

# Etude des effets et de l'impact de la Coalition Eau (2007 – 2022)

En partenariat avec :



# Acronymes

<b>AAFEA</b>	Alliance d’Afrique francophone pour l’Eau et l’assainissement
<b>ACF</b>	Action contre la Faim
<b>ADEDE</b>	Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>ANEW</b>	Réseau africain de la société civile sur l'eau et l'assainissement
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>CICID</b>	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
<b>CIF</b>	Comité International du Forum
<b>CNDH</b>	Collectif National des Droits de l’Homme
<b>COP</b>	Conférence des parties
<b>DHEA</b>	Droit humain à l’eau et à l’assainissement
<b>DIHAL</b>	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
<b>DPA-OSC</b>	Division du Partenariat avec les organisations de la société civile
<b>DROM</b>	Départements et régions d'outre-mer
<b>EAH</b>	Eau, assainissement, hygiène
<b>EEA</b>	Eau et assainissement
<b>EPfW</b>	Pacte Européen pour l’Eau (European Pact for Water)
<b>EWP</b>	End Water Poverty
<b>FAN</b>	Freshwater Action network
<b>FME</b>	Forum mondial de l’Eau
<b>FPHN</b>	Forum politique de haut niveau
<b>GC</b>	Groupe de coordination
<b>GT</b>	Groupe de travail
<b>IDF</b>	Ile-de-France
<b>LOP-DSI</b>	Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités
<b>LOP-DSLIM</b>	Loi d’orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales
<b>MEAE</b>	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<b>MTE</b>	Ministère de la Transition écologique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OS</b>	Objectif spécifique
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PFE</b>	Partenariat français pour l’Eau
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PS-Eau</b>	Partenariat Solidarité Eau
<b>SMA</b>	Structuration du milieu associatif

**SDGs**

Sustainable Development Goals

**SWA**

Sanitation and Water for All

**UNESCO**

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

# Lexique

- **Le plaidoyer** est un processus stratégique de sensibilisation et de persuasion visant à influencer les décideur.se.s, les politiques ou l'opinion publique en faveur d'une cause, d'une politique ou d'une question spécifique.
- **La structuration du milieu associatif** fait référence à l'organisation, la création de structures, et l'établissement de cadres formels au sein d'organisations de la société civile pour renforcer leur capacité, leur coordination et leur efficacité dans la poursuite de leurs objectifs et missions.
- **L'évaluation des effets et de l'impact** consiste à analyser de manière systématique et objective les résultats et les conséquences d'une intervention, d'un projet, d'un programme ou d'une politique pour évaluer leur efficacité et leur influence sur la société, l'économie ou l'environnement
- **Les résultats** désignent les retombées concrètes mesurables, prévues dans le cadre logique auprès des bénéficiaires du projet.
- **Les effets**, dérivés des résultats, comprennent tous les changements intervenus dans le contexte d'intervention. Ils se définissent par rapport à des cibles et peuvent être catégorisés par domaines de changement (environnementaux, technologiques, économiques, institutionnels, organisationnels, sociaux, culturels et politiques). Ils peuvent être prévus ou inattendus, directs ou indirects, négatifs, neutres, positifs, transformatifs, systémiques. La différence entre les résultats et les effets n'est pas seulement temporelle : les résultats désignent le champ restreint des succès mesurables (et donc souvent inscrits par le cadre logique), tandis que les effets renvoient plus largement à l'ensemble des changements de représentations, pratiques et relations au niveau de l'écosystème d'intervention.
- **Les marqueurs de progrès** renvoient à des curseurs permettant d'apprécier les effets d'une action ou d'un ensemble d'actions.
- **L'impact** englobe la somme des effets, définissant une situation nouvelle et permettant d'apprécier le chemin parcouru depuis une situation de référence (avec minimum 5 ans de recul).
- **La théorie du changement** développée par une organisation repose sur des valeurs partagées et des postulats fondateurs établissant des liens de causalité entre les activités déployées, leurs résultats et l'atteinte de changements, correspondant aux objectifs visés. Les effets induits par les résultats sont présumés : selon la théorie du changement, la bonne réalisation du programme permet d'atteindre des changements et d'avoir un impact sur les bénéficiaires ciblés.

# Table des matières

Acronymes.....	2
Lexique .....	4
<b>1. Introduction .....</b>	<b>7</b>
1.1 La Coalition Eau : la voix de la société civile pour l'eau et l'assainissement .....	8
1.2 Évaluer les effets et l'impact de la Coalition Eau : pour qui, pourquoi, comment ? .....	9
1.3 Mesurer l'impact de la Coalition Eau, une mission impossible ?.....	10
1.4 Réalisations, résultats, effets, impact : comprendre les différents niveaux de changement impulsés par la Coalition Eau .....	11
1.5 Périmètre et limites de l'évaluation des effets et de l'impact.....	12
<b>2. Effets et impact de la structuration du milieu associatif de la Coalition Eau .....</b>	<b>14</b>
2.1 La structuration du milieu associatif, quésaco ?.....	15
2.1.1 Une notion abstraite.....	15
2.1.2 Définition de la SMA .....	15
2.1.3 Les trois dimensions de la SMA .....	16
2.2 L'approche de SMA de la Coalition Eau .....	17
2.2.1 Des liens étroits entre SMA et plaidoyer.....	17
2.2.2 La méthode de la Coalition Eau : une structuration ancrée sur l'articulation de compétences d'animation, de coordination et sur une expertise forte .....	18
2.2.3 Une culture de SMA fondée sur le professionnalisme, la souplesse et l'informalité.....	19
2.2.4 L'action de la Coalition Eau inscrite dans des dynamiques collectives à plusieurs échelles.....	20
2.3 Les effets multidimensionnels de la SMA de la Coalition Eau .....	23
2.3.1 Organisationnel : la Coalition Eau accompagne l'émergence de collectifs d'OSC et renforce l'articulation des acteurs de la société civile.....	24
2.3.2 Jeu d'acteurs : visibilité, représentation et rapports de pouvoir .....	30
2.3 Renforcement des capacités .....	32
2.4 Caractérisation et comparaison des effets de la SMA par domaine de changement .....	35
2.5 Leviers et freins à l'impact de la SMA .....	38
2.5.1 Leviers.....	38
2.5.2 Freins .....	38
2.6 Conclusions et recommandations.....	39
<b>3. Effets et impact des activités de plaidoyer .....</b>	<b>43</b>
3.1 Le plaidoyer de la Coalition Eau : de quoi parle-t-on ?.....	44
3.1.1 La Coalition Eau : une coalition de plaidoyer .....	44
3.1.2 Des succès mesurés à l'aune des avancées politiques ou législatives .....	44
3.1.3 Une stratégie à plusieurs échelles.....	45
3.1.4 Un plaidoyer visant des cibles distinctes.....	46
3.1.5 Le plaidoyer : modes d'action et leviers d'influence .....	48

3.1.6 Trois processus de plaidoyer, avec des objectifs et des cibles distinctes .....	49
3.2 Les effets multidimensionnels du plaidoyer de la Coalition Eau .....	54
3.2.1 Une coalition guidée par la recherche d'effets politiques, juridiques et diplomatiques ....	55
3.2.2 Des effets démocratiques majeurs ainsi que sur la gouvernance inclusive et la participation citoyenne.....	62
3.2.3 ... Et des effets socio-culturels .....	68
3.3 Caractérisation et comparaison des effets du plaidoyer par domaine de changement .....	71
3.4 Leviers et freins à l'impact du plaidoyer .....	72
3.4.1 Leviers d'impact.....	72
3.4.2 Freins .....	74
3.5 Conclusions et recommandations.....	75
<b>4. Intégration transversale des enjeux liés au genre et à la jeunesse .....</b>	<b>80</b>
4.1 Propos introductif .....	81
4.2 Intégration transversale des enjeux liés au genre et à la jeunesse ... De quoi parle-t-on ? .....	82
4.3 Etat des lieux : quelle prise en compte par la Coalition Eau ? Quelles pistes pour la suite ?.....	84
4.3.1 Structuration du milieu associatif.....	84
4.3.2 Plaidoyer .....	86
4.4 Conclusions et recommandations.....	86
<b>ANNEXES .....</b>	<b>88</b>

# 1. Introduction

## 1.1 La Coalition Eau : la voix de la société civile pour l'eau et l'assainissement

Créée en 2007 suite au Forum mondial de l'Eau de Mexico, la Coalition Eau est un collectif d'ONG françaises œuvrant à l'international pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par des réponses humanitaires ou de développement. Convaincues que le problème d'accès à l'eau et à l'assainissement est avant tout un problème de volonté politique, ces ONG se sont rapprochées au sein d'un espace collectif de dialogue, de travail et de mobilisation – la Coalition Eau – pour faire entendre leur voix dans le débat public et influencer les décisions politiques et financières, en France et à l'international.

A ce titre, la Coalition Eau s'est donnée pour ambition de développer et de défendre des positionnements communs<sup>1</sup> de la société civile en faveur d'une mobilisation renforcée dans le secteur. Depuis lors, la Coalition Eau s'est structurée et a développé son expertise en matière de plaidoyer. Le plaidoyer de la Coalition Eau vise aussi bien des cibles françaises qu'internationales, sur différents chantiers.

Bénéficiant de financements du ministère des Affaires étrangères, de l'Agence française de développement à partir de 2010, puis de l'Office français de la biodiversité, elle a pu initier de nombreux chantiers et activités, structurer un écosystème de partenaires et d'interlocuteurs de confiance, professionnaliser ses méthodes de plaidoyer, affiner ses objectifs et sa stratégie.

La stratégie 2021-2025 dote la Coalition Eau de **trois orientations stratégiques**, qui sont les suivantes :

1. Exiger des politiques publiques ambitieuses et porter les messages des ONG sur les enjeux majeurs liés à l'eau et à l'assainissement
2. Approfondir notre connaissance collective des défis du secteur pour être force de proposition et pour nous renforcer
3. Consolider notre soutien au renforcement d'une société civile forte et entendue en Afrique de l'Ouest et du Centre

Ces orientations stratégiques se déclinent dans **six grandes missions** de la Coalition Eau :

1. Influencer les décideurs, pour des engagements ambitieux et respectés ;
2. Rassembler et représenter les ONG françaises du secteur, pour faire entendre leur voix ;
3. Développer des plaidoyers communs avec les collectifs en France et à l'international, pour renforcer la mobilisation ;
4. Produire une expertise et valoriser nos solutions, pour être force de proposition ;
5. Renforcer nos connaissances et partager nos expériences, pour une plus grande capacité d'action ;
6. Mobiliser les médias et l'opinion publique, pour donner un écho à nos messages

Aujourd'hui, la Coalition Eau regroupe **30 ONG membres**<sup>2</sup> ; ONG qui sont « les principales ONG françaises du secteur de l'eau et de l'assainissement mobilisées autour de la vision d'un monde où les

---

<sup>1</sup> Le socle de positionnements communs de la Coalition Eau est à retrouver ici : <https://coalition-eau.org/wp-content/uploads/2023/12/Socle-de-positionnements-communs-Coalition-Eau.pdf>

<sup>2</sup> ACAD, Action Contre la Faim, Association 4D, BlueEnergy, CRID, Dédale, Dynam'Eau, East, Eau et Vie, Eau sans frontières internationales, Experts Solidaires, GRDR, Gret, Guinée 44, HAMAP Humanitaire, Human Dignity,



droits humains à l'eau potable et à l'assainissement sont une réalité pour toutes et tous et où les ressources en eau, bien commun, sont préservées et gérées de façon durable »<sup>3</sup>. Son fonctionnement interne s'organise autour d'**une Assemblée plénière**, réunies deux fois par an avec l'ensemble des membres, d'**un Secrétariat, composée de deux salariées à temps plein** (Sandra Métayer, Coordinatrice et Edith Guiochon, Chargée de mission de plaidoyer), d'**un groupe de coordination, mandaté par l'ensemble des ONG membres** pour mettre en œuvre les programmes et prendre les décisions courantes sur les activités du collectif. Celui-ci est composé de quatre ONG membres (ACF, BlueEnergy, Gret, SIF). Enfin, les travaux de la Coalition Eau s'opèrent au sein de **groupes de travail**, orientés autour des chantiers de plaidoyer de la Coalition Eau. Dans la suite du rapport, l'on parlera de « Coalition Eau » pour désigner l'ensemble des membres, des espaces et des organes de fonctionnement de la Coalition Eau.

Pour apprécier la pertinence et la cohérence des modes d'intervention choisis, l'ensemble des programmes trisannuels a fait l'objet de rapports d'activités et d'évaluations indépendantes, renseignant les principales réalisations de la Coalition Eau et les résultats obtenus - notamment en matière d'engagements politiques, de renforcement des connaissances et des compétences sectorielles, de structuration de dynamiques collectives avec les organisations de la société civile, qu'elles soient membres et partenaires. Sur la place et le rôle de la Coalition Eau, l'évaluation du précédent programme<sup>4</sup> souligne que :



**« La Coalition Eau occupe une place unique dans le paysage associatif français. Sans elle, la capacité des associations françaises à se positionner collectivement sur la thématique de l'eau et de l'assainissement et à porter un plaidoyer efficace n'existerait tout simplement pas ». (Evaluation programme 5)**



## 1.2 Évaluer les effets et l'impact de la Coalition Eau : pour qui, pourquoi, comment ?

**Identifiant clairement que ses succès ne peuvent s'appréhender à court terme, la Coalition Eau a décidé avec l'AFD d'intégrer à son sixième programme triennal une étude de ses effets et de son impact depuis sa création**, permettant d'analyser sa contribution à l'évolution des dynamiques sectorielles, du jeu d'acteurs, des pratiques et des représentations associées à l'eau et à l'assainissement, de l'agenda politique. Cette étude s'impose à un moment clé de l'histoire de la Coalition Eau, puisqu'elle dispose d'un recul suffisant pour adopter une vision d'ensemble sur le chemin parcouru ces quinze dernières années.

---

Hydraulique sans frontières, Initiative Développement, Kynarou, La Ligue des droits de l'Homme, Morija, Première urgence internationale, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Seves, Sillages, Solidarité Eau Europe, Solidarités International, WECF, Wikiwater.

<sup>3</sup> Site internet de la Coalition Eau : <https://coalition-eau.org/notre-collectif/ong-membres/>

<sup>4</sup> Evaluation du programme 5 (février 2018 - mars 2021) réalisée par le cabinet 6pm en juin 2020

**Au-delà des enjeux de redevabilité et de visibilité de son impact, l'étude nourrit une forte vocation interne.** Devant l'ampleur et la multiplicité des chantiers conduits, à différentes échelles et avec différents membres et partenaires, il s'agit tout d'abord de retracer les avancées saillantes de la Coalition Eau, pour alimenter une mémoire commune et ainsi « confirmer le collectif » en précisant la nature des changements opérés. Cette vision partagée viendra également nourrir la réflexion stratégique de la Coalition Eau, notamment sur l'efficacité du plaidoyer, les cibles visées et les moyens utilisés. Enfin, l'ensemble des membres et des partenaires soulignent leur intérêt à se doter d'outils de mesure des activités de plaidoyer et de structuration du milieu associatif – permettant de qualifier et suivre des processus non linéaires dont les réussites sont parfois temporaires, souvent subtiles et toujours collectives.

**Afin d'apporter une vision d'ensemble des effets et de l'impact de la Coalition Eau, le cabinet AZIMIO a pu compter sur les contributions des membres, des partenaires et des cibles** de plaidoyer de la Coalition Eau, lui permettant de comprendre en quoi et comment le collectif a pu faire bouger les lignes dans le secteur et d'élaborer des indicateurs d'effets et d'impact adaptés<sup>5</sup>.

### **1.3 Mesurer l'impact de la Coalition Eau, une mission impossible ?**

**Évaluer les effets et l'impact de la Coalition Eau constitue un défi, principalement lié à la nature des activités de la Coalition Eau.** Le plaidoyer, la structuration du milieu associatif et le renforcement de capacités sont des processus de long terme, visant des évolutions sectorielles durables plutôt que des succès ponctuels, précisément identifiables et mesurables.

**De surcroît, il est difficile d'imputer directement des changements observés aux actions de la Coalition Eau,** puisque ceux-ci s'inscrivent dans un contexte plus ou moins porteur et découlent d'actions collectives dans lesquels la Coalition Eau peut jouer un rôle direct de moteur, de relai ou d'appui. La mesure de l'impact nécessite donc une identification préalable du contexte d'intervention, des enjeux et problèmes identifiés, des changements recherchés et des temporalités associées.

**Enfin, l'ambition des changements visés est particulièrement forte et qualitative,** dans la mesure où le plaidoyer et la structuration du milieu associatif progressent de manière concomitante dans la logique d'intervention de la Coalition Eau. Il n'est pas question d'influencer les décideurs sans impliquer la société civile ou de mobiliser la société civile sans objectif d'influence. Les processus de changement sont donc d'autant plus complexes et exigeants qu'il s'agit à la fois de créer des espaces de dialogue et de travail pour la société civile, d'instruire et de faire émerger des causes communes, d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer, dont les effets viendront à leur tour orienter la réflexion sectorielle et les débats internes. La multiplicité des activités requises et des parties prenantes impliquées, aux échelles française et internationale, nécessite une vision particulièrement large du changement.

---

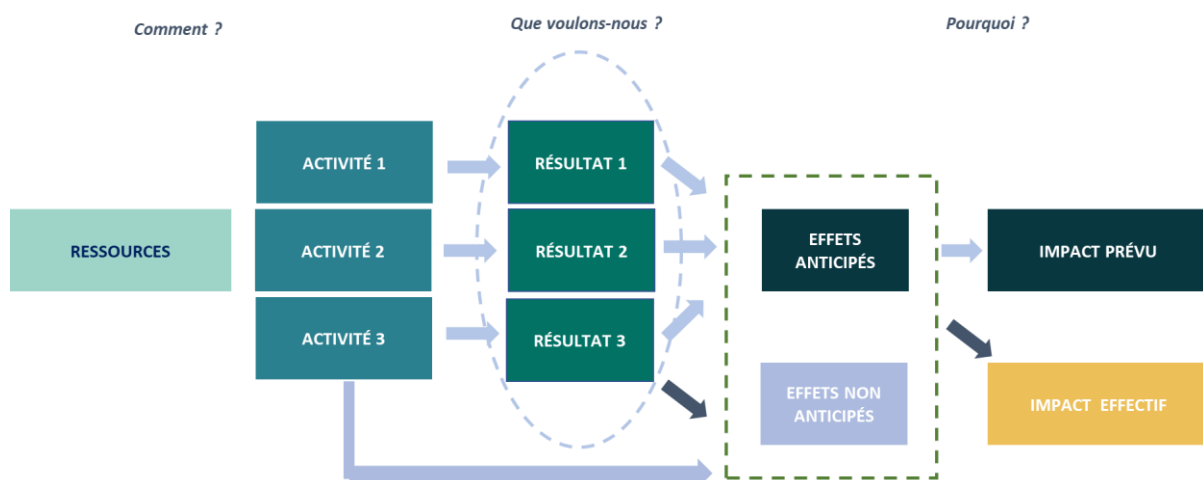
<sup>5</sup> Le guide méthodologique détaillé, disponible en annexe, revient sur l'approche déployée et les outils utilisés.

## 1.4 Réalisations, résultats, effets, impact : comprendre les différents niveaux de changement impulsés par la Coalition Eau

Un biais classique pour les organisations orientées par une mission sociale et/ou environnementale est de confondre leurs résultats, effets et impacts. En effet, il n'en existe pas de définition consensuelle et universelle, et leur distinction renvoie la plupart du temps à une théorie du changement implicite selon laquelle des réalisations et des résultats obtenus à court terme permettent d'engager des effets à moyen et long terme (aussi appelés "impacts" ou "l'impact").

De la même manière, c'est à l'aune de la théorie du changement de la Coalition Eau que l'on peut apprécier ses effets et son impact. Autrement dit, la théorie du changement de la Coalition Eau repose sur des valeurs partagées, des hypothèses et des postulats fondateurs qui établissent des liens de causalité entre les activités déployées, leurs résultats attendus et l'atteinte de changements souhaités. Selon la théorie du changement, la bonne réalisation des activités prévues par les programmes permet d'atteindre des objectifs visés, d'avoir un impact sur les bénéficiaires ciblés et de cheminer vers des changements souhaités. La définition d'une théorie du changement a donc été un préalable nécessaire à l'étude des effets et de l'impact en permettant d'anticiper certains effets.

En réalité, la conduite des programmes réussis génère des changements non anticipés qui dépassent largement le cadre des résultats prévus. Au-delà des activités réalisées, la mise en œuvre d'un programme mobilise des parties prenantes variées et modifie leurs pratiques, leurs perceptions et leurs relations. De manière continue et parfois imperceptible, la Coalition Eau transforme par ses actions l'environnement dans lequel elle intervient, et l'ensemble des effets positifs ou négatifs, prévus ou inattendus, directs ou indirects constitue l'impact de la Coalition Eau sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, auprès de ses membres et sur son écosystème partenarial, comparativement à la situation existante au moment de sa création en 2007.



La présente étude vise donc à comprendre la théorie du changement implicite de la Coalition Eau, sous-jacente à sa logique d'intervention et à la dépasser, pour entrevoir l'ensemble des changements opérés, au-delà des seuls effets anticipés. Ainsi, selon nous, la différence entre les réalisations, les

résultats et les effets n'est pas seulement temporelle, mais renvoie à une profondeur d'analyse plus ou moins avancée :

- **Les réalisations** sont l'aboutissement des activités déployées (ex : production de livrables)
- **Les résultats** renvoient à des succès concrets et mesurables, par rapport aux objectifs visés. Ils peuvent être partiels ou complets, positifs ou négatifs, internes ou externes, individuels ou collectifs. Observables et vérifiables, ils sont la "partie immergée de l'iceberg".
- **Les effets**, plus intangibles, renvoient à des changements causés par la démarche au niveau des pratiques, des représentations, de l'organisation et des relations entre acteurs dans l'environnement du projet. Leur appréciation nécessite un recul critique, c'est pourquoi l'étude des effets des activités d'une organisation s'apprécie le plus souvent sur une période de plusieurs années consécutives.
- **L'impact** est constitué par la somme des effets.

## 1.5 Périmètre et limites de l'évaluation des effets et de l'impact

Détaillée dans le guide méthodologique, l'évaluation des effets et de l'impact de la Coalition s'est appuyée sur une étude bibliographique approfondie (document internes et externes produits par le collectif, bilans intermédiaires, évaluations), des entretiens auprès des membres, partenaires et des cibles de plaidoyer (bailleurs, décideurs), des questionnaires et des ateliers collectifs conduits avec les membres. Le principal défi identifié a été de reconstituer le cheminement de la Coalition Eau depuis 15 ans en déminant plusieurs biais :



**Les biais de mémoire** : La rotation des personnels d'ONG membres de la Coalition Eau et le nombre important de chantiers à différentes échelles sur 15 ans conduit à une certaine difficulté à appréhender de manière globale et exhaustive l'historique de la Coalition Eau. Des entretiens fleuves ont été conduits avec le Secrétariat actuel, disposant de la vision la plus large des différents volets d'activités, et avec des membres historiques.



**Les biais de halo** : la perception globale de la valeur ajoutée du collectif conduit à sur ou sous-apprécier et valoriser certains de ses effets. Pour déminer ce biais, la collecte de données s'est appuyée sur plusieurs outils complémentaires, et la confrontation des points de vue.



**Les biais "d'illusion rétrospective"**, conduisant à lire le passé à l'aune du présent, et à extrapoler le sens et la portée de certaines actions de la Coalition Eau. Ainsi, l'évaluation du programme 3 (2011 - 2014) relevait par exemple que la réflexion stratégique intervenait parfois a posteriori des actions conduites, conduisant à donner un sens stratégique à des activités de plaidoyer après qu'elles ont été conduites. Si l'approche stratégique de la Coalition Eau a largement évolué depuis 2014, elle peut illustrer ce biais d'illusion rétrospective.

En définitive, il apparaît que la mesure des effets et de l'impact est un exercice expérimental – puisqu'il n'existe pas de cadre de référence pour analyser les activités de plaidoyer et de SMA<sup>6</sup> - et complémentaire d'autres outils d'analyse des activités et méthodes de reporting. Elle vise en particulier à élargir la vision des domaines de changement, tout en apportant une lecture synthétique et hiérarchisée des avancées effectivement conduites. Il convient à ce titre de rappeler que :

- **Les effets et l'impact mesurés dépendent du changement recherché et du périmètre considéré.** En effet, les cadres logiques tendent à occulter certains domaines de changement et à en valoriser d'autres. Nous essayerons d'élargir le prisme sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, et en admettant que des biais de cadrage subsistent.
- **Les effets seront considérés de manière rétrospective mais également prospective.** En effet, il s'agira d'inclure les effets visibles, perçus par les parties prenantes, mais aussi potentiels - étant entendu qu'un grand nombre d'inflexions engagées par la Coalition Eau ne donnent des preuves de leur succès que sur un temps long. Autrement dit, il s'agira de considérer les effets objectifs et subjectifs, aboutis et partiels, effectifs ou potentiels, de la Coalition Eau.
- Nous veillerons à **ne pas banaliser ou normaliser des changements aboutis.** En effet, un biais classique conduit à considérer des modifications entamées comme « allant de soi ».
- **L'évaluation des effets et de l'impact nécessite un travail de catégorisation, qui tend à ignorer les nombreuses synergies et boucles de rétroaction** entre les domaines de changement. Les catégorisations visent à simplifier et réduire la complexité, mais ne permettent pas d'appréhender les dynamiques de changement dans toute leur richesse.
- Nous avons choisi d'établir **une analyse non chronologique des effets de la Coalition Eau.** Fondée sur une compréhension préalable de l'histoire de la Coalition Eau (disponible en annexes), l'analyse met en lumière des domaines de changements thématiques, permettant d'englober et de classer les effets atteints par la Coalition Eau ces quinze dernières années.

---

<sup>6</sup> Concernant l'état de l'art pour les méthodes d'évaluation des effets et impact de plaidoyer et SMA, se reporter au guide méthodologique détaillé de l'évaluation en annexe.

## **2. Effets et impact de la structuration du milieu associatif de la Coalition Eau**

## 2.1 La structuration du milieu associatif, quésaco ?

### 2.1.1 Une notion abstraite

L'étude a permis de **mettre en lumière le caractère abstrait voire équivoque de l'expression « structuration du milieu associatif »**. Souvent, les termes « SMA », « appui », « accompagnement », « mise en réseau », « renforcement de compétences, connaissances, capacités » sont employés les uns pour les autres. En effet, il n'existe pas de définition stabilisée de ce que recouvre la SMA, en dehors des critères pris en compte par les bailleurs au sein de leurs guichets de financement dédiés (MPN-OSC de l'AFD).

D'abord, les membres interrogés ont du mal à identifier le rôle et les activités de la Coalition Eau sur le volet structuration du milieu associatif en France en tant que tel, considérant soit la SMA comme **« un objectif un peu secondaire », soit comme « un souhait plutôt qu'une réalisation »**, soit encore comme un axe qui "ne correspondrait pas forcément au rôle de la Coalition Eau".



**« La structuration n'est pas encore bien structurée. » (Membre interrogé)**



De plus, le terme « structuration » a pu **suggérer un certain formalisme et une normativité** des processus collectifs, ne correspondant pas à la démarche de la Coalition Eau, fondée sur la concertation et le consensus.

De même, le terme de « renforcement » des connaissances et des compétences semble renvoyer pour certain.e.s à des dispositifs de transmission verticale des savoirs, assez loin des dynamiques informelles d'apprentissage continu expérimentées par les membres.

### 2.1.2 Définition de la SMA

Comme souligné dans le Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027 du MEAE, *« les associations françaises de solidarité internationale sont historiquement constituées d'un maillage dense et divers de petites structures qu'il convient d'accompagner »*.

En réponse à ce constat, **la structuration du milieu associatif renvoie à la mise en place de cadres et de processus au sein d'associations ou de réseaux d'associations** pour renforcer leur organisation, leur fonctionnement et leur cohérence - tout en tirant partie de synergies et d'effets d'échelle potentiels. Les projets de SMA peuvent donc avoir vocation à favoriser des échanges, des complémentarités et des synergies entre plusieurs entités et/ou à renforcer leur visibilité et leur influence en se dotant d'une bannière voire d'une représentation commune.

Tout projet de SMA **implique donc des activités de pilotage, de coordination et d'animation**.

### 2.1.3 Les trois dimensions de la SMA

Au-delà de cette définition, l'étude des activités de la Coalition Eau a concouru à faire émerger trois dimensions de la SMA. Cette triple dimension nous a permis, dans l'étude des effets et de l'impact, d'adopter une vision élargie des effets potentiels des activités de la Coalition Eau en matière de SMA :

- (1) La capacité à faire vivre le collectif (« structurer le collectif ») ;
- (2) Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles, de plaidoyer, des membres et des partenaires (« structurer ses membres et partenaires ») ;
- (3) L'articulation des actions portées par différentes organisations et réseaux de la société civile (« structurer l'écosystème »).

Ces différentes dimensions renvoient elles-mêmes à des changements à plusieurs niveaux : individuel (évolution des connaissances, des compétences, des représentations et des pratiques), organisationnels (évolution de la structuration interne, de la culture associative, des relations partenariales) et sectoriels (inflexion des modes d'intervention, des rapports de pouvoir).

Les principaux partenaires historiques de la Coalition Eau, tels que décrits dans sa stratégie 2021 - 2025 sont :



#### En France :



**Coordination SUD** : la Coalition Eau est partenaire de Coordination Sud, plateforme française des ONG, avec laquelle elle coopère sur les sujets relatifs à la politique de développement et qu'elle alimente avec ses analyses sur le secteur de l'eau.



**Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE)** : la Coalition Eau est membre de ce réseau multi-acteurs qui rassemble les acteurs publics et privés français de l'eau engagés à l'international. La Coalition Eau représente les associations au sein des instances du PFE et contribue à plusieurs chantiers pour porter les messages des ONG.



**Le pS-Eau** : la Coalition Eau est partenaire du pS-Eau, réseau multi-acteurs qui soutient les acteurs français de la coopération décentralisée et non-gouvernementaux actifs dans les pays en développement, avec lequel elle coopère sur les sujets relatifs à la coopération décentralisée.



#### A l'international :



**L'Alliance d'Afrique francophone pour l'eau et l'assainissement (AAFEA)** : la Coalition Eau soutient depuis 2010 la dynamique entre dix réseaux d'OSC du secteur de l'EAH d'Afrique de l'Ouest et du Centre, structurés en alliance depuis 2019.



**European Pact for Water** : la Coalition Eau est membre de ce réseau d'ONG/OSC européennes sur l'eau, mobilisé sur la politique de l'UE (interne et internationale).





**End Water Poverty** : la Coalition Eau est membre de cette campagne mondiale d'ONG/OSC, avec laquelle elle coopère sur les sujets relatifs aux droits humains à l'eau et à l'assainissement.



**L'Effet Papillon** : la Coalition Eau est membre de ce réseau mondial d'ONG du secteur, engagé sur les Forums mondiaux de l'Eau.



**Le Partenariat « Sanitation and Water for All »** : la Coalition Eau est partenaire de SWA, partenariat mondial de gouvernements, bailleurs, OSC et autres partenaires au développement qui travaillent ensemble sur la mobilisation politique et les financements pour le secteur.

## 2.2 L'approche de SMA de la Coalition Eau

### 2.2.1 Des liens étroits entre SMA et plaidoyer

Faisant suite au 4ème forum mondial de l'Eau à Mexico, la naissance de la Coalition Eau tire ses origines dans la volonté de 10 ONG françaises actives dans l'EAH de se rapprocher et d'unir leur force pour mieux faire entendre leur voix. La SMA apparaît dès lors comme l'une des raisons d'être de la Coalition Eau. Depuis 2011, elle est composée d'une trentaine d'ONG membres, de taille et de capacité variées, issues des champs du développement, ou de l'aide humanitaire ou des droits humains et comptant l'EAH parmi leurs thématiques d'intervention.

Si les évaluations relèvent des besoins, des attentes et des niveaux d'implication disparates des membres, la quasi-totalité d'entre eux ont en commun une absence de ressources dédiées au plaidoyer sur l'EAH – ayant conduit à une volonté de porter une voix commune au sein du collectif et à développer l'expertise de plaidoyer autour de positions communes : « le partage de positions et de valeurs, c'est-à-dire le fait de se retrouver collectivement autour de certains messages pour les porter dans les enceintes adéquates, constitue le cœur de l'action de la Coalition Eau et la principale » (évaluation externe).

Au-delà des objectifs de plaidoyer, l'alignement autour de positionnements communs est apparu comme un levier de la structuration du milieu associatif. **Davantage que le simple « réseau », la notion de « coalition » induit dès le départ une volonté de rapprochement ambitieuse des ONG**, orientée par la défense d'une cause commune et passant par un investissement actif des membres. Créer une coalition a permis à ce titre de renforcer une voix collective, de mutualiser les connaissances et les compétences, de se doter de ressources pour conduire des actions collectives et conduire des plaidoyers en commun, corroborant l'hypothèse selon laquelle le plaidoyer et la structuration du milieu associatif se nourrissent l'un l'autre.



« Avec la structuration de son fonctionnement, la Coalition Eau est montée en puissance et s'est imposée dans le débat public. » (Membre interrogé)



Cependant, au cours de l'histoire de la Coalition Eau, les activités de plaidoyer ont progressivement pris de l'ampleur, s'appuyant sur le renforcement du collectif et la professionnalisation croissante du Secrétariat. La montée en puissance des objectifs de plaidoyer a conduit à prendre le pas sur le volet de renforcement et d'articulation de la société civile : point de départ de la Coalition Eau, la SMA a progressivement été considérée comme "au service" du plaidoyer en agissant comme levier d'influence et d'impact (cf. *Partie Plaidoyer - moyens de plaidoyer "articulation"*).

**Toutefois, cette question de l'articulation entre la structuration du milieu associatif et du plaidoyer s'est posée de manière récurrente** depuis la création de la Coalition Eau. Dès l'évaluation du second programme, il a été relevé que les attentes des membres se découpaient en "deux blocs distincts" - les actions de plaidoyer et le renforcement de l'expertise des membres - impliquant des motivations hétérogènes et appelant à une remise à plat de la plus-value de la Coalition Eau.

**Dans cette évaluation, nous avons choisi d'envisager l'ensemble des effets de la SMA - sans se restreindre à ceux pouvant nourrir les objectifs de plaidoyer.** Revenant aux constats posés lors de la création de la Coalition Eau, la SMA ne sera pas seulement envisagée comme un "moyen" de plaidoyer mais comme une fin en soi, visant à constituer une troisième voix dans le débat public, celle de la société civile de l'EAH.

### 2.2.2 La méthode de la Coalition Eau : une structuration ancrée sur l'articulation de compétences d'animation, de coordination et sur une expertise forte

**Les 3 volets de la SMA nécessitent des ressources et des compétences dédiées** d'animation, de coordination et d'expertise.



**Animation** (« Faire vivre le collectif ») :

Faire vivre une dynamique collective nécessite de maintenir l'adhésion des structures membres sur la durée, d'assurer leur participation active et qualitative, de mobiliser l'intelligence collective pour faire évoluer et grandir le collectif, en l'adaptant aux évolutions du contexte et des attentes des parties prenantes.

Cette animation repose notamment sur la mise en place de processus internes dessinant un mode de fonctionnement du collectif : gouvernance, espaces formels et informels de dialogue et de travail, méthodes et outils assurant la transparence et le suivi des échanges (communication interne, newsletter, comptes rendus), préparation et modération des temps collectifs.

Pour une coalition visant à porter une voix commune, la mobilisation des membres fonde la légitimité de l'action commune. A ce jour, l'animation du collectif est principalement prise en charge par son Secrétariat, s'attachant à assurer l'adhésion de tous les membres aux orientations de la Coalition Eau.



**Coordination** (« Articulation des actions portées ») :

Les activités de coordination recouvrent la mise en réseau des personnes et des organisations au sein du collectif et en externe (avec les partenaires), pour dialoguer et conduire des actions communes. La coordination nécessite en outre d'assurer le

suivi des activités et travaux collectifs, selon les rôles et responsabilités établis pour chaque OSC ou réseau.

Au sein du collectif, le Secrétariat assure la coordination globale - le groupe de coordination revêtant plutôt une fonction consultative. Certains membres actifs sont néanmoins de plus en plus moteurs de chantiers de plaidoyer, notamment de campagnes d'influence, au sein desquelles la Coalition Eau joue comme appui et relais. En externe, la Coalition Eau se place soit comme moteur soit comme contributrice aux dynamiques collectives qu'elle impulse ou dans lesquelles elle s'insère.



#### **Expertise** (« Renforcement des capacités ») :

Jouant un rôle décisif dans la volonté des membres et des partenaires de s'investir dans des actions communes, l'expertise reconnue de la Coalition Eau - en matière de plaidoyer et d'EAH - est un moteur de SMA. Cette expertise est développée et diffusée par le biais de plusieurs activités : la production d'expertise par le Secrétariat et les ONG membres (publications, notes d'expertise, etc.), l'animation de formations (la plupart du temps pilotées par des ONG spécialisées, pour les autres ONG membres et pour les partenaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre), l'échange plus informel de connaissances et de pratiques, et plus généralement par le biais de travaux collectifs conduisant les OSC à se renforcer dans l'action.

À noter également que les compétences d'animation, de coordination et l'expertise de la Coalition Eau génère des résultats de SMA qui s'étendent au-delà de ses membres. En effet, la participation de certains partenaires aux espaces de travail, à l'image du GT droit à l'eau, élargit la question des effets et de l'impact du renforcement des capacités aux partenaires actifs dans ces espaces. En outre, l'étude du positionnement de la Coalition Eau auprès de ses partenaires fait ressortir un apport clé de celle-ci dans l'apport d'expertise sectorielle et de plaidoyer.

### **2.2.3 Une culture de SMA fondée sur le professionnalisme, la souplesse et l'informalité**

**La particularité de l'approche déployée par la Coalition Eau est qu'elle repose sur des processus de structuration horizontaux, largement informels et s'adaptant aux attentes des membres.** Au-delà des capacités d'animation et de coordination attendues dans tout collectif, il existe une culture associative spécifique à la Coalition Eau qui régit le fonctionnement global, structure les rapports interpersonnels et oriente les processus de travail : celle du professionnalisme, de la souplesse et du consensus.

**Professionnalisme** : L'action de la Coalition Eau s'inscrit dans la durée et repose sur une adhésion forte des membres, qui augmente avec le temps (cf partie 2.3.1) et sur des processus préparatoires exigeants - permettant d'obtenir des positionnements étoffés et partagés, et de déployer une approche structurée. La rigueur et la force d'analyse de la Coalition Eau fonde l'intérêt et la reconnaissance des parties prenantes internes et externes.

**Souplesse et informalité** : La Coalition Eau s'attache à mobiliser sans contraindre. Les possibilités d'implication des membres sont différenciées et variables, en fonction de leurs ressources, des apports qu'ils peuvent effectuer sur les thématiques de travail, et de leurs agendas. Pour que chacun.e puisse maintenir son investissement dans le temps, les membres peuvent s'investir de manière fluctuante sans restriction, le Secrétariat jouant un rôle de facilitation et de médiation pour éviter d'éventuels décrochages. De fait, il existe plusieurs sous-dynamiques au sein du collectif, en fonction du niveau

d'investissement des membres et de leur participation aux différents espaces de vie du collectif (GC, GT).

La collaboration est bâtie sur la confiance et l'amélioration continue : plutôt que des règles strictement établies, les normes d'adhésion et d'investissement des membres reposent sur un socle de valeurs partagées.

**Les compétences pointues du Secrétariat le placent dans une position motrice pour le collectif** : au-delà du pilotage et du suivi global des activités de plaidoyer, le Secrétariat assure de larges fonctions de représentation, d'animation et de coordination du collectif et de son écosystème partenarial, ainsi que des appuis bilatéraux en fonction des demandes des parties prenantes. De plus en plus, certains membres se structurent pour porter directement des actions relayées par le collectif, et réalisent des rendez-vous de haut niveau en binôme avec le Secrétariat en assurant la représentation conjointe du collectif, à l'image de Solidarités International qui a créé un poste de juriste chargée de plaidoyer WASH en France suite à son adhésion en tant que membre à la Coalition Eau. Cependant, une implication plus importante des membres dans les processus de plaidoyer mais surtout dans les fonctions de coordination et d'animation de la vie collective sont perçus comme des leviers d'impact (*développés dans la partie Recommandations*).

#### **2.2.4 L'action de la Coalition Eau inscrite dans des dynamiques collectives à plusieurs échelles**

La Coalition Eau est le collectif des OSC françaises actives dans l'EAH à l'international, dans les domaines de l'humanitaire, du développement et des droits humains. Le caractère planétaire des défis climatiques et les liens existants entre les enjeux environnementaux, de développement et de justice sociale justifient une approche de l'ODD 6 fortement axée sur la solidarité internationale. Pour cette raison, les échelles de structuration du milieu associatif visées par la Coalition Eau sont étroitement liées : **le tissu associatif français s'inscrit lui-même dans un maillage plus large, à l'international.**

À différentes échelles, la Coalition Eau inscrit son action dans des dynamiques collectives plus larges qu'elle rejoint, tout en contribuant à faire émerger et dynamiser la société civile de l'EAH.



**« C'est une modalité d'action de porter à plusieurs des messages »  
(membre de la Coalition Eau)**



Un schéma de l'écosystème partenarial est disponible en annexe.



**En France**, la Coalition Eau a mis en place, depuis sa création, plusieurs partenariats, formalisés ou non, avec des acteurs du milieu associatif français. Une partie de ces partenariats correspond à des partenariats historiques, à l'image de ceux conclus avec Coordination SUD, le PFE, le pS-Eau ou encore Action Mondiale Contre la Pauvreté et le collectif Rio+20 à partir du programme 3. Auprès de réseaux d'OSC de solidarité internationale comme Coordination SUD, la Coalition Eau apporte son expertise sectorielle pour renforcer le plaidoyer ; auprès de réseaux multi-acteurs de l'EAH, elle porte les revendications spécifiques de la société civile.

Ces dernières années, et notamment après le COVID, elle a également joué un rôle clé de coordination entre acteurs du milieu associatif français suite au lancement, aux côtés de nombreux autres acteurs associatifs, de trois grandes campagnes de plaidoyer (« L'Eau est un droit ! », « Et si on commençait par la base ? », « Campagne S-Eau-S »). Parallèlement à l'intégration du sujet du droit à l'eau en France au rang des priorités stratégiques de la Coalition Eau, celle-ci a aussi développé des partenariats avec de nouveaux partenaires dont les activités lui étaient peu connues jusqu'alors : Médecins du Monde, Emmaüs France et international, la Fédération nationale des Samus sociaux, la Croix Rouge française, membres du Collectif National des Droits de l'Homme (CNDH) Romeurope.

Ces partenariats peuvent prendre différentes formes, la Coalition Eau étant tantôt partenaire formel de certains réseaux (à l'image de Coordination SUD avec laquelle elle a signé une convention de partenariat en commun en 2016 pour des synergies d'action), tantôt membre, comme c'est le cas pour le PFE dont elle participe aux travaux et à la gouvernance, tantôt partenaire informel, à l'image de son partenariat avec le pS-Eau plutôt incarné dans le partage d'informations.

La Coalition Eau a souvent un rôle moteur pour ses partenaires. Elle intervient ainsi en première ligne et comme motrice des initiatives de plaidoyer dans des enceintes relativement techniques - notamment auprès des services ministériels lors de processus préparatoires. Pour certains de ses partenaires, elle a davantage un rôle d'expertise sectorielle tandis qu'eux font l'interface avec des interlocuteurs plus politiques :



**« Les rendez-vous avec les interlocuteurs de l'APD se font sous notre bannière. On y apporte une marque, une notoriété. » (Partenaire de la Coalition Eau).**



A l'avenir, les membres estiment que des partenariats pourront également être développés avec des ONG avec des buts environnementaux et sociaux<sup>7</sup>, ainsi que des universités et médias engagés partageant des valeurs communes.



**A l'international**, les actions de structuration du milieu associatif de la Coalition Eau sont de deux ordres :

En Afrique de l'Ouest et du Centre : la Coalition Eau appuie les collectifs de l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA) à définir leurs modalités de fonctionnement, leurs activités, leur stratégie et leur gouvernance par le biais d'un travail d'animation (préparation des réunions, rédaction des comptes rendus, préparation de l'atelier annuel, etc.) et de renforcement des capacités. Les modalités d'animation de la Coalition Eau dans le cadre de cet appui sont relativement similaires à celle qu'elle déploie au sein des GT.

---

<sup>7</sup> Citées en atelier collectif : Dédale, Romeurope, Médecins du Monde, Sillages, UNICEF France, RAC.

### Appui aux collectifs africains d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Le soutien à huit puis dix collectifs de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>8</sup> agissant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a démarré de façon concomitante à la création de la Coalition Eau. En raison des liens forts des ONG membres avec la sous-région et de la conviction que, par sa connaissance des réalités locales, la société civile africaine occupe un rôle clé pour que les politiques publiques du secteur de l'eau et de l'assainissement soient mises en œuvre de façon opérationnelle, équitable et pérenne, la Coalition Eau a œuvré à favoriser l'émergence d'une société civile structurée, experte et force de propositions.

Si au début, l'appui à la dynamique s'est plutôt caractérisé par l'organisation d'ateliers d'échange ponctuels, le collectif a petit à petit structuré sa dynamique, via l'organisation d'ateliers annuels, la conduite d'activités communes (plaidoyer, études, etc.) et la participation à des événements internationaux et à des espaces de dialogue et de concertation du secteur, avec l'appui de la Coalition Eau.



En 2019, la dynamique informelle entre les collectifs se dote d'un nom - celle d'Alliance d'Afrique francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA) - puis d'une stratégie en 2022 (couvrant la période 2023-2027).

Pour les collectifs de l'Alliance, la Coalition a joué un rôle clé dans la structuration de la dynamique collective, en appuyant le passage d'une dynamique de rencontres ponctuelles permettant le partage d'expériences, à un projet commun. Pour les collectifs, sans la Coalition Eau, l'Alliance n'existerait tout simplement pas.

Pour la Coalition Eau, le soutien aux collectifs d'Afrique de l'Ouest et du Centre a été posé comme l'un des objectifs stratégiques de la Coalition Eau au cours des programmes 2 et 3, avant d'être intégré à l'OS 2 (Valoriser et renforcer l'expertise et la force de proposition de la société civile) à partir du programme 3 puis de devenir un OS à part entière à partir du programme 5 (« Consolider notre soutien au renforcement d'une société civile forte et entendue en Afrique de l'Ouest et du Centre »).

Un historique plus détaillé de l'appui de la Coalition Eau à l'Alliance est disponible en annexes.

En matière de renforcement des capacités, celui-ci correspond à un renforcement méthodologique (structuration et plaidoyer) et thématique, afin de permettre à l'Alliance de se structurer, de favoriser les échanges d'expériences et de porter un plaidoyer fort et entendu. A l'inverse de la Coalition Eau, il ne s'agit pas de plaider "à la place de" tout en accompagnant les membres à élaborer des positionnements communs, mais bien à accompagner la professionnalisation des réseaux en leur donnant les clés ou les outils pour être force de plaidoyer.

<sup>8</sup> Bénin - CANEA ; Burkina Faso - SPONG ; Cameroun - AME ; Mali - CN-CIEPA ; Mauritanie - Association Tenmiya ; Niger - CNEHA ; République de Guinée - CNAPE ; Sénégal - POSCEAS ; Tchad - ADC et REAT ; Togo - CCEABT.

Avec ses partenaires internationaux, hors AAFEA : la Coalition Eau est davantage engagée dans une démarche d'articulation des actions conduites à différentes échelles pour amplifier la voix de la société civile internationale, la création de l'Effet papillon étant emblématique de cette démarche et des compétences de la Coalition Eau d'animation d'un mouvement mondial. La Coalition Eau a également joué un rôle important dans l'identification des points focaux nationaux en Afrique de l'Ouest pour SWA<sup>9</sup>, et a travaillé de façon étroite avec End Water Poverty.

En définitive, la Coalition Eau s'inscrit dans un écosystème qu'elle contribue à transformer : sous l'impulsion de la Coalition Eau, les compétences et les périmètres d'action de ses membres et partenaires évoluent. Évaluer les effets et impacts du collectif revient donc à s'interroger sur l'évolution dynamique des connaissances, des pratiques et des besoins de ces derniers – plutôt que de les considérer comme statiques.

## 2.3 Les effets multidimensionnels de la SMA de la Coalition Eau

La SMA amorce des transformations des représentations, des pratiques, des normes, des relations et des rapports de force entre parties prenantes dans le secteur - correspondant à des effets attendus et inattendus. Disposer d'un cadre d'analyse et de mesure de ces effets permet d'apprécier la valeur intrinsèque engendrée par les activités de SMA.

Pour caractériser ces effets, les membres de la Coalition Eau et de ses réseaux partenaires ont été interrogés sur les différents volets de la SMA, par le biais d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs et d'un questionnaire en ligne. L'analyse des effets de la SMA produits par la Coalition Eau se fonde sur leurs retours. La méthodologie de collecte de données et les résultats du questionnaire sont disponibles en annexes.

**Le décryptage des différents volets de SMA nous a permis d'identifier trois domaines de changement :**

- (1) Organisationnel ;**
- (2) Lié au jeu d'acteurs et aux rapports de pouvoir ;**
- (3) Lié au renforcement des connaissances et des capacités.**

A ces trois domaines de changement sont associés des marqueurs de progrès spécifiques aux activités de la Coalition Eau, permettant d'apprécier les effets produits depuis 15 ans en matière de SMA. Certains de ces effets se recoupent avec ceux observés sur le volet plaidoyer, puisque les différentes activités de la Coalition Eau s'articulent et s'enrichissent en progressant.

---

<sup>9</sup> Les points focaux de SWA sont la CANEA (Bénin) ; le SPONG (Burkina Faso), la CN-CIEPA (Mali), la NEHA (Niger), la CNAPE (République de Guinée), la POSCEAS (Sénégal), l'ADC (Tchad), le CCEABT (Togo).



### 2.3.1 Organisationnel : la Coalition Eau accompagne l'émergence de collectifs d'OSC et renforce l'articulation des acteurs de la société civile

En accompagnant l'émergence de collectifs d'OSC et en renforçant l'articulation des acteurs de la société civile à différentes échelles, la Coalition Eau joue un rôle clé dans l'organisation de la société civile en interne, au sein du collectif, et en externe avec ses partenaires.

#### Émergence de collectifs d'OSC

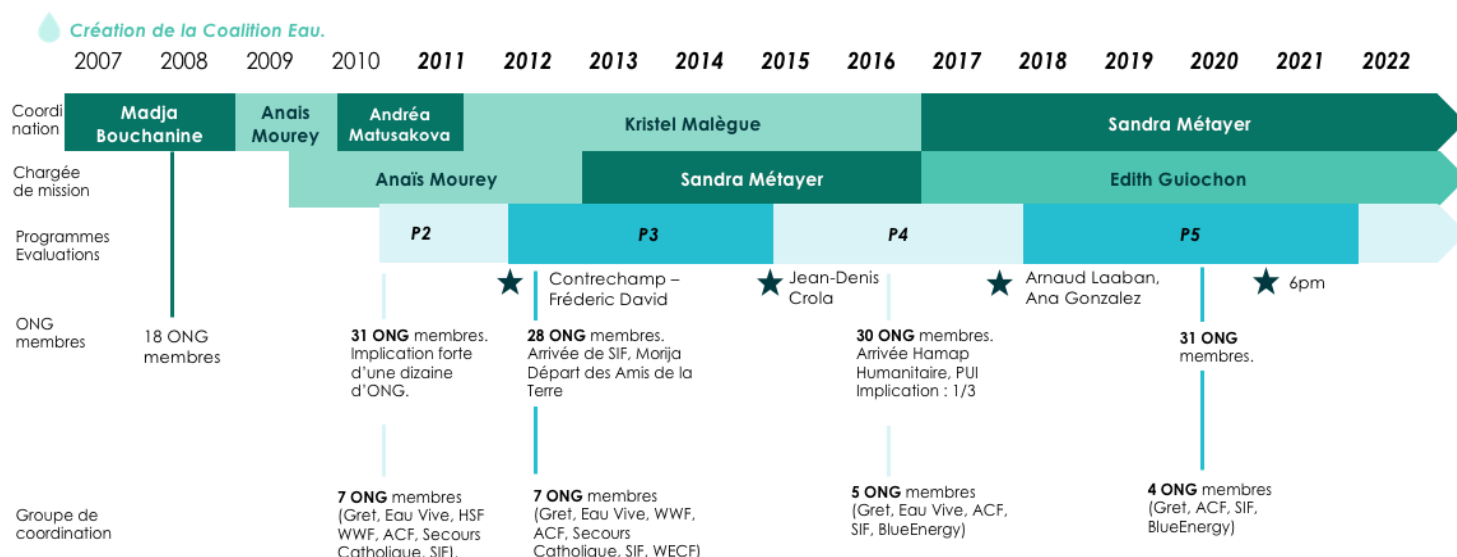
L'existence d'organisations et de collectifs de la société civile ne va pas de soi. Reposant souvent sur des engagements bénévoles, ces structures font fréquemment face à un manque de moyens pour se formaliser, fonctionner, perdurer dans le temps.

Effet le plus attendu à sa création, **la Coalition Eau a réussi à instituer, en l'espace de 15 ans, un collectif pérenne, représentatif et stable des ONG françaises** actives en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous. L'épreuve du temps a démontré la stabilité de ses membres, partenaires de plaidoyer et partenaires financiers, la pérennité de son mode de gouvernance et de fonctionnement, les capacités d'adaptation stratégiques et opérationnelles permettant à la Coalition de perdurer.



Ainsi, la composition de la Coalition Eau est restée relativement stable au fil du temps. Le groupe de coordination (GC) mandaté par l'ensemble des ONG membres pour mettre en œuvre les programmes et prendre les décisions courantes sur les activités du collectif est composé de 4 ONG – dont trois (ACF, Gret, SIF) sont membres depuis 2011, rejointes par BlueEnergy lors du 4ème programme (5 en 2020, avec Eau Vive).

### Evolution de l'organisation interne de la Coalition Eau



Outre la composition des membres, la stabilité de la gouvernance et des modes de fonctionnement<sup>10</sup> de la Coalition Eau dans le temps témoigne de la solidité du collectif. Ainsi, le changement de portage administratif en 2018 d'Eau Vive vers le Gret n'a pas déstabilisé la Coalition Eau, ayant acquis des habitudes propres dans la mise en œuvre de ses actions. De même, les passations du Secrétariat et l'évolution des points focaux au sein des structures membres n'ont pas altéré la dynamique collective.



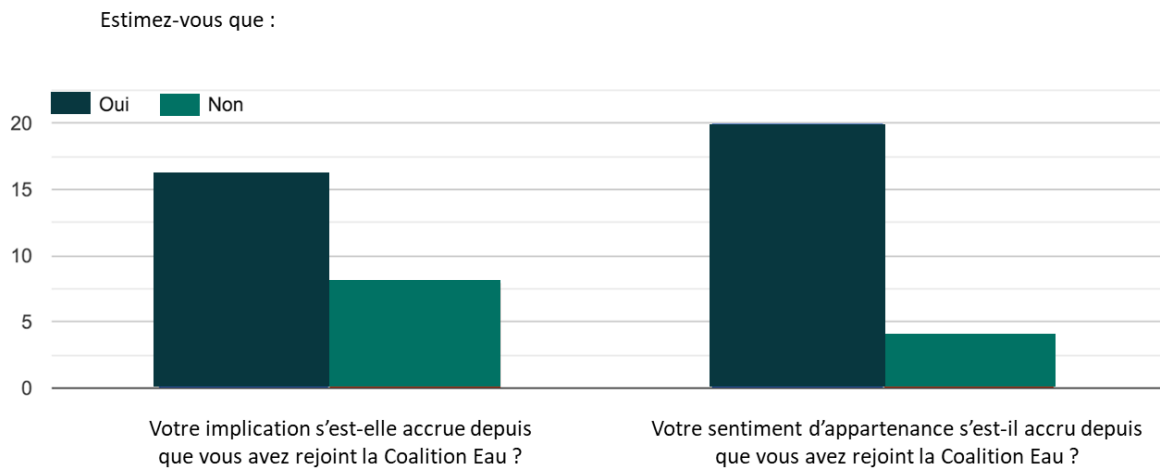
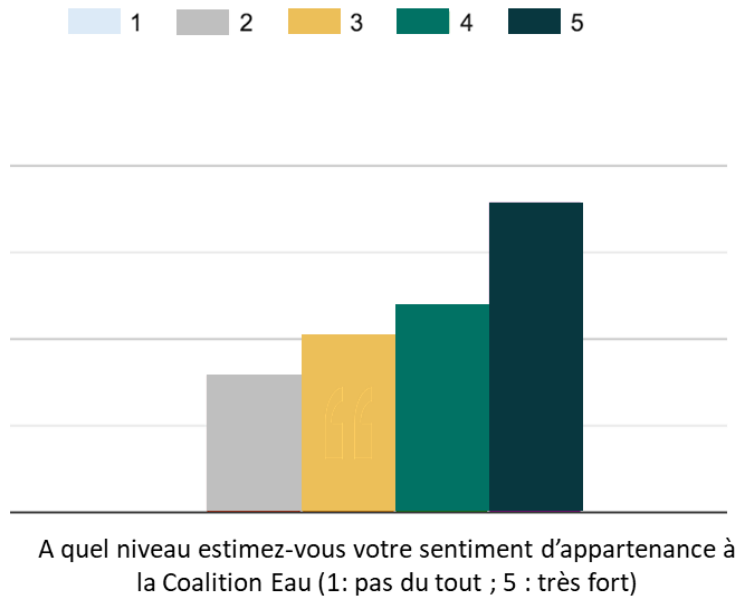
**« Avec le changement de porteur administratif, on a eu peur que la Coalition Eau soit complètement détruite. Ça n'a pas été le cas et cela a aussi montré l'intérêt des membres et de l'AFD de vouloir sauvegarder la Coalition Eau. » (Membre de la Coalition Eau)**



Au-delà de la stabilité des membres et de la gouvernance, la vivacité de la dynamique associative s'incarne notamment dans un fort sentiment d'appartenance, se renforçant au fil du temps et reposant sur une animation fructueuse du collectif, selon les résultats du questionnaire.

<sup>10</sup> Le fonctionnement interne de la Coalition Eau et son évolution ces 15 dernières années est disponible en annexe.

Résultats du questionnaire en ligne (24 répondant.e.s)



Les membres évoquent en effet leur satisfaction à l'égard de la gouvernance, de la vie associative et des moyens pour la faire vivre, du Secrétariat dont les qualités relationnelles et professionnelles sont unanimement reconnues, et leur intérêt pour l'ensemble des volets d'action du collectif, en France comme à l'international. Si, comme dans la plupart des collectifs, un tiers des membres ne dispose pas de la disponibilité pour s'investir activement dans la Coalition Eau, la quasi-totalité des membres interrogés individuellement et dans le questionnaire témoigne d'une volonté de s'investir davantage dans le collectif. L'adhésion très forte des OSC au collectif, terreau de la dynamique associative et facteur de pérennité, repose sur une forte exigence démocratique - conduisant à solliciter l'avis des

membres pour l'ensemble des décisions structurantes. Comme précisé dans la charte de fonctionnement, *“autant que faire se peut, les décisions au sein de la Coalition Eau sont prises dans le consensus, après débats et dialogues constructifs, afin de maintenir une cohésion indispensable à la conduite de projets collectifs”*. De fait, en 15 ans d'existence, aucun dissensus majeur n'a été relevé au sein du collectif, et les espaces de débat permettent de trouver des points d'accord et de renforcer la cohésion du groupe.



**« La Coalition Eau est un lieu de dialogue démocratique. » (Membre de la Coalition Eau)**



**Au-delà du collectif**, la Coalition Eau a apporté son soutien à l'émergence de réseaux d'OSC homologues en Afrique de l'Ouest et du Centre, partageant des valeurs communes et des objectifs partagés en matière d'accès à l'eau universel à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation des ressources. À ce titre, la Coalition Eau a eu un rôle de portage décisif pour faire émerger l'Alliance d'Afrique francophone pour l'Eau et l'assainissement. Pour certains collectifs interrogés, elle a été *“le maître d'oeuvre”* de la dynamique de l'Alliance.

Si des réseaux existaient déjà dans la plupart des pays<sup>11</sup>, la Coalition Eau a permis de fédérer ces derniers en s'appuyant sur son expérience propre : identification de faîtières, création d'un espace et d'une dynamique de travail, de partage de connaissances et d'expériences, tout en apportant son appui à la formalisation d'une dynamique collective. Le rôle de médiation et d'appui organisationnel, s'appuyant sur l'expérience de coordination, d'animation et l'expertise de Coalition Eau est particulièrement remarquable dans un contexte régional où *« la survie de la société civile est un enjeu »*, selon l'un des partenaires interrogés.

Elle a également été à l'initiative de l'Effet Papillon, le réseau mondial d'ONG du secteur, engagé sur les Forums Mondiaux de l'Eau, en 2010, et du European Pact for Water (EPfW) en 2016, une coalition informelle à l'échelle de l'Europe et un réseau de plaidoyer dont l'objectif est de diffuser l'information, de capitaliser les connaissances et de souligner l'importance du droit à l'eau et à l'assainissement dans les agendas internationaux et européens.

Enfin, de façon plus indirecte, la Coalition Eau fait également vivre par ses appuis et ses contributions des réseaux nationaux et internationaux d'OSC de l'EAH (cf. Partie 2.2.4).

**La question récurrente est la pérennité des réseaux de la société civile ainsi constitués.** À titre d'exemple, l'Effet Papillon, que la Coalition Eau a contribué à faire émerger, existe toujours 13 ans après sa création, bien que l'intensité de son activité ait pu fluctuer. Au sein de l'AAFEA, la Coalition est chargée de l'animation et de la coordination de la dynamique, ouvrant la voie à une montée en puissance des capacités des réseaux africains qui témoignent d'une volonté dynamique de rapprochement structurante, incarnée notamment dans une stratégie partenariale 2023 - 2027. Pour la suite, la question de l'autonomisation progressive de l'Alliance est posée par les collectifs membres.

---

<sup>11</sup> En 2010, lors du premier atelier d'échange à Ouagadougou (Burkina Faso), le Togo et la Mauritanie étaient les deux seuls pays parmi les huit (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo) ne disposant pas de collectifs de la société civile structurés et organisés.



« Vous avez semé la graine, la plante a poussé, mais pour que la plante puisse tenir et donner des fruits, il faut que la Coalition Eau continue de soutenir le processus. En soutenant le processus, elle se soutient elle-même parce que les objectifs sont convergents. » (Membre de l'AAFEA).



### Articulation des OSC

Dès lors que des organisations et collectifs d'OSC existent et se pérennisent, leur articulation au sein d'un maillage associatif plus étendu permet d'approfondir encore davantage la structuration du milieu associatif.

La Coalition Eau a eu pour effet de renforcer l'articulation entre pairs, aussi bien au sein du collectif qu'en externe, en nouant des relations avec d'autres OSC, collectifs, réseaux de la société civile.

Cette articulation s'opère, à un premier niveau, au sein d'espaces d'échange et de travail formalisés. Au sein de la Coalition Eau, les groupes de travail, les réunions des différents cercles de gouvernance (Assemblée Plénière, Groupe de coordination) et les formations proposées offrent des opportunités aux membres de dialoguer et resserrer les liens, au niveau interpersonnel et inter-organisationnel. À ce titre, certains membres relèvent avoir pu identifier et échanger avec des homologues grâce à la dynamique de mise en réseau. Ils plébiscitent ainsi les espaces d'échanges, lieux d'apprentissage mais également de dialogue, d'émulation et d'articulation entre pairs.

L'implication dans ces espaces est libre et se fait sans injonction. Fait notable et propice à cette dynamique de mise en lien des acteurs, certains sont en outre particulièrement ouverts, comme le groupe de travail "Droit à l'eau en France" de la Coalition Eau accessible à des OSC non-membres<sup>12</sup>. En externe, la Coalition Eau s'investit également dans des espaces de travail communs sur les enjeux d'EAH comme le groupe de travail ODD du Partenariat Français pour l'Eau et la Task Team « SDGs » de End Water Poverty. Enfin, la Coalition Eau effectue des mises en lien en dehors des espaces de travail, notamment entre ses partenaires : en Afrique, elle a facilité les liens entre les réseaux de l'AAFEA et ses propres partenaires, EWP et SWA (la plupart des collectifs de l'AAFEA étant d'ailleurs devenus des points focaux de la société civile SWA dans leur pays grâce aux liens facilités par la Coalition Eau), mais aussi les liens bilatéraux entre deux collectifs membres avec deux de ses ONG membres : l'ONG Seves, membre de la Coalition Eau appuie le CCEABT (Togo) dans le renforcement de son animation, tandis que le Gret et la POSCEAS (Sénégal) conduisent ensemble le projet Diss'Eau visant à mettre les usager·e·s, les citoyen·ne·s au cœur de la vie des services et des politiques publiques sectorielles d'eau et d'assainissement au Sénégal dans le but de renforcer la qualité de ces services.

Sur un second plan, s'appuyant notamment sur ces temps d'échanges et un travail de médiation de son Secrétariat, **la Coalition Eau a permis le rapprochement et l'alignement des visions des ONG issues des champs de l'humanitaire, du développement et des droits humains.**

---

<sup>12</sup> 10 ONG membres, 20 ONG non-membres



**« Si la Coalition Eau n’existait pas, il y aurait une absence totale de coordination. Le fait de s’entendre sur des messages et des valeurs permet de faire des ponts, de renforcer les capacités, d’aligner les visions. » (Membre de la Coalition Eau)**



Une fois formalisé, le collectif s’est donné dès ses débuts un objectif ambitieux et fédérateur concernant l’atteinte de l’accès à l’eau pour tous et toutes<sup>13</sup> retranscrit dans une vision, des positionnements communs et des missions dans la stratégie 2021-2025 de la Coalition Eau. Renvoyant au fait que la Coalition Eau se met au service d’un plaidoyer thématique et non pas syndical, l’adhésion de ses membres se justifie par cet objectif partagé et non pas par des intérêts plus individuels. L’élaboration de 10 positionnements communs, formalisés dans la stratégie 2021-2025, atteste également du niveau abouti d’alignement des visions - se concrétisant dans des messages et des revendications précis. Autre élément du socle fondateur de la Coalition Eau, sa charte de fonctionnement – précisant son mode d’organisation et les modes de prises de décision et renvoyant ainsi à la culture associative déployée en interne - permet « d’attirer seulement des membres partageant les valeurs du collectif », selon son Secrétariat.

Si des sous-dynamiques d’échanges ont pu persister entre les ONG du développement et de l’humanitaire pendant les premières années du collectif, une convergence des visions semble s’approfondir, prenant acte des liens existants entre les enjeux de développement et les crises, et ouvrant des perspectives de synergies entre les membres. Par exemple, la mise en réseau a facilité des collaborations entre Gret (développement) et ACF (humanitaire) au Burkina Faso. En France, le rapprochement n’inclut pas à date les ONG environnementalistes, comme le RAC (Réseau Action Climat) – ce qui pourrait être développé par la suite si la Coalition Eau décide d’amplifier son plaidoyer relatif aux enjeux nationaux et de lancer son chantier sur la GIRE.

Pour toutes ces raisons, après le fait de porter des plaidoyers sectoriels, l’attente majeure des membres porte respectivement sur le fait de se “fédérer autour de messages communs” et de “renforcer les liens entre ONG”, d’après les résultats du questionnaire, et constitue une valeur ajoutée fortement perçue par le milieu associatif.

**Les compétences de coordination et d’animation de la Coalition Eau bénéficient également aux différents réseaux qu’elle appuie ou dans lesquels elle s’insère.** Pour l’AAFEA, la Coalition Eau a un rôle moteur dans l’organisation d’ateliers annuels rendant possible la rencontre et les échanges de pratiques entre les collectifs d’Afrique de l’Ouest et du Centre, et la mise en réseau avec ses réseaux partenaires comme ANEW ou SWA. Au sein de l’Effet Papillon, la Coalition Eau facilite la participation des OSC aux espaces de discussion multilatéraux (FME, FPHN).

**Enfin, au-delà de l’alignement des visions des OSC autour de positionnements communs, la Coalition Eau a permis une articulation opérationnelle des actions de plaidoyer,** via des partenariats formalisés ou non avec d’autres réseaux.

---

<sup>13</sup> L’atteinte de l’ODD 7 est l’objectif général de la Coalition Eau, dès son deuxième programme.



**« Le Secrétariat est composé de deux personnes extrêmement professionnelles, brillantes, compétentes, qui arrivent à bien fédérer l'ensemble des membres et des partenaires, par un travail de structuration du milieu associatif et d'animation. » (Partenaire de la Coalition Eau)**



Par exemple, la Coalition Eau et Coordination SUD s'associent pour porter un plaidoyer à haut niveau autour de certains enjeux spécifiques qui croisent l'EAH et les enjeux globaux, dans le cadre de leur convention de partenariat signée en 2016. La faculté de la Coalition Eau à s'inscrire dans des relations partenariales caractérisées par la complémentarité (géographique, thématique, en termes de représentation), le professionnalisme et la réciprocité génèrent des collaborations fructueuses et suivies dans le temps.

Cependant, cette dynamique d'articulation repose aujourd'hui sur l'important rôle de coordination endossé par le Secrétariat de la Coalition Eau, dont ses nombreux partenaires expliquent avoir découvert sur le tard qu'il n'était constitué que de deux personnes – ce qui montre un écart entre les ressources effectives et perçues de la Coalition Eau en matière d'animation et de coordination. Or, la sur-mobilisation du Secrétariat peut conduire à une tension entre le travail d'articulation mené en interne et en externe, puisqu'aujourd'hui il joue un rôle moteur dans le maintien de la vie collective et de l'écosystème partenarial.

### **2.3.2 Jeu d'acteurs : visibilité, représentation et rapports de pouvoir**

En faisant émerger une société civile forte et structurée, la Coalition Eau fait évoluer le jeu d'acteurs dans l'EAH. Aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs économiques, la société civile s'établit progressivement comme une troisième voix, d'autant plus influente qu'elle est identifiée, reconnue comme crédible et puissante par les autres parties prenantes en présence.

#### **Visibilité de la société civile dans l'EAH**

Dans le *Bilan évaluatif des 15 ans de partenariat entre l'AFD et les organisations de la société civile*<sup>14</sup>, le constat est dressé que les organisations de la société civile française disposent d'un manque de visibilité à l'international, notamment par rapport à leurs homologues anglo-saxonnes – quels que soient les secteurs considérés. Se doter d'une bannière commune participe en ce sens d'une stratégie de renforcement de la visibilité des OSC.

**Par le biais de la Coalition Eau, les OSC de l'EAH disposent d'une entité de représentation** leur permettant de gagner collectivement en visibilité sur la scène française et internationale.

De plus, à travers ses actions de plaidoyer, la Coalition Eau investit des espaces multiples et parfois difficiles d'accès, décuplant la visibilité de la société civile dans l'EAH : elle « occupe le terrain ». Alors que chaque organisation est contrainte par son agenda dans sa participation événementielle,

---

<sup>14</sup> Bilan réalisé par Jean-Martial Bonis, Charanclle Martin Vielajus, Dörte Pommerenig, Youssouf Cissé, Marine Michau. Nous avons eu accès au bilan évaluatif provisoire. La version définitive sera mise en ligne prochainement sur le site de l'AFD.

l'existence d'un collectif permet aux membres de s'associer à distance à des actions menées sur différents terrains, à différentes échelles, et de manière continue.

À l'international, la Coalition Eau assure par exemple la représentation de la voix de ses membres ne pouvant se déplacer aux grands forums mondiaux sous l'égide de la Coalition Eau, tout en facilitant la venue des collectifs de l'Alliance par le biais des mécanismes de sponsorship mis en place grâce au plaidoyer réalisé lors des processus préparatoires.

La visibilité des OSC de l'EAH est renforcée notamment par le biais de campagnes, d'expositions, permettant de sensibiliser largement sur les positionnements de la Coalition Eau : la campagne « Parlons Toilettes » (2014), la campagne « L'Eau est un droit ! » (2020), les expositions « Eau et Climat : il est urgent d'agir ! » (2017) ou « Les toilettes, une question de dignité » (2008). De plus, la Coalition Eau publie des tribunes et des communiqués à l'occasion des temps forts politiques (campagnes, forums) afin de mettre en avant et d'explicitier l'avis de la société civile de l'EAH.

Comme soulevé dans la Partie *Plaidoyer*, la limite de cette visibilité est stratégique, dans la mesure où la Coalition Eau n'a pas mobilisé ses efforts dans la poursuite d'une stratégie d'image et de communication. Bien identifiée par les services techniques, elle l'est moins du personnel politique – et encore moins du grand public (qui n'est d'ailleurs plus sa cible). La limite est aussi politique et exogène, dans la mesure où la place accordée à la société civile, notamment dans les espaces de dialogue multilatéraux, varie fortement en fonction des contextes dans lesquels ils s'inscrivent et des pays qui les organisent.

### **Influence de la société civile**

La SMA renforce également la légitimité et la crédibilité des OSC de l'EAH, et donc leur poids dans les échanges et les rapports de pouvoir avec les autres parties prenantes du secteur, et notamment les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, la Coalition Eau est un acteur identifié par les cibles politiques souhaitant connaître la position de la société civile dans l'EAH. Pour cause : par rapport aux réseaux d'organisations de solidarité internationale (Coordination SUD) ou des réseaux multi-acteurs dans l'EAH (PFE, pS-Eau), la Coalition Eau cumule une double homogénéité sectorielle et de typologie de membres. La formalisation de 10 positionnements communs et le travail collectif des membres au sein des groupes de travail a ainsi permis l'émergence d'une voix audible et crédible de la société civile sur les enjeux sectoriels, nourrie par l'expérience terrain des OSC, et pouvant porter dans les enceintes politiques.

Encouragée par la MPN-OSC de l'AFD, la SMA facilite ainsi la reconnaissance des OSC par les pouvoirs publics. En France, la Coalition Eau est identifiée par les services techniques du MEAE et du MTE, par les Divisions Eau et OSC de l'AFD et par certains parlementaires comme le réseau de référence des OSC françaises de l'EAH.

La notoriété et la légitimité de la Coalition sont amplifiées par l'expertise technique développée par le collectif. En somme, alors que des OSC ne pourraient pas accéder à certains niveaux d'interlocuteur.ice.s, la Coalition Eau permet de faire entrer ses membres dans le jeu d'acteurs fermé des cercles décisionnels. Comme le résume un membre, « la Coalition Eau nous met en position de pouvoir discuter et intervenir auprès des pouvoirs institutionnels, ce qui n'est pas possible individuellement ». Pour cela, elle s'appuie également sur son propre écosystème partenarial, tissé au fil des ans et décrit plus haut.

Enfin, les OSC membres de la Coalition Eau disposent d'un manque de ressources internes pour conduire seules des activités de plaidoyer. Pour celles qui disposent d'un.e chargé.e de plaidoyer, ce dernier n'est souvent pas spécifique à l'EAH. Avec la Coalition Eau, les OSC de l'EAH se dotent de ressources communes pour conduire ces actions. Par le biais des différents programmes, financés par les bailleurs de la Coalition Eau, et l'existence d'un Secrétariat dédié à l'animation, à la coordination et au pilotage des activités du collectif, le plaidoyer commun a pu être mis en œuvre. La professionnalisation croissante du Secrétariat en matière de plaidoyer a en outre permis l'identification des processus et des méthodes adaptées aux objectifs partagés par les membres.

À l'international, l'appui de la Coalition Eau aux collectifs de l'Alliance, a notamment visé à renforcer leurs capacités techniques dans le but de les faire gagner en légitimité et en influence, aux échelles nationales, sous-régionales et internationales.

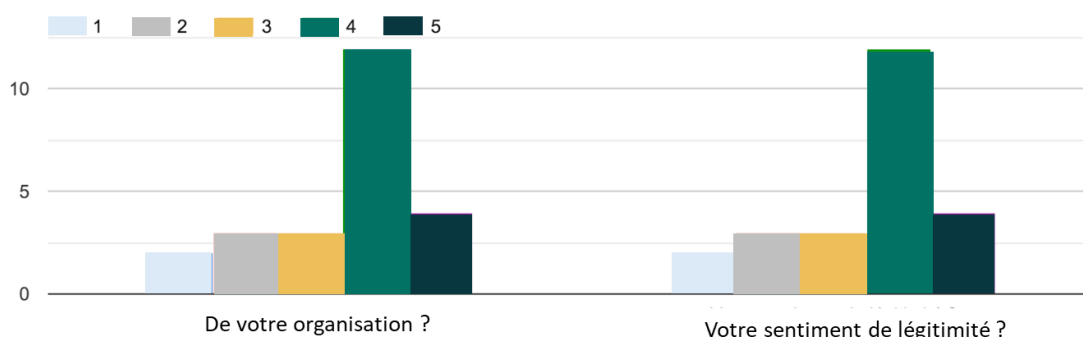
### Accroissement du pouvoir d'agir

Le pouvoir d'agir renvoie aussi aux perspectives d'influence des OSC dans un contexte social donné, à leurs marges de manœuvre pour faire bouger les lignes dans un jeu d'acteurs en constante évolution.

En se constituant comme collectif fort et écouté, la Coalition Eau nourrit un sentiment de satisfaction et de confiance de ses membres, qui peut jouer comme effet moteur lorsque celles-ci souhaitent s'engager individuellement ou collectivement dans des actions d'influence et de défense des droits humains en matière d'accès à l'EAH. Les membres interrogés déclarent que leur sentiment de légitimité à porter des messages politiques s'est accru, individuellement et au titre de leur organisation avec le temps. Cet effet porteur est également constaté au niveau des organisations appuyées par la Coalition Eau au titre de ses partenariats : lors des ateliers organisés avec les membres de l'AAFEA, l'un des réseaux interrogés a déclaré que l'appui de la Coalition renforçait le courage, l'audace et la confiance de son propre collectif.

#### *Résultats du questionnaire en ligne (24 répondant.e.s)*

Diriez-vous que la Coalition Eau a permis de renforcer la légitimité à porter des actions de plaidoyer : (1: pas du tout ; 5 : très fort)



### 2.3 Renforcement des capacités

Le renforcement des « capacités » renvoie à la fois à l'amélioration des connaissances et des compétences, incluant des aptitudes non techniques, comme le savoir-être, le sentiment de légitimité,



la créativité ou l'audace. Elle s'opère par des processus de transmission formalisés (publications, formations) et non formalisés (échanges individuels et collectifs, interventions) - qui peuvent être plus ou moins verticaux.

Le renforcement des capacités des OSC s'appuie entre autres sur des échanges entre pairs, - selon un processus de « co-renforcement » ou de « renforcement mutuel » - lorsque les membres ou les collectifs membres de l'AAFEA partagent leurs expériences, leurs connaissances, leurs pratiques dans le domaine de l'EAH. Le renforcement des compétences spécifiques de plaider, elles, émanent principalement du Secrétariat, qui les transmet et diffuse, par le biais du travail en commun et dans l'action.

### **Renforcement des capacités de plaider**

Face au constat que ses membres manquaient de ressources propres et n'étaient pas outillés pour conduire des actions de plaider, la Coalition Eau a renforcé son expertise en la matière, via un double mouvement : le renforcement des compétences spécifiques du Secrétariat, et le renforcement des compétences des membres.

Peu après sa création, la Coalition Eau s'est attachée à décrypter les processus institutionnels et politiques à l'œuvre dans l'EAH afin de s'y investir par le biais d'un plaider efficace. Cette étude a permis à ses membres, absorbés par des défis opérationnels, de prendre de la hauteur sur les rouages de l'EAH et de mieux appréhender les lieux de décision et les rapports de pouvoir dans lesquels ils peuvent collectivement s'inscrire.

De la même manière, le secrétariat de la Coalition Eau fournit, pour les ONG membres mais aussi pour les partenaires, des éléments de décryptage de la mise en œuvre des politiques publiques (veille sur l'APD mises à jour régulièrement, Observatoire de l'Eau) et des espaces de décision. À ce titre, les membres de l'AAFEA ont par exemple évoqué leur intérêt pour les analyses de la Coalition Eau afin de se préparer au FPHN 2023 et au forum social mondial. Les différents travaux de veille sur les financements dans le secteur permettent aux ONG de mieux appréhender l'écosystème dans lequel elles interviennent (cf. Étude sur l'APD, étude sur la Solidarité Internationale dans le secteur, étude sur les financements des ONG dans le secteur, étude sur l'accroissement des financements dans l'EAH). À ce titre, les membres interrogés déclarent que la Coalition Eau leur a permis de se renforcer, respectivement, sur les thématiques des droits humains à l'eau et à l'assainissement, sur la politique de développement et d'action extérieure de la France et sur les processus internationaux.

Cependant, la Coalition Eau reste majoritairement conçue par ses membres comme un véhicule de plaider : si elle renforce la vision et l'intérêt de ses membres pour les enjeux d'influence commune, l'expertise institutionnelle et politique reste très concentrée au niveau du Secrétariat. **En quinze ans d'existence, les compétences de plaider ont davantage été renforcées au niveau du Secrétariat qu'au niveau des membres.**

Toutefois, dans l'action, les membres adoptent des réflexes et politisent leur approche. Ainsi, de la même manière que la récurrence de l'expression « droit à l'eau » a conduit à sensibiliser les cibles de plaider de la Coalition Eau, elle a généré un changement de perspective pour les OSC membres et partenaires, au-delà des enjeux techniques liés à l'amélioration des services d'EAH.

**Au-delà de l'intérêt grandissant pour les actions de plaider, la Coalition Eau a réussi à faire naître, chez certains membres actifs, des changements plus profonds permettant une implication accrue dans les activités de plaider.** Ainsi, Solidarités International s'est structuré en interne avec une

juriste chargée de plaider WASH en France, afin « d’internaliser une force de plaidoyer à apporter à la Coalition Eau ». En effet, pour reprendre ses mots, « il n’est pas possible d’externaliser une coalition de causes » : la montée en puissance des membres sur les thématiques de plaidoyer, progressive, est une condition de légitimité de ce dernier.

### Renforcement de l’expertise sectorielle

Les membres de la Coalition Eau disposent tous d’une expertise et d’une expérience dans le secteur de l’EAH, développées à travers leurs actions de terrain. Cependant, leur appartenance au collectif permet d’amplifier cette expertise, notamment par le biais des informations et des ressources partagées sur le site internet de la Coalition Eau, dans la newsletter et au sein des espaces de travail, mais aussi par le biais de temps de formations et d’ateliers d’échanges de pratiques dédiés, ouverts également aux partenaires. Les formations proposées par la Coalition Eau ont notamment porté sur : l’eau et l’assainissement dans les ODD, l’eau et le changement climatique, l’intégration du genre dans les projets EAH, l’assainissement écologique, la sécurité alimentaire, l’eau, l’hygiène et la nutrition, les techniques de plaidoyer - permettant d’éclairer des sujets stratégiques pour le secteur.

La mise en commun des connaissances et le partage d’expérience des OSC actives dans l’EAH, notamment par le biais des groupes de travail, favorise le renforcement d’une expertise sectorielle pointue, notamment mise en lumière à travers les différentes publications du collectif. **La Coalition Eau agrège et formalise les savoirs des différents acteurs de l’EAH, les diffuse, et alimente le travail réflexif des membres grâce à ses compétences d’animation.** Pour ses membres, la dynamique d’échanges et d’émulation au sein du collectif leur permet de s’inspirer, d’affiner leur réflexion, leur positionnement et leur stratégie. Ces effets de co-renforcement sont positifs mais ne sont pas les plus attendus initialement, car ils reposent sur l’existence d’une dynamique collective effective qui se renforce avec le temps et l’interconnaissance des membres et leur implication. Ainsi,



« Des réflexes d’échanges sectoriels se sont développés grâce à la Coalition Eau : cela a permis de s’inspirer les uns les autres, de regarder ce qui marche ailleurs, d’éviter de faire les mêmes erreurs, plutôt que d’être en compétition » (Membre de la Coalition Eau).



**Au-delà des aspects techniques et financiers, la Coalition Eau étoffe la réflexion sectorielle sur un plan plus politique,** en invitant ses membres et partenaires à accroître leurs connaissances sur des thématiques transversales comme le genre, le climat, la participation citoyenne (cf. notes d’expertise de la Coalition Eau). Selon un membre, les notes du collectif permettent de penser de manière systémique aux rôles et responsabilités de la société civile dans le secteur.



« Cela permet de comprendre que l’on agit dans un écosystème, et non pas en répondant à des appels à projets ex nihilo ». (Membre de la Coalition Eau)



La Coalition Eau identifie et instruit des tendances émergentes dans le secteur, ce qui constitue un de ses effets les plus transformatifs sur le plan politique et culturel. « Poil à gratter », « matière à penser

», la Coalition Eau agit comme une vigie sectorielle, dotée de fortes capacités d'analyse et de prospective pour identifier des enjeux actuels et orienter la réflexion stratégique de ses membres, les invitant à se positionner par rapport à des thématiques et à orienter les débats publics. **Ces quinze dernières années, l'approche par les « droits humain à l'eau et à l'assainissement » développée par la Coalition Eau a constitué un tournant fondamental dans la manière d'appréhender le secteur**, se retranscrivant dans une évolution générale du lexique et des préoccupations des parties prenantes (décideurs, bailleurs, ONG). En France, cette approche par les droits a conduit à une dénonciation, au moment de la crise du coronavirus, de la situation vécue par les plus vulnérables dont le respect des droits à l'EAH n'est pas effectif. Dans les différents GT, les membres s'approprient des notions nouvelles, travaillent sur des définitions communes, alignent et enrichissent leurs visions.

Notons également que la grande majorité des membres reprennent, au sein de leur propre organisation, les documents d'analyse et d'expertise, ainsi que les messages clés et les positionnements communs, démultipliant ainsi les effets de renforcement de l'expertise sectorielle.

Au-delà des membres, l'approfondissement d'une expertise sectorielle nourrit les partenaires et interlocuteurs de la Coalition Eau – notamment des réseaux plus généralistes d'OSC comme Coordination Sud ou des réseaux thématiques avec une approche moins axée vers la solidarité comme le PFE.

### **Renforcement des pratiques collaboratives**

La Coalition Eau a permis le renforcement de compétences propres aux parties prenantes évoluant dans des réseaux bénévoles. Au contact du collectif, les personnes impliquées sont amenées à évoluer dans leurs pratiques et représentations : ouverture d'esprit, intégration d'idées et de postures nouvelles, expérimentations de nouvelles pratiques, pouvant être disséminées dans leurs organisations respectives. Les compétences acquises ne sont pas seulement techniques et relatives au secteur de l'EAH : elles sont associatives, politiques, diplomatiques – et permettent d'évoluer dans des contextes pluri-acteurs dans lesquels l'enjeu est de bousculer le statu quo.

Ainsi, la culture associative de la Coalition Eau a des effets transformatifs sur ses membres. Puisque le renforcement des capacités se fait davantage par le biais d'échanges entre pairs, plus ou moins formels, que par le biais de formations descendantes, des « logiques » de pensée et d'intervention se transmettent, au-delà des connaissances dures. Les compétences développées par les membres au sein du collectif leur ont permis de renforcer leur aptitude à réfléchir de manière systémique et à mobiliser des connaissances, à agir en écosystème et à apprendre ensemble, à créer des ponts, à développer une pensée critique, à composer avec les rapports de pouvoir.

Au-delà de ses membres, la Coalition Eau a joué un rôle dans le renforcement organisationnel de réseau homologues (l'AAFEA et ses réseaux membres), par un partage d'expérience sur sa propre structuration. L'informalité, l'horizontalité et l'implication des membres dans la gouvernance font partie du modèle associatif partagé à titre d'exemple ou d'inspiration par la Coalition Eau.

## 2.4 Caractérisation et comparaison des effets de la SMA par domaine de changement

L'analyse ci-dessous vise à caractériser les effets observés, c'est pourquoi nous avons choisi de classer les effets selon leur degré d'intensité:

**Négatifs** : les activités conduites produisent des effets non conformes aux attentes et allant à l'inverse des objectifs poursuivis

**Neutres** : les activités conduites ne produisent pas ou produisent très peu d'effets observables

**Positifs** : les activités conduites produisent des effets conformes aux attentes et en adéquation avec les objectifs poursuivis

**Transformatifs** : les activités conduites produisent des effets qui vont au-delà des attentes initiales et qui renforcent les objectifs poursuivis voire en font émerger de nouveaux

L'analyse des différents domaines de changement nous a également permis de faire ressortir leur degré d'effets, en s'appuyant sur les questionnements suivants: dans quelle mesure les efforts déployés sont-ils à la hauteur des effets observés ? Quels efforts produisent le plus d'effets.

Domaine de changement	Marqueurs de progrès	Intensité des effets observés	Degré d'effets
ORGANISATIONNEL	Faire exister	<i>Transformative :</i> ✓ La Coalition Eau a réussi à instituer, en l'espace de 15 ans, un collectif des ONG françaises actives dans l'EAH à l'international, solide et pérenne ✓ Elle a joué un rôle déterminant dans l'émergence d'un collectif homologue en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'AAFEA, et de l'Effet Papillon et dynamise par ses appuis des réseaux nationaux et internationaux d'OSC de l'EAH	● ● ●
	Articuler	<i>Positive :</i> ✓ La Coalition Eau a permis le rapprochement et l'alignement des visions des OSC de l'EAH (de l'humanitaire, de l'urgence et du développement, des droits humains) : entre les membres du réseau et avec les partenaires externes ✓ La Coalition Eau a favorisé une articulation opérationnelle des actions de plaidoyer de ces acteurs ✓ L'articulation entre pairs repose beaucoup sur le travail d'animation et de coordination du Secrétariat, aux ressources limitées	
JEU D'ACTEURS	Visibilité	<i>Positive :</i> ✓ Les OSC de l'EAH disposent en France d'une bannière commune de représentation, leur permettant une visibilité accrue	● ● ○
	Influence	<i>Positive :</i> ✓ La légitimité et la crédibilité de la Coalition Eau s'est renforcée au fil des ans : la société civile de l'EAH est davantage identifiée et considérée par les pouvoirs publics ✓ La notoriété est amplifiée par l'expertise de plaidoyer, ayant permis d'investir des espaces de débat stratégiques	
	Pouvoir d'agir	<i>Transformative :</i> ✓ La Coalition Eau a nourri un sentiment de légitimité collective et de confiance chez ses membres	
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	De plaidoyer	<i>Positive :</i> ✓ La vision et l'intérêt de ses membres pour les enjeux d'influence commune a progressé. Dans l'action, les membres politisent davantage leur approche. ✓ L'expertise institutionnelle et politique reste très concentrée au niveau du Secrétariat...mais certains membres commencent à se renforcer en interne.	● ● ●
	Sectorielle	<i>Positive :</i> ✓ La Coalition Eau a permis de renforcer ses membres sur des thématiques émergentes et des questions transversales relatives à l'EAH ✓ L'approche par le droit à l'eau est un acquis de la Coalition Eau	
	Pratiques collaboratives	<i>Transformative :</i> ✓ Les membres et les partenaires ont développé des compétences associatives, politiques, diplomatiques à travers le collectif et la relation partenariale : développement de leur esprit critique, de la pensée systémique, écoute, capacités de mise en commun et de composition avec les rapports de pouvoirs, etc.	

## 2.5 Leviers et freins à l'impact de la SMA

### 2.5.1 Leviers

- **La pérennité des sources de financement du collectif**

La vie du collectif nécessite des moyens d'animation et de coordination importants, ainsi que le pilotage des activités conduites par les OSC dans le cadre de la Coalition Eau. La sécurisation des sources de financement est donc un sujet crucial pour de nombreux collectifs. En 15 ans, la Coalition Eau a réussi à trouver un modèle équilibré, avec une solution de portage administratif satisfaisante aux yeux de ses membres et des bailleurs. A l'avenir, la question de la diversification des sources de financements pourra néanmoins se poser afin d'intégrer plus amplement un volet d'activités de plaidoyer sur la France qui tend à prendre de l'ampleur.

- **La gouvernance et les modes de fonctionnement, fondés sur une forte exigence démocratique**

Paradoxalement, alors que la recherche de consensus est omniprésente au sein des espaces de débat de la Coalition Eau, elle n'a pas freiné la conduite des activités : cela s'explique par le fait que le consensus est aisé à atteindre en interne, facilité par des modes de dialogues constructifs, réguliers, et cadrés par une animation efficace. L'exigence portée à recueillir l'adhésion des membres est un facteur de solidité et de pérennité du collectif, garantissant l'adhésion des membres au projet associatif et leur mobilisation dans le temps. De fait, le collectif n'a pas été fragilisé par des dissensus ou des décrochages, et la vie associative se renforce avec le temps. Les modes de fonctionnements et la culture associative de la Coalition Eau ont en outre permis de renforcer les pratiques collaboratives des membres et des partenaires, dans un esprit d'apprentissage collectif et de réciprocité : le modèle de la Coalition Eau est à cet égard un exemple emblématique de SMA.

Fondée sur l'informalité, l'auto-responsabilisation et le principe d'initiative, il ne s'agit pas de formaliser cette culture associative dans une charte contraignante pour le futur. Toutefois, il apparaît intéressant d'assurer l'ancrage des principes de fonctionnement par une montée en puissance des membres dans les fonctions de coordination dans les GT où ils sont appliqués.

### 2.5.2 Freins

- **L'insuffisance des ressources internes de coordination et d'animation au regard des dynamiques collectives investies par la Coalition Eau**

Le Secrétariat est responsable, en plus du pilotage des programmes de la Coalition Eau, du suivi administratif et du développement de l'expertise de plaidoyer, de la coordination et de l'animation qui fondent la dynamique de SMA. En effet, on constate un hiatus entre le sentiment d'appartenance des membres, très fort, et leur sentiment d'implication dans le collectif : la plupart se reposent assez largement sur un Secrétariat jugé compétent pour animer la vie du collectif - selon les résultats du questionnaire et de l'atelier collectif.

Composé historiquement d'un binôme de deux personnes, avec l'appui ponctuel de stagiaires, d'alternant.e.s et l'appui structurant du personnel administratif et financier du porteur/ chef de file, le Secrétariat est limité dans ses possibilités, en dépit de ses compétences reconnues dans le maintien

et le développement de la dynamique collective en interne et en externe. Pour l'appuyer, il s'agirait à l'avenir de renforcer le partage de la coordination et de l'animation en interne avec le reste de la gouvernance, dont notamment le groupe de coordination qui s'apparente davantage aujourd'hui à un groupe de consultation. À ce titre, le questionnaire a permis de relever qu'une part non négligeable de membres se déclare prête à s'investir davantage dans les fonctions de coordination et d'animation<sup>15</sup>.

De même, certains partenaires interrogés s'appuient sur les ressources dites « précieuses » de coordination du Secrétariat, souvent moteur de ces dynamiques collectives. Pour assurer la réciprocité et l'équilibre des partenariats<sup>16</sup>, il conviendrait en outre d'établir une stratégie partenariale avec les réseaux partenaires de la Coalition Eau.

- **L'absence de valorisation des résultats et des effets propres de SMA**

La mise en avant des résultats et des effets propres de la SMA permet de renforcer l'implication des membres et d'obtenir le soutien de partenaires. Cette mise en avant semble d'autant plus importante étant donné la perception de la SMA comme un objectif secondaire ou encore comme un axe qui ne correspondrait pas forcément au rôle de la Coalition Eau.

La Coalition Eau a mis en place un suivi de l'implication horaire des membres dans les différentes activités du collectif, sous la forme d'un fichier de Valorisation du temps de travail, fléchant leur participation aux temps collectifs et aux travaux communs. À l'avenir, il s'agirait également de suivre les effets de la SMA, en s'appuyant sur les indicateurs proposés en annexes.

## 2.6 Conclusions et recommandations

La structuration du milieu associatif ne jouissant pas d'une définition claire et partagée, l'étude des effets et de l'impact de la SMA a nécessité dans un premier temps une mise à plat de la notion. Interrogés sur leur perception de la SMA, les membres ont révélé leur perception de celle-ci comme un objectif secondaire, au service du plaidoyer.

Dans le cadre de notre travail, nous avons analysé les activités et les pratiques de la Coalition Eau en matière de SMA à l'aune de trois volets : (1) le renforcement des capacités, (2) la vie du collectif, et (3) l'articulation avec d'autres acteurs. Cette analyse nous a permis de faire émerger trois domaines de changement majeurs - organisationnel ; lié au jeu d'acteurs et aux rapports de pouvoir ; et lié au renforcement des connaissances et des capacités - mais surtout de faire émerger les effets structurants de la Coalition Eau sur ce volet.

Les principales conclusions de notre étude en matière de SMA peuvent être résumées de la façon suivante :

Au fil du temps, la Coalition Eau est parvenue à s'imposer comme le collectif français de référence des OSC de l'EAH. L'assise de son organisation interne, reposant sur un Secrétariat permanent et salarié,

---

<sup>15</sup> Voir l'analyse du questionnaire disponible en annexes.

<sup>16</sup> Facteurs de pérennité des dynamiques partenariales, selon Coordination SUD

ainsi que sur un groupe de coordination dont les membres sont, pour certains, restés les mêmes depuis sa constitution, a favorisé la stabilité de celle-ci, ainsi que la cohérence et la capacité de projection du collectif. Sur son Secrétariat en particulier, l'expertise, le professionnalisme en matière de plaider mais aussi les qualités relationnelles et professionnelles sont unanimement reconnues par ses membres comme des leviers structurants de la dynamique collective et de leur sentiment d'appartenance.



**« Il y a une posture très juste dans la façon dont elles abordent le Secrétariat, et un caractère très professionnel qui correspond bien à l'esprit de la Coalition Eau. » (Membre de la Coalition Eau)**



Toutefois, le manque de ressources humaines dédiées à l'animation et à la coordination des activités au regard de l'étendue des activités de la Coalition Eau apparaît comme la difficulté - et le risque - principal à laquelle l'organisation de la Coalition Eau doit faire face.

Du côté des membres de la Coalition Eau, ceux-ci sont restés relativement stables au fil du temps, reflétant leur intérêt et leur sentiment d'appartenance au collectif. Via les activités et les dynamiques d'échange opérant au sein des GT mais également via les activités de renforcement des capacités déployées pour les membres (formations, échanges d'expériences), et l'expertise sectorielle produite (notes, publications, etc.), la Coalition Eau permet à ses membres de renforcer leur réflexion sectorielle sur un plan plus politique tout en les invitant à accroître leurs connaissances sur des thématiques transversales comme le genre, le climat, la participation citoyenne, la gouvernance mondiale ou le droit à l'eau. Récemment, la Coalition Eau a réussi à faire naître, chez certains membres actifs, des changements plus profonds permettant une implication accrue dans les activités de plaider.

La Coalition a également placé au cœur de ses activités de SMA l'articulation partenariale et l'appui à l'émergence de dynamiques collectives.

Sur le soutien à l'émergence de dynamiques collectives d'acteurs de la société civile, celui apporté à l'Alliance d'Afrique francophone pour l'Eau et l'Assainissement est emblématique à cet égard. Ainsi, depuis 2008, la Coalition Eau appuie l'émergence d'une dynamique collective entre des réseaux de plaider de huit puis dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a joué un rôle clé dans la structuration de la dynamique collective, en appuyant le passage d'une dynamique de rencontres ponctuelles permettant le partage d'expériences, à un projet commun. Pour les collectifs, sans la Coalition Eau, l'Alliance n'existerait tout simplement pas.

Si la Coalition Eau n'a pas créé les organisations, elle a été fédératrice. Elle a su identifier les collectifs au niveau national, les mettre ensemble, les faire converger vers des mêmes objectifs, créer les synergies d'action, et valoriser leurs actions en facilitant leur participation à des agendas internationaux. Depuis peu, des ONG membres de la Coalition Eau travaillent également de façon bilatérale avec des collectifs de l'Alliance, à l'image de l'ONG Seves avec le CCEABT (Togo) et du Gret avec la POSCEAS (Sénégal) pour renforcer et financer en partie l'animation du réseau et son plaider.

Cette évolution conduit les collectifs à discerner deux phases : l'avant-2019, au cours de laquelle la Coalition Eau a œuvré à créer un espace d'échange et de dialogue, une dynamique de travail en



commun et de renforcement de capacités, et l'après-2019 pour laquelle la Coalition Eau a eu un rôle d'appui à la structuration de l'Alliance, via l'appui à l'élaboration d'une stratégie partenariale 2023 - 2027 et, plus récemment, un travail sur la Charte. Aujourd'hui, les membres plébiscitent une troisième phase, celle de la maturation qui permettrait à la dynamique de perdurer, même si le soutien de la Coalition Eau devait s'arrêter, et bien que la pérennité de la dynamique soit plus que jamais tributaire du contexte géopolitique actuel qui fait peser un risque accru sur l'existence de la société civile du fait des instabilités au niveau des pays, mais aussi de la rupture des financements au niveau international. Le cas du Mali est emblématique à cet égard.



**« Pour les OSC d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le maintien d'une société civile vivante est une question de survie. » (Partenaire de l'AAFEA)**



Au-delà de l'AAFEA, la Coalition Eau a contribué à l'émergence de dynamiques partenariales pérennes, la plus emblématique étant la création de l'Effet Papillon en 2010. Si l'intensité de des activités a été variable au fil du temps, la pérennité du collectif révèle une dynamique de rapprochement structurée et structurante pour la société civile à l'international.



**« Pour moi, si l'Effet Papillon existe toujours c'est grâce à la Coalition Eau. » (Ancienne membre de la Coalition Eau)**



Sur l'articulation partenariale, on l'a vu, le travail en alliance et en réseau constitue le cœur de l'approche de la Coalition Eau, aussi bien avec ses partenaires français (dont les plus historiques et les plus formalisés sont Coordination SUD, PFE, pS-Eau) et internationaux (à travers l'Effet Papillon, EPfW, EWP et SWA). Pour ces partenaires, la Coalition Eau écrit les messages, rédige les paragraphes de positionnements ou les stratégies de plaidoyer, influence les positions et met à l'agenda. Au près d'eux, la Coalition Eau joue un rôle de moteur, de soutien, d'appui technique et sectoriel et a souvent une place déterminante dans l'élaboration de positionnements et de messages sectoriels. Elle met également à disposition ses capacités de coordination et d'animation, mais aussi ses pratiques collaboratives permettant un alignement fort des visions et ambitions à poursuivre.

Enfin, les pratiques de fonctionnement déployées au sein de la Coalition Eau - prise de décision par consensus, dialogue et recherche de positionnements communs - a largement contribué à favoriser les représentations des membres de la Coalition Eau mais également de ses partenaires du fonctionnement en collectif et leurs capacités à mettre en œuvre des pratiques collaboratives. Autrement dit, la culture associative de la Coalition Eau a des effets transformatifs sur ses membres mais aussi sur ses partenaires, et les compétences acquises ne sont pas seulement sectorielles mais organisationnelles, politiques, diplomatiques et relationnelles.

## Recommandations clés

- 1. Renforcer les ressources humaines du Secrétariat** pour couvrir l'ensemble des activités de l'équipe salariée, renforcer les chantiers de plaidoyer existants et s'investir sur de nouveaux chantiers, à l'image de celui sur la ressource en eau.
- 2. Intégrer un à deux membres supplémentaires au sein du groupe de coordination.** Bien que le GC soit composé d'un socle commun de membres, celui-ci est passé de sept membres à quatre membres. L'intégration d'un à deux membres supplémentaires est à prévoir pour les prochaines années, dans cette logique d'appui au Secrétariat.
- 3. Renforcer l'appui des membres à l'animation et à la coordination des groupes de travail,** au sein desquels sont développés les chantiers de plaidoyer. Ce renforcement pourrait inclure la nomination d'un.e référent.e pour l'appui à l'animation et à la coordination par GT.
- 4. Élargir le membership à des OSC écologistes,** étant donné que les membres identifient la préservation de la ressource en eau comme un chantier prioritaire sur lequel s'investir. Cet élargissement permettrait d'enrichir la compréhension des enjeux et favoriser l'élaboration de positionnements communs.
- 5. Faire de la SMA un objectif à part entière du collectif,** plus étoffé et plus structuré, en définissant un objectif spécifique qui lui soit consacré dans le prochain programme triennal.
- 6. Définir une stratégie partenariale de la Coalition Eau** pour clarifier les structures appartenant à l'écosystème partenarial de la Coalition Eau et les objectifs de la collaboration. La stratégie partenariale pourra inclure une théorie du changement spécifique aux relations partenariales de la Coalition Eau.

# **3. Effets et impact des activités de plaidoyer**

## 3.1 Le plaidoyer de la Coalition Eau : de quoi parle-t-on ?

### 3.1.1 La Coalition Eau : une coalition de plaidoyer

Interrogé.e.s sur la vocation de la Coalition Eau, ses membres sont unanimes : la Coalition est une coalition de plaidoyer avant tout, l'ensemble de ses activités s'articulant autour des objectifs d'influence du collectif. En particulier, la structuration du milieu associatif est perçue comme une « modalité » de mise en œuvre du plaidoyer, permettant de formaliser des messages clairs et audibles et de s'appuyer sur la légitimité de positionnements partagés par les ONG actives dans le secteur. Pour ses membres disposant d'insuffisamment de ressources internes, la Coalition Eau intervient ainsi comme véhicule de plaidoyer, en s'appuyant sur l'expertise du Secrétariat et les apports des groupes de travail.



« Pour certaines organisations, la Coalition Eau est le bras de plaidoyer qu'elles n'ont pas dans leur organisation. Il y a des membres très petits dans la Coalition Eau, avec des bénévoles, sans ressources dédiées. » (Membre de la Coalition Eau)



Contrairement à d'autres réseaux, le plaidoyer effectué par la Coalition Eau est un plaidoyer thématique et non pas syndical. Autrement dit, la Coalition Eau ne plaide pas pour défendre directement les intérêts de ses ONG membres, mais pour faire avancer les grands enjeux du secteur de l'EAH et parvenir à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Pour cela, des chantiers thématiques, correspondant à des causes à défendre sont définis collectivement et orientent les actions du collectif (espaces à investir, cibles visées, moyens utilisés).

### 3.1.2 Des succès mesurés à l'aune des avancées politiques ou législatives

En 2007, les ONG humanitaires, de développement et d'urgence qui se sont réunies au sein de la Coalition Eau partageaient avant tout un objectif commun et ambitieux : œuvrer en faveur de l'accès universel à l'eau, pour tous et toutes et en particulier pour les populations les plus vulnérables. Partageant également une insatisfaction sur le niveau d'engagement des décideur.se.s, sur les politiques publiques et sur la gouvernance du secteur, les membres de la Coalition Eau ont porté comme ambition de faire bouger les lignes dans les espaces où sont adoptées les grandes orientations et décisions sectorielles.

Si les causes à défendre et leur priorisation ont pu évoluer en fonction du contexte et des échelles d'intervention, la Coalition Eau a progressivement affiné une stratégie de plaidoyer ciblant prioritairement les décideur.se.s de haut niveau.

Son plaidoyer devient, dès lors, de plus en plus institutionnel. Elle investit ainsi les espaces de dialogue et de décision politique multilatéraux et bilatéraux du secteur de l'EAH - en France (Assemblée Nationale et rendez-vous ministériels, CICID, campagnes présidentielles et municipales) et à l'international (Conférence des nations unies, Forums mondiaux de l'eau, journées mondiales de l'eau, COP). Bien qu'elle continue à rendre visible ses messages dans les médias, le grand public n'est plus

une cible pour la Coalition Eau<sup>17</sup> et elle s'associe plutôt à des actions de communication, notamment via des campagnes, en qualité de relais ou de partenaires. De la même manière, les élu.e.s locaux.les et les collectivités<sup>18</sup>, qui ont été une cible de plaidoyer en faveur de la coopération décentralisée pendant quelques années, sont apparus comme des cibles secondaires jusqu'à récemment<sup>19</sup>. Ainsi, la production d'expertise sectorielle est surtout mise à disposition des administrations publiques - et dans une moindre mesure du personnel politique - afin de favoriser des engagements ambitieux et des financements adéquats.

**A ce titre, la Coalition Eau recense ses succès de plaidoyer à l'aune des avancées politiques et législatives dans l'EAH<sup>20</sup>**, dont notamment la reprise des analyses et des positionnements de la Coalition Eau dans des documents officiels ou des stratégies politiques, le vote ou la révision de lois, l'augmentation des montants de l'aide, notamment celle de l'Aide Publique au Développement (APD) française pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

### **3.1.3 Une stratégie à plusieurs échelles**

**La Coalition Eau intervient à plusieurs échelons territoriaux – local, national, régional, international – et adopte une stratégie « par le haut et par le bas »**, cherchant à provoquer des changements en jouant à la fois sur la contrainte et l'incitation des décideur.se.s. Par le haut, la Coalition Eau vise à modifier les cadres d'action (standards internationaux et nationaux, cadres légaux et réglementaires, feuilles de route) orientant et contraignant l'action des administrations publiques. Parallèlement, par le bas, elle mène des actions directes et indirectes de sensibilisation des décideur.se.s à tous les niveaux (maires, parlementaires, agences publiques, cabinets ministériels, chef.fe.s d'États), par le biais de rendez-vous, de publications, de campagnes.

**Au niveau international, la Coalition Eau investit des espaces multilatéraux afin d'inscrire l'eau et l'assainissement au rang des priorités mondiales et de faire entendre les positionnements de la société civile sur les enjeux sectoriels.** Elle assure la représentation de la société civile aussi bien lors de rendez-vous sectoriels jugés incontournables (forums mondiaux de l'eau, semaine mondiale de l'eau, Réunions du Partenariat SWA, etc.) que lors de forums plus généralistes dédiés au développement ou au climat, à l'image des COP, des Forum Politiques de Haut Niveau ou encore des Sommets sur les ODD. Dans ces espaces, où de nombreux enjeux sont traités, avec plus ou moins de visibilité et de niveau de priorité, la Coalition Eau veille à donner leur juste place aux OSC et à l'EAH, en occupant le terrain, y compris médiatique. En parallèle, la Coalition Eau appuie des collectifs homologues en Afrique de l'Ouest et du Centre pour qu'ils se coalisent, puissent être représentés lors de ces sommets et disposent des ressources adéquates pour interpeller les autorités nationales, régionales et internationales.

---

<sup>17</sup> Les 5 à 7 premières années de son existence, la Coalition Eau a conduit des actions de sensibilisation grand public, notamment en co-organisant avec le Secours Islamique France la campagne « Parlons Toilettes » de 2014 à 2017.

<sup>18</sup> En particulier, le GT Droit à l'eau travaille à élaborer des recommandations et des méthodologies relatives à l'application de nouvelles normes sur l'accès à l'eau potable, dont les collectivités ont la compétence et sont responsables.

<sup>19</sup> En 2023, les élu.e.s locaux.les ont été repriorisé.e.s comme des cibles principales du chantier droit à l'eau en France.

<sup>20</sup> Pour plus de détails sur les effets recensés par la Coalition l'eau dans ses précédentes évaluations, se référer à la section « *État de l'art* » du guide méthodologique.

En France, la Coalition Eau intervient surtout auprès des institutions en charge de la politique de développement et d'action extérieure de la France : le MEAE et l'AFD. Depuis 2020, la redynamisation du volet plaidoyer sur le droit à l'eau en France a conduit la Coalition Eau à intervenir auprès de cibles politiques spécifiques à l'image du ministère de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires ou la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Son expertise et sa capacité à fédérer la société civile active dans le secteur en font un interlocuteur de choix pour les services chargés de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement pertinentes et cohérentes. Selon le Secrétariat, l'un des enjeux prioritaires auprès de ces institutions est de les conduire à clarifier les positions diplomatiques et les priorités de la France dans le secteur, et de favoriser le suivi des engagements par la production d'une information consolidée et la confrontation avec les objectifs internationaux et les défis observés sur le terrain.

A un niveau plus politique, la Coalition Eau est moins identifiée. Le collectif a en effet investi davantage de ressources dans le développement d'une expertise sectorielle forte et reconnue, plutôt que dans l'approfondissement de combats politiques nécessitant un travail de réseautage et de communication importants qui lui permettrait d'être identifiée comme la porte-voix de la société civile par l'ensemble des partis, au-delà des rotations du personnel politique et du calendrier électoral.

Particularité française, la démultiplication des espaces de décision sur les questions de développement et de l'humanitaire, mais aussi la démultiplication des espaces de suivi des enjeux de l'eau<sup>21</sup> nécessite en outre d'effectuer un plaidoyer à divers échelons, comme le souligne l'un des acteurs interrogés :



« AFD, Élysée, MEAE, Bercy, CDCS, CICID, ... on se demande quel est le bon levier d'action, le lieu avec le plus d'efficacité et de pertinence. Comme on ne sait pas comment la décision se construit, on ne peut pas faire l'économie d'investir l'ensemble des espaces. » (Partenaire de la Coalition Eau)



### 3.1.4 Un plaidoyer visant des cibles distinctes

En définitive, les cibles de la Coalition Eau peuvent être décrites de la façon suivante :



**Les partenaires** : La Coalition Eau s'articule avec de nombreux réseaux pour unir les forces de plaidoyer, en France comme à l'international. Se faisant, elle enrichit la vision de réseaux partenaires, en renforçant leur expertise sectorielle et en faisant valoir une approche politique de l'eau et de l'assainissement en tant que droits humains. En France, elle aiguille l'approche sectorielle de Coordination SUD (réseau d'OSC de solidarité internationale multisectoriel), et fait valoir les positions de la société civile au sein des réseaux multi-acteurs sectoriels pS-Eau et Partenariat Français pour l'Eau (PFE), dont elle est respectivement partenaire et membre. Au niveau international, la

<sup>21</sup> Dans son [étude](#) sur le portage politique des enjeux d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le cadre de la politique de développement de la France (juillet 2022), la Coalition Eau notait à ce sujet : « L'eau est un thème qu'il est possible de qualifier de « trans-sectoriel », c'est-à-dire qui touche et concerne tous les secteurs du développement. Cet aspect transversal rend la question de l'eau difficile à appréhender dans sa globalité ».

Coalition influence également le réseau multi-acteurs le Partenariat “Sanitation and Water for all” et des réseaux sectoriels d’ONG auprès desquels elle porte son expertise et ses positionnements (European Pact for Water, End Water Poverty, l’Effet Papillon) - par exemple quand elle a porté auprès d’eux la nécessité d’adopter un ODD 6.



**Les administrations (services des ministères, AFD) :** La Coalition Eau vise à faire évoluer la politique d’action extérieure et de développement de la France, dont est chargé le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et son Secrétariat d’Etat au développement. Auprès de ces cibles, elle vise le renforcement de la priorisation de l’EAH et des engagements politiques et financiers ambitieux et à la hauteur des enjeux identifiés. Pour cela, elle s’investit et cherche à influencer les processus préparatoires visant à élaborer la stratégie d’aide française et ses grandes orientations (au sein du comité interministériel de la coopération internationale et du développement, le CICID), retranscrites dans les lois d’orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Elle vise également une augmentation des financements et de leur transparence, et conduit à ce titre un plaidoyer auprès de la division technique Eau et assainissement (EAA) de l’Agence française de développement (AFD) en charge de la mise en œuvre de la politique de développement de la France. Au sein de ces espaces de réflexion et de travail, les interlocuteur.ice.s de la Coalition Eau sont les conseiller.e.s techniques et les services techniques de l’administration, auprès desquels elle fait valoir son expertise, davantage que les directeur.ice.s de cabinets, plus politiques.



**Les élu.e.s locaux.les :** A la création de la Coalition Eau, les maires et les élu.e.s locaux.les ont été l’une de ses cibles prioritaires en vue d’appuyer le travail de mobilisation des élu.e.s au 1% eau. En 2008, elle met en œuvre une campagne dédiée (“Et si après le champagne vous passiez à l’eau ?”) et a organisé des journées de sensibilisation au dispositif 1%. A partir de 2011, le plaidoyer en faveur de la coopération internationale décentralisée auprès des élu.e.s locaux.les a été dépriorisé dans une optique de complémentarité et d’efficience avec son partenaire le pS-Eau<sup>22</sup>. Si les élu.e.s locaux.les restent aujourd’hui une cible secondaire, ils ont été interpellé lors de la campagne « L’Eau est un droit ! » mise en œuvre dans le contexte des élections municipales de 2020.



**Les parlementaires :** les parlementaires ont été des cibles constantes et récurrentes des activités de plaidoyer de la Coalition Eau. Par le biais de rendez-vous avec les parlementaires ou leurs attaché.e.s la Coalition Eau cherche à influencer « l’esprit des lois » sur un continuum allant de l’intégration des recommandations de la Coalition Eau et de ses partenaires dans la loi, à l’adoption de propositions de loi soutenues voire élaborées avec l’appui de la Coalition Eau.

---

<sup>22</sup> A sa création, les maires et les élu.e.s locaux.les ont constitué une cible du travail d’interpellation de la Coalition Eau en vue d’appuyer le travail de mobilisation de ses membres des élu.e.s au 1% eau. En 2008, elle met en œuvre une campagne dédiée (“Et si après le champagne vous passiez à l’eau ?”) et a organisé des journées de sensibilisation au dispositif 1%.



**Les décideur.se.s politiques de haut niveau** : la Coalition Eau porte également les positionnements de la société civile de l'EAH auprès de décideur.se.s de haut niveau, les Chef.fe.s d'Etat et Ministres, interpellé.e.s par le biais de tribunes, de campagnes médiatisées, ou au sein d'enceintes de plaidoyer de haut niveau comme les forums multilatéraux. Depuis 2013, la Coalition Eau est le « point focal français pour la société civile » de SWA (Sanitation and Water for all), un partenariat global multi-acteurs qui rassemble des gouvernements, des bailleurs, des ONG, et vise à favoriser l'accès universel à l'EAH, notamment au travers de réunions de haut niveau, organisées tous les deux ans, au cours desquelles les acteurs (ministres, personnalités politiques, responsables de haut niveau) prennent des engagements. Au-delà des décideur.se.s français.e.s, la Coalition Eau appuie ses réseaux partenaires africains de l'AAFEA pour interpellier leurs Chefs d'Etat sur leurs niveaux d'engagement dans l'EAH.



**Les institutions internationales** (ONU, UE): l'ONU et l'UE sont visées en tant qu'institutions pouvant faire évoluer les cadres globaux et les standards d'action des États membres (Objectifs de développement durable, Consensus Européen sur le développement, Directives européennes). À ce titre, la Coalition Eau investit des forums internationaux pour faire valoir les positions de la société civile en matière d'EAH, tout en plaidant pour une gouvernance plus inclusive à ces échelles.

En définitive, la Coalition Eau investit différents espaces de plaidoyer pour atteindre ses cibles : l'espace public et médiatique (réseaux sociaux, campagnes), des forums thématiques de discussion multi-acteurs (Conférences de l'ONU, forums mondiaux de l'eau) ou plus généralistes (COP, Sommets ODD) et des espaces de travail politiques et diplomatiques (CICID, Assemblée Nationale, Conférences des Nations Unies sur l'eau).

### 3.1.5 Le plaidoyer : modes d'action et leviers d'influence

Dans le cadre de son plaidoyer, la Coalition Eau mobilise différents leviers d'influence. Si certains de ces leviers sont plutôt classiques en matière de plaidoyer - interpellation par exemple - c'est la façon dont la Coalition Eau les déploie au travers de ses différents chantiers qui fondent les caractéristiques de son plaidoyer. D'autres en revanche, à l'image de l'expertise, de la récurrence ou de la dynamique partenariale, révèlent la spécificité du plaidoyer de la Coalition Eau. Par exemple, statuant que l'influence repose sur une forte légitimité, la Coalition Eau s'est positionnée, dès sa création, comme experte du secteur de l'EAH et a appuyé son travail de plaidoyer sur sa connaissance pointue du secteur.



**Articulation** : L'articulation est au fondement du travail de plaidoyer de la Coalition Eau. Il s'agit de faciliter le rapprochement et le dialogue des OSC entre elles, et avec les institutions politiques. Organe de représentation de la société civile dans l'EAH, la Coalition Eau œuvre à faire émerger des positions communes, répondant aux défis collectivement identifiés, et à les porter à haut niveau – tout en s'articulant avec d'autres organisations et réseaux de la société civile qui partagent les mêmes enjeux de plaidoyer. Elle a ainsi souvent joué un rôle de courroie de transmission et de médiation entre des parties prenantes aux logiques d'action différentes, afin de faciliter le dialogue sectoriel, fondé sur un vocabulaire commun, des diagnostics partagés et des espaces d'échange et de travail inclusifs.





**Expertise** : La légitimité du plaidoyer de la Coalition Eau repose également sur une expertise sectorielle pointue, issue de l'expérience opérationnelle de ses membres et du travail de décryptage et d'analyse coordonné par le Secrétariat. La production intellectuelle de la Coalition Eau - notes d'analyse et d'expertise, études et rapports – est reconnue comme utile et qualitative par ses membres, partenaires et interlocuteur.e.s. Par ses activités de veille et de décryptage, la Coalition Eau joue un rôle de vigie, permettant d'identifier et d'alerter sur les enjeux prioritaires du secteur et sur les responsabilités des différentes parties prenantes, tout en aiguillant les décideur.e.s. Certains rapports récurrents, comme le rapport annuel sur les chiffres de l'APD française pour le secteur EAH, ont contribué à placer la Coalition Eau comme une interlocutrice incontournable du secteur, favorisant la circulation d'une information transparente et consolidée sur les dynamiques sectorielles.



**Récurrence** : La Coalition Eau porte, depuis sa création, des messages et des revendications qui sont restés les mêmes, émanant de ses textes fondateurs, puis synthétisés dans un socle de positionnements communs<sup>23</sup>. Ceux-ci sont étayés par des analyses régulièrement mises à jour, et un travail récurrent de plaidoyer dans des espaces de dialogue variés, à différents niveaux politiques et à différentes échelles. La continuité des chantiers de plaidoyer et la diversité des actions menées en leur faveur permettent de diffuser largement les positionnements collectifs, de créer un « bruit de fond » favorable à l'appropriation du vocabulaire et des messages de la Coalition Eau.



**Interpellation** : ce dernier mode d'action renvoie à la mobilisation directe de ses cibles de plaidoyer via des courriers et des prises de rendez-vous, et au développement de campagnes et d'une communication d'influence, qui visent leur mobilisation indirecte. Ainsi, le collectif diffuse dans les médias des communiqués, des tribunes et des notes d'analyse, notamment lors de temps forts politiques (campagnes électorales, forums, dates clés, etc.) afin de stimuler le débat public, de clarifier les positionnements de la société civile et d'appeler les décideur.se.s à l'action. Les campagnes de communication qu'elle a initiées, auxquelles elle a participé ou qu'elle a relayées, sont-elles aussi pleinement incluses dans ce travail d'interpellation et d'influence en ce qu'elles permettent de toucher les décideur.se.s et de peser sur leurs engagements. Les échanges directs avec les cibles du plaidoyer, moins directs, restent pourtant majoritaires. Le Secrétariat de la Coalition Eau en particulier entretient un dialogue de fond permanent, notamment avec les services de l'administration, qui se traduit par des échanges et des rencontres, des contributions écrites sur des documents ou du partage d'informations.

### **3.1.6 Trois processus de plaidoyer, avec des objectifs et des cibles distinctes**

La Coalition Eau identifie trois « processus » de plaidoyer structurants et historiques :

- (1) La politique de développement et d'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement ;**
- (2) La mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement (DHEA) en France ;**
- (3) L'influence des ONG dans les espaces majeurs sur l'EAH en France et à l'international.**

---

<sup>23</sup> [Stratégie 2021 - 2025 de la Coalition Eau](#)

## Ces trois processus renvoient globalement à trois échelles de changement :



**La France**, avec le processus sur les DHEA en France ;



**L'action française à l'international**, avec le processus sur l'APD française et les financements ;



**L'international** avec le processus sur l'influence des OSC / ONG dans les espaces majeurs de l'EAH (bien que celui-ci inclut également l'échelle française, ce sont de facto les espaces internationaux qui sont avant tout visés).

Cette diversité des échelles de changement renvoie à l'exhaustivité visée par la Coalition Eau dans son travail de plaidoyer - être présente à tous les niveaux stratégiques pertinents pour défendre ses positionnements - mais également à la complexité de ce dernier : à quel niveau et auprès de qui la Coalition Eau exerce-t-elle le plus d'influence ? A quel niveau les efforts mis en œuvre par la Coalition Eau produisent-ils le plus d'effets ? Quels modes d'action sont à mobiliser en fonction des changements visés ? Avant tout, ces processus incluent des objectifs, des cibles, des activités et des chantiers spécifiques, décrits succinctement ci-dessous.

### 1. Politique de développement et d'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement

Chantier historique de la Coalition Eau, la veille sur l'APD et les financements a été initiée par une étude en 2009 sur l'APD bilatérale de la France dans le secteur EAH sur la période 2001 - 2007. L'étude réactualisée en 2013 a constitué la base de l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer sur l'APD dans l'EAH. Cette stratégie a constitué un tournant majeur pour le chantier en permettant de définir et de formaliser :

- **Des objectifs** : assurer (1) un renforcement de la priorité accordée à l'eau et à l'assainissement, (2) une plus grande transparence de l'aide dans le secteur, (3) une aide efficace à la hauteur des enjeux.
- **Des cibles** : le Ministère (puis Secrétariat d'Etat) en charge du développement, l'AFD, le MEAE et Coordination SUD.
- **Des activités** à mettre en oeuvre pour l'atteinte de ces objectifs : le renforcement du dialogue avec les pouvoirs publics au premier rang desquels l'AFD et dans une moindre mesure le MEAE et le Secrétariat d'Etat au Développement, la participation aux Assises de la solidarité et du développement, l'élaboration de propositions de commentaires et des amendements sur des propositions de lois (au premier rang desquelles la loi LOP-DSLIM de 2014 puis de 2021) ou sur des stratégies (stratégie internationale eau et assainissement de la France 2020-2030), la mobilisation des parlementaires et l'envoi de courriels aux autorités concernées, etc.

Le travail de plaidoyer dans le cadre de ce processus s'est d'abord incarné dans un travail de veille récurrent avec l'actualisation annuelle de l'étude sur l'aide bilatérale et multilatérale de la France dans le secteur EAH à partir de 2013.

Au risque de s'enfermer dans la technicité, la Coalition Eau a su trouver l'équilibre entre un travail d'expertise qui fait naître le dialogue fructueux avec les pouvoirs publics, et le travail d'influence sur des objectifs plus politiques liés aux montants de l'aide, à sa composition et à son ciblage. Via ce chantier, la Coalition a largement contribué à accroître la redevabilité de l'AFD sur les financements pour le secteur EAH avec la publication d'un bilan annuel de la division eau et assainissement depuis 2013 et l'organisation d'un atelier annuel de présentation et de discussion des données présentées avec les acteurs de la société civile. Aujourd'hui, le chantier - et les processus associés - apparaissent comme un axe fondateur de la Coalition Eau, reflet de sa spécificité et garant de sa légitimité.

## **2. Droits humains à l'eau et à l'assainissement en France**

Même si le droit à l'eau en France ne fait pas partie du mandat initial de la Coalition Eau, tournée vers la promotion des actions de solidarité internationale, le chantier sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement en France a émergé au dès le premier programme (2007 – 2011) . Porté principalement par l'un des membres, ADEDE (Henri Smets), celui-ci s'est d'abord incarné dans l'élaboration d'une brochure à destination des élu.e.s locaux.les et départementaux.les **“De l'eau pour tous : 12 propositions pour les élus”**, publiée en 2009 pour présenter des mesures concrètes que des élu.e.s pourraient prendre pour que l'eau soit véritablement un droit pour tou.te.s, comme déclaré à Mexico.

Le groupe de travail droits à l'eau et à l'assainissement en France en tant que tel est né en 2012, dans **un contexte favorable au développement d'une approche législative orientée vers le droit à l'eau en France** et sa mise en oeuvre effective : celui de la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement par les Nations Unies en juillet 2010 (résolution AGNU 64/292) et de l'avis sur l'effectivité du droit à l'eau en France rendu par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et largement inspiré des propositions de Coalition Eau issues de la brochure mentionné ci-dessus.

Si la proposition de loi Lesage sur le droit à l'eau en France défendue par la Coalition Eau et ses partenaires France Libertés et Coordination Eau IDF s'est vue rejetée au Sénat en février 2017, à partir de 2018, des avancées législatives et politiques ont été obtenues suite aux demandes et aux actions de la Coalition Eau. A partir de 2020, le groupe de travail sur le droit à l'eau en France a également bénéficié d'une dynamique renouvelée grâce à la mobilisation de nouveaux membres et partenaires de poids sur le sujet, la crise sanitaire mettant en lumière les problématiques d'accès à l'eau pour les personnes précaires sur le territoire français.

Au-delà de l'angle législatif, la Coalition Eau a largement contribué à stimuler le débat politique autour du droit à l'eau et à promouvoir une approche par les droits pour parler de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Depuis 2020, c'est en particulier pour l'accès à l'eau des personnes sans domicile, vivant dans des habitats de fortune ou dans les bidonvilles, des « gens du voyage », des personnes exilées et des personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles avec privation de confort, ainsi que sur l'accès économique à l'eau pour les personnes précaires et les non raccordé.e.s, et pour les droits à l'eau et à l'assainissement dans les DROMs, que porte le plaidoyer de la Coalition Eau et de ses partenaires sur ce chantier.

En définitive, la création d'un processus dédié au droit à l'eau et à l'assainissement en France démontre la capacité d'adaptation et de portage de la Coalition Eau. L'émergence de ce chantier provient aussi du lien constant opéré par la Coalition Eau entre ce qu'il se passe "ici" et "là-bas" et de la défense du droit à l'eau et à l'assainissement comme droit universel.

### **3. L'influence des ONG dans les espaces majeurs sur l'EAH en France et à l'international**

Le processus de plaidoyer sur l'influence de la société civile dans les espaces majeurs de l'EAH a été un chantier structurant de l'action collective de la Coalition Eau dès son démarrage, la Coalition Eau ayant été créée dans le contexte du Forum mondial de l'Eau de Mexico (2006), pour davantage porter la voix des ONG françaises dans les forums à venir. Il a aussi été un processus foisonnant, complexe et non-linéaire en raison de la diversité des cibles visées (institutions internationales, décideur.se.s de haut niveau, ministères français, partenaires), des modes d'action employés et des thématiques ciblées, dont certaines ont été dépriorisées en fonction des résultats atteints par ses actions.

Contrairement aux deux autres processus, celui-ci n'a pas été régi par une stratégie élaborée en amont (comme pour celui sur l'APD et les financements) ni par une entrée thématique forte (à l'image de l'angle législatif fort au démarrage du chantier sur le droit à l'eau), conduisant parfois les membres de la Coalition Eau à percevoir la somme des efforts fournis sans toujours en percevoir les effets.

En raison de l'échelle de changement visé - principalement internationale - le processus s'est appuyé sur le soutien et la création d'alliances et de partenariats clés, à l'image du Partenariat Sanitation and Water for All, un partenariat mondial multi-acteurs fondé suite à la campagne « End Water Poverty », rejointe par la Coalition Eau dès 2008, mais surtout de l'Effet Papillon, dont elle est à l'initiative aux côtés de trois autres partenaires. Créé dans la perspective du 6ème Forum mondial de l'Eau prévu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, son objectif est de favoriser la concertation des organisations de la société civile au sein des forums. Bien que la mobilisation de l'Effet Papillon ait été plus ou moins forte depuis 2010, sa création est à mettre au crédit de la Coalition Eau, il reste le seul collectif à mobiliser la société civile à l'international sur les processus internationaux et la gouvernance mondiale de l'eau.

Dans le cadre de ce processus, les actions de la Coalition Eau ont en premier lieu inclus la participation à des événements et à des espaces de dialogue et de concertation internationaux à l'image des FME, des COP et, plus récemment, de la Conférence de l'ONU à New York en 2023. Au sein de ces espaces, la Coalition Eau a cherché à donner une place et à faire entendre la voix de la société civile, et en particulier à celles des acteurs de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre, qu'elle appuie dans le cadre de son soutien aux collectifs africains (cf. partie sur la SMA). Consciente de la limite des FME, espaces dont il ne ressort pas d'engagements politiques forts et qui mobilisent encore peu les Etats, elle plaide depuis plusieurs années pour la création d'espaces de discussion intergouvernementale à l'ONU.

La Coalition Eau a également travaillé à la transversalisation des enjeux eau et climat en plaidant pour la visibilité et l'intégration du sujet de l'eau dans les COP. A partir de la COP 21, en 2015, le plaidoyer de la Coalition Eau, et de nombreux autres acteurs (PFE, Office international de l'Eau, etc.), en France et à l'international, a porté ses fruits puisque les COP incluent désormais une journée officielle dédiée à l'eau, conduisant la Coalition Eau à déprioriser le sujet du climat dans son plaidoyer.

Enfin, le processus a également inclus un travail sur l'engagement diplomatique de la France en faveur de la gouvernance mondiale de l'eau dès 2013 avec la sollicitation de la société civile par le MEAE et en particulier de la Coalition Eau pour obtenir des contributions concernant la position de la France sur le cadre post-2015 puis son soutien explicite à un objectif dédié à l'eau, puis en 2023 en poussant

le Président de la République à se rendre à la Conférence de l'ONU puis à soutenir les demandes de la campagne S-Eau-S : “des engagements, pas des abonnés absents” conduite aux côtés du Secours Islamique France et d'Action Contre la Faim.

## CONSTATS

Sur ces trois processus, plusieurs remarques nécessitent d'être formulées :

**Si ces trois processus de plaidoyer renvoient à des chantiers et des logiques de plaidoyer historiques de la Coalition Eau, cette catégorisation en tant que telle a été formulée à l'occasion de l'élaboration de sa stratégie 2021 - 2025.** Il s'agit donc d'une formalisation a posteriori des processus de plaidoyer qu'elle conduit depuis sa création. Ceux-ci visent à refléter et à inclure de façon fidèle et exhaustive, l'ensemble des activités et actions conduites par la Coalition Eau dans le cadre de son plaidoyer. La stratégie 2021 - 2025 a été l'occasion pour la Coalition Eau de rassembler son historique de plaidoyer sous l'égide de ces trois dimensions, mais également de les définir comme des priorités de son action collective et de son plaidoyer. C'est sur ces trois processus de plaidoyer et leur analyse que nous nous sommes appuyées pour cette étude. Cependant, nous avons choisi de ne pas étudier les effets et l'impact du plaidoyer de la Coalition Eau au prisme de ces trois processus, mais par domaine de changement (cf. ci-dessous). Ainsi, nous nous référerons aux activités spécifiques de plaidoyer conduites par la Coalition Eau sans préciser les processus auxquels ils appartiennent. Une note sur les trois chantiers de plaidoyer et les résultats associés est disponible en annexes.

**L'expression « processus » de plaidoyer suggère leur non-linéarité,** nécessitant un investissement et un niveau de priorisation plus ou moins fort et continu en fonction du contexte, et pouvant connaître des avancées comme des blocages – voire des retours en arrière.

Surtout, les processus visés ne connaissent potentiellement pas de limite ou d'aboutissement, puisqu'il est en principe toujours possible d'approfondir la lutte pour l'accès universel et les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement. Quels que soient les succès de plaidoyer constatés, **les processus n'ont donc potentiellement pas de fin,** dans la mesure où la Coalition Eau vise que des engagements sectoriels soient non seulement obtenus, mais aussi respectés, maintenus dans le temps et ambitieux au regard des évolutions sectorielles.

On peut donc aussi parler de « cycles de plaidoyer » pour renvoyer au développement continu des chantiers, impliquant d'identifier des thématiques et des causes à défendre, des espaces à investir et des cibles, puis de mettre en œuvre les stratégies d'influence pour atteindre certaines avancées, permettant in fine d'élever les standards d'exigence sectoriels et d'identifier de nouveaux leviers de progression.

## 3.2 Les effets multidimensionnels du plaidoyer de la Coalition Eau

Si la Coalition Eau évalue ses victoires de plaidoyer à l'aune des avancées politiques ou législatives, les effets de son plaidoyer peuvent s'apprécier plus largement à l'aune de la création d'un précédent politique par exemple, de l'évolution de la vision du secteur ou du renforcement de la légitimité des OSC / ONG. Par exemple, malgré le rejet par le Sénat de la proposition de loi sur le droit à l'Eau en France (proposition de loi Lesage) en 2017, le processus politique ayant conduit à l'élaboration, puis à la soumission de la proposition de loi, a permis une montée en puissance de la Coalition Eau sur les enjeux sectoriels en France, le développement de ses relais et partenariats territoriaux et l'approfondissement de ses relations avec certains parlementaires. De même, si certaines ONG membres déplorent le manque de retombées politiques fortes aux moments des Forums mondiaux de l'Eau, elles reconnaissent pour la plupart le caractère incontournable d'investir ces espaces de dialogue pour faire entendre leur voix dans le débat public, asseoir leur influence collective et renforcer les liens partenariaux. Au vu des chantiers de longue haleine conduits par la Coalition Eau, il apparaît que les effets transformatifs sur le secteur dépassent largement le champ politique et législatif.

Pour caractériser ces effets, 27 entretiens individuels ou en binôme ont été conduits entre janvier et mai 2023 avec le Secrétariat de la Coalition Eau, certains de ses membres, des ONG et réseaux partenaires et des représentant.e.s d'administrations publiques (services ministériel, AFD). L'analyse des effets des activités de plaidoyer de la Coalition Eau se fonde sur l'analyse du contenu des entretiens et sur une revue bibliographique approfondie. Les ressources bibliographiques utilisées et la liste des entretiens conduits sont disponibles en annexes.

**Les effets des activités de plaidoyer de la Coalition Eau peuvent s'apprécier à l'aune de différents domaines de changement. Le décryptage des processus de plaidoyer mis en œuvre par la Coalition Eau nous a permis d'identifier trois domaines de changement :**

- (1) politique, diplomatique et juridique ;**
- (2) lié à la gouvernance et démocratique ;**
- (3) socio-culturel.**

A ces trois domaines de changement sont associés des marqueurs de progrès, propres aux activités de plaidoyer de la Coalition Eau. C'est sur la base de l'analyse de ces marqueurs de progrès que nous avons pu identifier les effets directs et indirects, plus ou moins transformatifs, des activités de plaidoyer de la Coalition Eau.



Les trois domaines et les marqueurs de progrès associés sont analysés ci-dessous. Notons que les effets observés pour chacun de ces domaines, mesurés par les marqueurs de progrès, résultent de la combinaison de plusieurs modes d'action, du ciblage de différents acteurs et du positionnement à plusieurs échelles géographiques.

En outre, comme dit précédemment, ces marqueurs de progrès et ces domaines de changement concernent de façon transversale les trois processus de plaidoyer, bien que chacun de ces processus engendre de façon plus ou moins forte certains effets.

### 3.2.1 Une coalition guidée par la recherche d'effets politiques, juridiques et diplomatiques

La question de l'accès à l'eau pour toutes et tous renvoie à des défis politiques, juridiques et diplomatiques. Comme souligné en 2012 par Catarina de Albuquerque, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le Droit à l'Eau potable et à l'Assainissement : « *Nous ne sommes pas face à un problème de disponibilité de l'eau, mais face à un problème de pouvoir. C'est la volonté politique qui fait aujourd'hui défaut. Point final !* »

Dans ces domaines, la Coalition Eau a atteint des effets multiples en cherchant à promouvoir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, révélés par l'étude des marqueurs de progrès. Ici, on parlera :

- **D'effets politiques** pour désigner la transformation de l'intervention publique et la mise à disposition de moyens administratifs et financiers pour le secteur EAH ;
- **D'effets diplomatiques** en référence aux avancées en matière d'engagement des Etats, de défense des positions de la France à l'international, sur la base des positionnements de la Coalition Eau, et plus largement de la société civile.
- **D'effets juridiques** pour parler de l'inflexion du cadre juridique dans le sens d'une plus grande prise en compte des enjeux du secteur EAH identifiés par la Coalition Eau et ses homologues de la société civile.

Selon les actions conduites et les interlocuteur.ice.s touché.e.s, les effets obtenus peuvent s'appréhender selon un continuum allant de la mise à l'agenda, la formalisation et l'adoption d'engagements et l'inflexion législative.

### **Mise à l'agenda**

La mise à l'agenda désigne la prise en compte et la priorisation d'un sujet ou d'une problématique par les acteur.ice.s ciblé.e.s. Dès sa création, la Coalition Eau a œuvré à la mise à l'agenda du sujet de l'EAH dans les champs politique et diplomatique, mais aussi auprès de ses partenaires qui ont constitué très tôt des cibles de son plaidoyer, en France et à l'international.

- **Du point de vue de la mise à l'agenda politique français :**

La Coalition Eau estime son pouvoir d'influence relativement faible au niveau des cabinets politiques, dont les agendas sont notamment dictés par l'actualité et des arbitrages financiers plus favorables à la gestion de crise qu'au développement, et où les volontés dépassent rarement le niveau d'ambition imposé par les standards internationaux.

Cependant, l'on note des avancées significatives parmi lesquelles la repriorisation de la question de l'eau et de l'assainissement. L'eau a ainsi été définie comme l'une des priorités sectorielles du gouvernement à l'occasion du CICID de 2013, pour lequel la Coalition Eau a interpellé le gouvernement sur son insuffisante prise en compte du secteur dans sa politique de coopération. En 2018, le CICID fait à nouveau de l'eau l'une de ses priorités sectorielles et ses conclusions intègrent de nombreuses recommandations de la Coalition Eau.

- **Du point de vue de la mise à l'agenda diplomatique :**

En France, la Coalition Eau a plusieurs fois influencé la mise à l'agenda de l'EAH dans l'agenda diplomatique français. Ainsi, en 2013, elle valide avec ses membres son positionnement en faveur d'un ODD sectoriel dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies. Elle devient, dès lors, le premier acteur à s'être activement positionné en faveur d'un ODD sectoriel et le précurseur, en France, du plaidoyer en faveur d'un ODD entièrement dédié à l'eau. Ainsi, la Coalition Eau, prenant part à une consultation publique du MEAE sur la stratégie post-2015, a favorisé la prise en compte de l'EAH, mentionnée comme l'une des priorités à intégrer dans le futur agenda.

Surtout, la Coalition Eau a contribué à clarifier la position diplomatique de la France sur l'EAH, par le biais d'une formalisation de sa stratégie internationale sectorielle. Revendiquant dans son plaidoyer ministériel la formalisation de lignes directrices claires afin d'orienter la mise en œuvre de l'APD, la



Coalition Eau a appuyé étroitement les services administratifs pour l'élaboration d'une stratégie internationale de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (2020-2030). Reprise aujourd'hui par les décideur.se.s politiques en introduction de chaque allocution publique internationale, cette stratégie oriente les engagements et leur déclinaison opérationnelle.

- **Du point de vue de la mise à l'agenda de l'EAH par ses partenaires :**

La Coalition Eau a œuvré pour la priorisation du secteur EAH par ses partenaires français et internationaux. En particulier, en vue de l'Agenda 2015, elle a orienté son plaidoyer vers ses partenaires pour que ses messages clés en faveur de la nécessité d'adopter un ODD dédié à l'eau soient relayés et adoptés par les réseaux et par les collectifs au sein desquels elle s'implique, parmi lesquels :



**L'Effet Papillon** via son positionnement « One process, One goal » ;



**End Water Poverty**, au sein de son groupe de travail sur le post-2015 qui a mené des activités de plaidoyer au niveau des Nations Unies en remettant une pétition intitulée "Tenez vos promesses" au secrétaire général adjoint des Nations Unies et au coprésident de l'Open Working Group sur les ODD, tout en encourageant ses membres à se mobiliser pour que leur gouvernement soutienne un ODD dédié à l'eau.



**Le PFE** a également mis en place un groupe de travail sur le post-2015, dont a fait partie la Coalition Eau, pour concourir à l'adoption d'un objectif mondial relatif à l'eau tout en veillant à ce que d'autres objectifs intègrent pleinement la question de l'eau.



**Coordination SUD** pour laquelle la Coalition Eau a rédigé le positionnement sur l'ODD 6, à travers le document « ODD 6 mois pour changer la donne! »

Plus récemment, en 2020, la Coalition a lancé la campagne « Et si on commençait par la base ? » avec Action Santé Mondiale, ACF, Oxfam, Coalition Education, ONE et Solidarité Sida en faveur de la priorisation des services sociaux de base (éducation, santé, protection sociale, eau et assainissement) dans l'APD française. Dans le contexte de la pandémie du COVID-19 et de l'exacerbation des inégalités, notamment celles liées à l'accès aux services de base (santé, éducation, accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène), les organisations se sont alliées à cette campagne pour porter une demande principale auprès des instances de décision française : allouer 50% du budget de l'APD française au développement des services sociaux de base. Dans ce cadre, la Coalition Eau, avec les ONG de la campagne « Et si on commençait par la base ? », a promu un travail d'influence auprès de Coordination SUD afin que celle-ci reprenne sa demande à son compte. Aujourd'hui, si cette demande ne se reflète pas dans les conclusions du précédent CICID ni dans le projet de Loi de finances, elle a bien été reprise par Coordination SUD dans son plaidoyer, ce qui constitue une avancée importante étant donné le refus initial de Coordination SUD de porter des plaidoyers sectoriels.

### **Formalisation et adoption d'orientations et d'engagements en faveur de l'EAH**

La Coalition Eau a principalement œuvré à la formalisation d'engagements politiques et diplomatiques par le biais d'un travail préalable de plaidoyer consistant à accompagner les décideur.se.s vers la prise d'engagements ambitieux et respectés, au niveau français et international.

Via son plaidoyer, la Coalition Eau sensibilise, instruit le débat, apporte un appui technique lors des processus préparatoires de textes officiels, propose des recommandations pour la définition des orientations, des stratégies, des principes, des cibles et des budgets pour appuyer l'adoption d'engagements politiques et diplomatiques, aux échelles françaises et internationales.

Ainsi, les effets induits par ce marqueur de progrès renvoient à la reprise des analyses, des recommandations et des messages clés de la Coalition Eau dans les engagements et les positionnements de ses partenaires et de ses cibles.

- **Du point de vue diplomatique :**



**En France**, la Coalition Eau a favorisé l'engagement diplomatique de la France en faveur de la gouvernance mondiale de l'eau. Suite à la sollicitation de la Coalition par le MEAE en 2013 pour la position de la France sur le cadre post-2015, la France a présenté ses engagements diplomatiques en faveur d'un ODD sectoriel à plusieurs reprises en 2014 : à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, la France, aux côtés de 56 autres États, a soutenu explicitement un objectif dédié à l'eau en signant un Appel commun ayant pour objectif de promouvoir la prise en compte de la question de l'eau dans le cadre post-2015. La même année, elle a été l'un des 70 pays membres de l'Open Working Group sur les ODD à soumettre une liste préliminaire comprenant un ODD spécifique concernant l'eau et l'assainissement. Enfin, toujours en 2014, elle a présenté une déclaration d'engagements en faveur du secteur, lors de la Réunion du Partenariat « Sanitation and Water for All ». À nouveau, la Coalition Eau ayant été le premier acteur à se positionner explicitement en faveur d'un ODD sectoriel, il est possible d'établir un lien direct entre le positionnement de la Coalition Eau et les engagements diplomatiques de la France.



**À l'international**, l'un des résultats majeurs du plaidoyer de la Coalition Eau s'est incarné dans l'adoption par l'ONU, en septembre 2015, d'un ODD 6 dédié à l'eau et à l'assainissement. L'adoption d'un ODD sectoriel peut être classé comme l'un des marqueurs de progrès majeurs du plaidoyer de la Coalition Eau en matière d'adoption d'engagements diplomatiques, en ce que l'Agenda 2015 contraint l'ensemble des pays à mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition.

L'adoption de l'ODD 6 est le résultat d'un long processus de plaidoyer caractérisé par la combinaison de plusieurs modes d'action, dont en particulier la communication d'influence et l'articulation avec d'autres ONG, réseaux d'ONG et multi acteurs. La Coalition Eau a ainsi eu une place centrale dans des campagnes de grande ampleur, à l'échelle française et internationale, dont :

**Beyond2015**

**Beyond 2015**, une initiative mondiale visant à influencer la création d'un cadre de développement post-2015 rassemblant plus de 1 000 organisations de la société civile dans plus de 95 pays, qui a joué un rôle majeur dans le processus post-2015 en menant des plaidoyers auprès de diverses instances et processus. La Coalition Eau a piloté le groupe de travail dédié à l'eau et co-rédigé le positionnement commun soumis à l'ONU aux côtés d'EWP, FAN, Wash United.



« **Post-2015 : Transitions pour un monde juste** », une initiative française visant à définir un socle commun de principes, mettant en avant l'accès aux services essentiels de base, y compris l'eau et l'assainissement, parmi ses priorités.



#PARLONSTOILETTES

« **Parlons Toilettes** », campagne lancée en novembre 2014 avec le Secours Islamique France. Cette opération a été un succès médiatique et digital, qui a permis de plaider la cause de l'eau à l'international auprès de la Ministre du Développement et d'appeler le gouvernement à soutenir un ODD pour l'eau et l'assainissement.

- **Du point de vue politique :**

Le plaidoyer de la Coalition Eau a contribué à la transformation de l'intervention publique et la mise à disposition de moyens administratifs et financiers pour le secteur EAH.



**En France**, la Coalition Eau a cherché à obtenir des engagements financiers sur le montant de l'APD française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Pour cela, elle est principalement intervenue en appui à Coopération SUD dans le cadre de son plaidoyer global pour et en faveur des ONG sur l'efficacité de l'aide. Elle a en particulier soutenu son plaidoyer visant à défendre une Taxe sur les transactions financières au cours de l'examen annuel des Projets de Loi de Finances, l'augmentation de l'APD française et en particulier des dons. En 2016, les ONG ont réussi à obtenir une augmentation des financements français en faveur de la solidarité internationale, et notamment sous forme de dons. Les financements sectoriels, eux, ont connu une croissance de 30% entre 2015 et 2016 même si la part des dons est restée stable.

Elle a également cherché, plus directement, à influencer les modalités de mise en œuvre de l'APD française par le biais du CICID, qui fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale et d'aide au développement, dans toutes ses composantes bilatérales et multilatérales. Ainsi, suite au CICID de 2016, a été lancé un processus d'élaboration d'une stratégie internationale de la France pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement par le MEAE. **Seul acteur à plaider pour l'adoption de cette stratégie**, son contenu a été fortement influencé par les propositions de la Coalition Eau (par des contributions écrites directes), notamment en ce qui concerne l'APD et le ciblage des PMA, les indicateurs et les modalités de suivi.



**En Europe**, la Coalition Eau a appuyé l'intégration de l'eau dans la révision du Consensus européen sur le développement en 2016, qui définit un nouvel ensemble de principes en matière de coopération au développement et qui s'inscrit dans le cadre de la réponse de l'Union au programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour cela, la Coalition Eau a mobilisé le Groupe informel Eau des parlementaires européens, principalement par le biais de l'interpellation et des échanges directs, mais elle a surtout contribué à la création du European Pact for Water (EPFW), une coalition informelle à l'échelle de l'Europe et un réseau de plaidoyer dont l'objectif est de diffuser l'information, de capitaliser les connaissances et de souligner l'importance du droit à l'eau et à l'assainissement dans les agendas internationaux et européens. Si le projet de résolution du Parlement Européen sur la révision du Consensus européen en novembre 2016 ne mentionnait pas l'eau, la version finale en février 2017 a inclus quant à elle plusieurs références à l'eau.

La Coalition Eau, par son plaidoyer direct ou en soutien à celui de ses partenaires, cherche à obtenir des engagements au niveau français et international. De surcroît, elle appuie depuis 2009, les collectifs d’Afrique de l’Ouest et du Centre à obtenir les mêmes types de changement, notamment en les aiguillant dans la définition de leurs feuilles de route nationales pour faire progresser le secteur et faire évoluer les plans d’action nationaux (pour plus de détails, cf. partie SMA).

### **Inflexions législatives**

L’approche législative a été un angle d’approche clé de plusieurs chantiers de plaidoyer de la Coalition Eau. Celle-ci a notamment, et comme dit précédemment, été au fondement du chantier sur le droit à l’eau en France, bien que le prisme se soit élargi au fil des années. Des avancées notoires en matière de cadre législatif ont également été observées pour le chantier APD et financements.

Les effets de la Coalition Eau en matière d’inflexions législatives s’observent quasiment exclusivement à l’échelle française. On le verra, à l’international, son rôle a plutôt consisté à appuyer ses partenaires d’Afrique de l’Ouest et du Centre au plaidoyer législatif.

Ici, par inflexions législatives, l’on entendra un continuum allant de l’intégration des recommandations de la Coalition Eau et de ses partenaires dans la loi, à l’adoption de propositions de loi soutenues voire élaborées avec l’appui de la Coalition Eau.

Par souci de lisibilité, nos analyses ci-dessous se font à l’aune des deux processus de plaidoyer de la Coalition Eau mentionnés ci-dessus :

#### **1. APD et financements :**

Comme dit précédemment, la Coalition Eau a cherché à influencer les modalités de mise en œuvre de l’APD française en intervenant au niveau des CICID et de l’AFD. Les effets observés de son travail d’influence concernent à la fois la priorisation du secteur de l’EAH dans les conclusions du CICID (mise à l’agenda), la définition des orientations nationales et d’une stratégie internationale dédiée aux droits humains à l’eau et à l’assainissement (formalisation et adoption d’engagements), mais également le cadre législatif. En effet, la définition de l’eau et de l’assainissement comme l’une des priorités sectorielles de la France a été inscrite dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités (LOP-DSI) de juillet 2014, puis à nouveau dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) en mars 2021, qui correspond à la réactualisation de la loi de 2014. En particulier, certains amendements à la loi proposés par la Coalition Eau dans le cadre de la campagne “Et si on commençait par la base ?” ont été portés par des député.e.s et des sénateur.ice.s et certaines de leurs demandes acceptées telles que l’augmentation des dons pour l’APD totale ainsi que la priorisation des PMA. En plus, le Cadre de Partenariat Global annexé à la loi mentionne le soutien de la France à la mise en place, au sein des Nations Unies, d’un comité intergouvernemental sur l’eau, conformément aux propositions de la Coalition Eau.

## 2. Droits humains à l'eau et à l'assainissement en France et à l'international :



**En France**, l'approche législative du DHEA a été structurante pour la Coalition Eau.

Suite à la reconnaissance du droit humain à l'eau et à l'assainissement par les Nations Unies (résolution 64/292) en 2010 et à l'avis favorable sur l'effectivité du droit à l'eau en France rendu par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme en 2011, la Coalition Eau a participé, dès 2013, à la rédaction d'une proposition de loi visant à mettre en œuvre le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement en France, avec France Libertés et Coopération Eau IDF.

Portée par des députés de diverses affiliations politiques, la proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 juin 2016 mais rejetée par le Sénat en février 2017. Bien que l'objectif législatif n'ait pas été atteint, pour plusieurs membres, il s'agit toutefois du premier véritable succès en termes de plaidoyer parlementaire, la Coalition Eau ayant participé à l'ensemble du processus depuis la formulation initiale du projet jusqu'au texte de proposition loi portée et déposée par le député Michel Lesage début 2015.

À partir de 2018, des avancées législatives et politiques importantes ont été obtenues suite aux demandes et aux actions de la Coalition Eau en matière de DHEA en France, parmi lesquelles :

- En 2018, le Premier ministre annonce la création d'un chèque eau lors des conclusions des premières Assises de l'eau, demande portée par la Coalition Eau.
- En 2019, la Loi "Engagement et proximité" inclut une disposition législative autorisant l'ouverture aux collectivités volontaires des dispositifs d'aide au paiement des factures d'eau, y compris la tarification sociale de l'eau.
- En 2023, la transposition de la Directive européenne sur l'eau potable (DIRECTIVE UE 2020/2184) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine au niveau national a concrétisé des avancées notables en droit français (la garantie d'un accès à l'eau potable pour les personnes non-raccordées à l'eau, une quantité d'eau de 50 à 100L par jour et par personne, et des solutions concrètes en réponse au manque d'accès à l'eau potable), pour lesquelles la Coalition Eau et Solidarités International ont fait un important travail de plaidoyer. Ainsi, suite à la directive européenne sur l'eau potable (DIRECTIVE UE 2020/2184), adoptée en 2020, la nécessité de la retranscription dans la loi française a conduit les services ministériels à s'appuyer sur la Coalition Eau et Solidarités International pour élaborer les nouvelles normes, nourrissant un dialogue étroit sur plusieurs années.

Ainsi, en dépit du rejet de la proposition de loi Lesage, le travail de plaidoyer conduit par la Coalition Eau au sein de l'Assemblée nationale a conduit à des effets réglementaires continus et progressifs dans les années suivantes.



**A l'international**, le succès indirect majeur en matière d'inflexion législative a résidé dans l'intégration du droit à l'eau et à l'assainissement à la Constitution burkinabè comme droit fondamental en 2015, suite au plaidoyer du SPONG, collectif burkinabé regroupant les ONG / OSC du secteur de l'eau, fortement appuyé par la Coalition Eau.

### 3.2.2 Des effets démocratiques majeurs ainsi que sur la gouvernance inclusive et la participation citoyenne

Outre les solutions juridiques, financières et techniques, les ONG sont conscientes que la gouvernance de l'EAH est une condition sine qua non pour assurer la pérennité de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène de toutes et tous, en particulier des populations les plus vulnérables.

En portant la voix de la société civile au sein d'espaces politiques, auprès d'institutions et de décideur.se.s de haut niveau, la Coalition Eau favorise une participation citoyenne amplifiée dans la gouvernance mondiale et nationale de l'EAH. **La Coalition Eau ne fait pas seulement évoluer les engagements des institutions visées par son plaidoyer ; elle introduit la société civile dans des espaces de discussion et de décision sectorielle éminemment politiques**, et en définitive peu inclusifs.

#### Définition de la gouvernance de l'EAH

La gouvernance comprend les **règles politiques, institutionnelles et administratives, mais aussi les pratiques et processus (formels et informels) et les systèmes de croyances** au travers desquels les décisions sont prises et mises en oeuvre, les intérêts des parties prenantes sont pris en compte et les décideur.se.s sont tenus redevables de la gestion des ressources en eau et des services.

Selon l'UNESCO, les systèmes de gouvernance de l'eau « déterminent qui peut avoir, quand et comment, droit à l'eau et aux services connexes »<sup>24</sup>. Cela « renvoie aux règles, aux rôles et aux relations qui font qu'un système d'assainissement fonctionne (ou non)<sup>25</sup>.

La reconnaissance du droit à l'eau comme droit humain fondamental par les Nations Unies en 2010 a poussé non seulement certains Etats à mettre en oeuvre des stratégies sectorielles budgétées dans ce secteur, voire à légiférer et à constitutionnaliser, mais également la société civile à demander de plus en plus de transparence, de responsabilisation, de redevabilité et d'inclusivité à leur gouvernement.

#### Gouvernance inclusive et participation citoyenne dans l'EAH

Pour le PNUD<sup>26</sup>, « *la gouvernance comprend des mécanismes, processus et institutions complexes, à travers lesquels les citoyens et leurs groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, s'acquittent de leurs obligations et négocient leurs différences* ». Les acteur.ce.s impliqué.e.s dans l'évolution du secteur de l'EAH ne sont donc pas seulement issus des pouvoirs publics, mais également de la société civile et du secteur privé. A quel point la société civile peut-elle faire entendre sa voix et jouer un rôle dans les processus décisionnels ?

La participation citoyenne peut s'appréhender selon un continuum, dont l'échelle la plus connue est celle proposée par Sherry Arnstein (1969), décrivant comment les positions et intérêts des citoyen.ne.s peuvent être pris en compte et intégrés dans les espaces de décision et de mise en oeuvre de politiques publiques. Simplifiant cette échelle, l'OCDE propose trois niveaux essentiels d'implication des citoyen.ne.s dans la gouvernance : l'information, la consultation, et la participation - relation dans

---

<sup>24</sup> UNESCO (2015), Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, L'eau pour un monde durable

<sup>25</sup> Water Governance Facility (2015), Issue Sheet Sanitation governance

<sup>26</sup> PNUD (2001), Good governance and sustainable human development: A UNDP policy document. PNUD, NY

laquelle les citoyen.ne.s sont véritablement impliqué.e.s dans le processus de décision et même dans la gestion du secteur.

Représentant la voix de la société civile dans l'EAH en tant que collectif d'OSC, la Coalition Eau vise à favoriser la participation citoyenne dans les processus décisionnels selon un continuum suivant défini ci-dessous, et dont chaque étape constitue un marqueur de progrès :



Notons que l'intégration renforcée de la participation citoyenne dans l'EAH est une avancée démocratique, dans la mesure où elle élargit l'arène du débat politique en permettant une confrontation large de visions, de positionnements et d'intérêts. **En définitive, la Coalition Eau rend possible et nourrit un dialogue structuré** au sein de la société civile et avec les décideur.se.s, en facilitant l'accès à des espaces d'échanges ouverts et transparents et la prise de parole collective. Les moyens mobilisés pour renforcer la participation de la société civile à ces espaces sont développés dans *la partie III-SMA*.

### Accès à l'information

La Coalition Eau favorise l'accès des ONG à une information accessible, consolidée et transparente sur les grandes orientations sectorielles, les montants investis, les espaces et les processus de décision.

Surtout, la Coalition Eau a eu un effet d'entraînement fort au niveau des services de l'administration, notamment auprès de l'AFD, grâce à son travail de veille sur l'APD française, enjoignant la Division Eau et Assainissement (EEA) à adopter un regard réflexif sur sa politique d'aide. Ainsi, à partir de 2013, la Division EEA a commencé à produire de sa propre initiative un bilan annuel, présenté aux ONG du secteur, anticipant leurs questions et exigences, et favorisant la redevabilité et la croissance des ambitions de l'aide.

Les publications du collectif, élaborées au sein des groupes de travail, alimentent un centre de ressources permettant aux parties prenantes de l'EAH d'améliorer leur appréhension de la situation sectorielle et des enjeux. Les études et les notes d'expertise produites offrent un décryptage des mécanismes de la solidarité internationale, de la politique d'aide française, des financements accordés, mais aussi de thématiques plus transversales comme le changement climatique, l'intégration du genre ou la participation citoyenne dans le secteur.

En France en particulier, la Coalition Eau conduit une veille régulière et un décryptage de la politique de développement<sup>27</sup> et du droit à l'eau en France. Au-delà de ses publications propres, la Coalition Eau représente un centre de ressource précieux pour les OSC, agrégeant des documents d'analyse et relayant des informations auprès de ses partenaires en France et à l'international par le biais de ses alliances et de ses lettres d'information. En particulier, la mise en place d'un système de diffusion et de partage de l'information, sous la forme d'un mail mensuel de veille aux collectifs de l'AAFEA, émane

<sup>27</sup> Voir les comptes rendus des CICID



d'une demande des partenaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre de la Coalition Eau d'accéder à des ressources sur le secteur (telles que les guides de plaidoyer, les engagements des Etats africains pour le secteur, les documents ressources des Nations Unies, etc.).

Pour ses membres, cet accès à l'information est un effet positif majeur de la Coalition Eau, répondant à leurs préoccupations<sup>28</sup>, leur permettant d'améliorer leur vision globale des défis sectoriels et in fine, de se positionner collectivement pour élaborer des revendications concrètes. En outre, l'information en accès libre favorise les échanges avec les pouvoirs publics, en offrant un diagnostic sectoriel partagé comme support de discussion, comme par exemple le document mis à jour régulièrement sur les Chiffres clés de l'EAH. Surtout, l'intérêt porté par les membres aux informations relayées les conduit à partager la documentation au sein de leurs organisations respectives, avec un effet démultiplicateur en termes de diffusion de l'information sectorielle au sein de la société civile.



**« La Coalition Eau nous mâche l'information et la recrache de façon vulgarisée, simplifiée, synthétisée. On a des fiches, des mails d'informations, des synthèses. Déjà à travers ça, ça nous renforce. On est plus à même de défendre ces choses-là auprès des bailleurs, sur le terrain, dans nos stratégies. » (Membre interrogé)**



Au-delà des publications, et dans une moindre mesure, les formations et les campagnes conduites ou relayées par la Coalition Eau favorisent l'accès à une information étayée et à son appropriation par les organisations de la société civile et par les citoyens eux-mêmes.

## Consultation

La consultation désigne le fait de solliciter l'avis de la société civile dans le cadre de processus de décision ou la mise en œuvre de politiques publiques - sans pour autant garantir l'intégration effective de l'ensemble des revendications émises. Aujourd'hui, la Coalition Eau suit la reprise de ses recommandations et messages au sein des textes officiels et stratégies en tant que résultat de son plaidoyer.

Plus largement, l'expertise, la légitimité et la notoriété de la Coalition Eau développées ces dix dernières années l'ont conduite à être de plus en plus sollicitée et consultée en tant que voix de la société civile par ses cibles de plaidoyer.

**En France**, la Coalition est auditionnée par des parlementaires, au sein de commissions de l'Assemblée nationale sur les enjeux d'EAH<sup>29</sup>, entretient un dialogue d'expert avec des conseiller.e.s techniques et des services ministériels, ainsi qu'avec la division Eau de l'AFD pour l'élaboration de son cadre d'intervention sectoriel. Son positionnement en faveur d'un ODD sectoriel lui a permis d'être reconnue et sollicitée par le MEAE, visant à obtenir des contributions concernant la position de la France sur le cadre post-2015. Le collectif élabore également des propositions à destination des élu.e.s

<sup>28</sup> Questionnaire auprès des membres de la Coalition Eau, disponible en annexe

<sup>29</sup> En 2023, audition à l'Assemblée nationale sur le droit à l'eau en France, organisée par le député Gabriel Amard.





ou acteur.ice.s politiques en campagne, dont elle note la reprise dans les programmes politiques et engagements.



**« On est très bien identifié et on arrive à avoir un bon dialogue avec les institutions. Je ne suis pas sûr que tous les collectifs aient cette facilité de dialogue. » (Membre de la Coalition Eau)**



**A l'international**, la Coalition Eau est le point focal de la société civile dans l'EAH au sein du Partenariat multi-acteurs SWA et dialogue à ce titre avec l'Etat autour de son implication et des engagements pris.

En général, la représentation de la société civile de l'EAH est endossée par le Secrétariat de la Coalition Eau, mais peut aussi être partagée : certains membres actifs participent également à des rendez-vous de haut niveau au titre du collectif.

La Coalition Eau, aux côtés de ses partenaires, s'est fortement mobilisée pour intégrer les ONG/OSC et leurs préoccupations dans les principaux espaces de dialogue et processus de consultation institutionnelle pour le secteur, en particulier à l'international et notamment au travers d'alliances. Dès 2012, la Coalition Eau s'est fortement impliquée dans le processus préparatoire du FME de Marseille (intégration d'Eau Vive au sein du Conseil d'Administration du Comité International du Forum - CIF). La participation au travail préparatoire a permis d'obtenir une place pour la société civile à travers une subvention du forum pour faire venir la société civile du Sud déléguée à la Coalition Eau au nom de l'Effet papillon pour sélectionner des OSC.



**« Le FME de l'eau de Marseille en 2012 a constitué un tournant. Il a fortement mobilisé tous les acteurs de l'eau français en 2012 et a eu un effet d'entraînement fort sur la Coalition Eau. Cela a été un élément de rupture. » (Partenaire de la Coalition Eau)**



Pour le 7e FME, organisé à Daegu et Gyeongju en Corée du Sud, la Coalition Eau a eu un statut d'observateur de la société civile lors des réunions préparatoires du processus ministériel du Forum et a fait le choix de mettre en avant les acteurs du Sud. Dans l'architecture thématique Forum, la Coalition Eau s'est activement engagée dans le thème « Enough Safe Water for All », présenté l'Effet Papillon pour le Design Group du thème et soutenu l'intégration de messages sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement.

Ainsi, le travail de mobilisation sur la place des ONG / OSC au sein des événements sectoriels mondiaux est largement tributaire de l'importance accordée à la société civile dans les pays hôtes. Si le FME de Marseille de 2012 a constitué un tournant majeur pour la Coalition Eau, et une opportunité clé pour la société civile de se mobiliser, l'on verra plus tard que cette mobilisation a davantage d'effets en matière de structuration du milieu associatif que de plaidoyer, du fait d'un manque de décisions et d'engagements politiques pris dans ces espaces.

**En définitive, la Coalition Eau et ses partenaires déplorent que la majorité des espaces de décision à haut niveau restent encore fermés, et n’incluent pas de processus de consultation.** Ainsi, le dernier CICID de 2023 s’est réuni sans que la date n’ait été confirmée ou rendue publique : Coordination SUD et la Coalition ont pu analyser le contenu des échanges et en informer la société civile a posteriori, en dehors d’un cadre de consultation formalisé.

De même, à l’international, les espaces de décision restent relativement opaques, conduisant la Coalition Eau et ses partenaires à faire appel à une gouvernance plus inclusive dans l’EAH au travers de la lettre ouverte « Water Needs a Home » adressée au Secrétaire Général des Nations Unies et à plusieurs personnalités de l’ONU. En effet, suite à la Conférence des Nations Unies sur l’eau de mars 2023, les ONG/OSC souhaitent la nomination d’un.e Envoyé.e Spécial.e des Nations Unies sur l’eau, avec un mandat politique fort, ainsi que l’adoption d’une résolution de l’AG des Nations Unies pour l’établissement de conférences intergouvernementales régulières sur l’eau, permettant de renforcer les dispositifs de gouvernance internationale de l’eau.

### **Co-construction**

La co-construction renvoie à la contribution de la Coalition Eau aux travaux préparatoires pour élaborer des stratégies, lois et politiques publiques en lien avec l’EAH, en appuyant les décideur.se.s.

Du fait de son expertise sectorielle reconnue, mais aussi de son excellente connaissance des processus législatifs, la Coalition Eau a un rôle dans la co-construction des textes officiels. En France, et comme expliqué précédemment, la Coalition Eau a ainsi fortement contribué, avec ses partenaires, à l’élaboration de la proposition de loi sur le droit à l’eau en 2013, et essaye de réorienter de manière récurrente des textes par le biais de propositions d’amendements<sup>30</sup>. Au niveau international, la Coalition Eau participe à des groupes de travail (groupe de travail ODD du Partenariat Français pour l’Eau, Task Team « SDGs » de End Water Poverty) lui permettant également de mettre son expertise au service de propositions concrètes portées dans des cadres multilatéraux.

**Principalement porté par le Secrétariat** disposant d’une forte expertise de plaidoyer, le travail de réorientation législatif induit une modification de la gouvernance de l’eau, permettant de porter les positionnements de la société civile. Le nombre important d’amendements rédigés et influencés par les positionnements de la Coalition Eau témoigne d’un **travail de co-construction législatif favorable à l’intégration des recommandations des OSC.**

### **Contrôle citoyen / Transparence et reddition des comptes**

Le contrôle citoyen de l’action publique correspond à un suivi de la gestion de l’action publique par les citoyen.ne.s et les organisations de la société civile de façon à exiger et à garantir une gouvernance satisfaisante du secteur, une plus grande transparence et une reddition des comptes sur les affaires publiques, essentielles pour assurer la transparence et la confiance mutuelle. Le contrôle citoyen veille, par exemple, à ce que la gouvernance du secteur définisse clairement les responsabilités et que ses parties prenantes - élu.e.s, bailleurs, ONG - soient tenues responsables de leurs actions.

---

<sup>30</sup> Exemple récent : proposition d’amendements du cadre de partenariat global dans le dernier projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales)

L'analyse des activités de plaidoyer de la Coalition Eau a permis de faire ressortir les effets de celle-ci sur le contrôle citoyen aux échelles française et internationale.

Au niveau français, la Coalition Eau réalise chaque année une étude sur l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale française pour le secteur, et a revendiqué l'élaboration de bilans annuels de l'APD pour assurer la transparence des financements et le respect des engagements français. Cette demande a poussé l'AFD à conduire un travail de redevabilité auprès de la société civile dès 2013 avec un bilan de son activité sectorielle pour l'EAH. L'AFD présente ces bilans aux ONG du secteur, alimentant ainsi un débat citoyen renforcé sur la politique d'aide et son déploiement, et intégrant les revendications - formalisées ou anticipées - des OSC.



**« On est passé de réunions en 2011 où l'on avait aucune vision sur les montants de l'aide à des bilans mis à jour chaque année avec toutes les informations. L'AFD a joué le jeu. Aujourd'hui, ils savent ce sur quoi ils sont attendus et les questions qu'on va leur poser. » (Membre de la Coalition Eau)**



La Coalition Eau joue également un rôle de vigilance au niveau national et international, en interpellant ses cibles sur la mise en œuvre et le respect des engagements. Dans le cadre de la campagne « S-Eau-S » mentionnée précédemment, la Coalition Eau et ses partenaires se sont appuyés sur des interpellations directes à des décideurs politiques pour les appeler à prendre leurs responsabilités et des engagements ambitieux face à la crise de l'eau et à des progrès trop lents. Ces interpellations ont en particulier ciblé le Président Emmanuel Macron, en l'invitant à se rendre au rendez-vous des Nations Unies, et au ministre Christophe Béchu, lors de l'allocution d'ouverture du Président du SIF Rachid Lahlou, du Colloque de haut niveau organisé par le Partenariat français pour l'Eau (PFE) sur le thème « Faire de la conférence ONU 2023 une étape majeure vers les objectifs mondiaux relatifs à l'eau ». Au-delà des campagnes de communication, la publication de tribunes médiatiques a également permis d'interpeller et de cibler les décideur.se.s par le biais de journaux grand public<sup>31</sup>.

Enfin, au niveau international, le travail de la Coalition Eau sur la redevabilité et la reddition des comptes a principalement porté sur l'ODD 6. Avec ses partenaires End Water Poverty et WSSCC et avec le soutien de SWA, elle a élaboré un rapport mondial sur les mécanismes de redevabilité pour l'ODD 6 au niveau des gouvernements contenant des recommandations à destination des décideur.se.s nationaux.les pour améliorer leur redevabilité et garantir l'accès à une information consolidée. Le rapport, ainsi que les recommandations associées ont été présentés lors du Forum Politique de Haut Niveau de 2018. La Coalition Eau a conduit l'étude en France aux côtés de son partenaire France Libertés et elle a intégré ses partenaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans l'étude en les appuyant dans la conduite des études de cas au niveau national.

---

<sup>31</sup> On pensera par exemple aux tribunes "La Mise en oeuvre du droit humain à l'eau potable est un enjeu de solidarité mondiale" (publiée avec le SIF et ACF dans Le Monde, 16/03/2023), "Crise de l'eau : La concurrence sur les ressources menace la paix" (publiée avec Aïssa Maïga dans la Croix, le 10/03/2022) ou encore "Sommet de l'eau : la société civile plaide pour un sursaut politique mondial" (co-signée par 130 ONG et publiée dans Jeune Afrique le 22/03/2023)

### 3.2.3 ... Et des effets socio-culturels

Sur le plan socioculturel, la Coalition Eau a permis de faire évoluer les représentations relatives au secteur de l'EAH, et ainsi de poser les bases d'un changement de paradigme dans les modes de gouvernance, de planification et d'intervention.

Ce domaine de changement s'appréhende de façon moins évidente que les deux domaines précédents car ses effets ne découlent pas d'objectifs visés de façon explicite par la Coalition Eau au travers de ses activités de plaidoyer. Toutefois, l'analyse des effets et de l'impact des activités de plaidoyer de la Coalition Eau a permis de faire émerger ce domaine de changement, comme domaine structurant et à part entière de son impact.

Les effets socioculturels peuvent s'appréhender à plusieurs échelles, puisqu'ils renvoient à des transformations ou à des modifications dans les représentations et les comportements individuels, mais également au niveau des organisations (ONG, institutions, entreprises) du secteur.

Les marqueurs de progrès visent dès lors à mesurer un changement dans les représentations, les normes, les valeurs, et les pratiques relatives à l'EAH, au sein du contexte culturel et social dans lequel la Coalition Eau s'inscrit depuis sa création.

### L'approche par le droit à l'eau et à l'assainissement

Déplorant une approche technico-financière de l'eau, pensée comme un « service » à apporter au plus grand nombre, la Coalition Eau a mis en avant, au travers de la notion de « droit à l'eau » (reconnu par l'ONU en 2010), les enjeux de justice sociale sous-jacents à l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'eau est ainsi considérée comme une ressource à préserver et à partager, nécessitant une gouvernance collective, ainsi que des dispositifs juridiques pour reconnaître, garantir et faire respecter le droit universel à l'eau. Si la notion de droit à l'eau s'est aujourd'hui généralisée, y compris parfois en étant parfois vidée de sa substance, la Coalition Eau a été précurseuse en mettant le sujet sur la table dès 2009<sup>32</sup>, puis en rappelant, dans chacune de ses interventions<sup>33</sup> la nécessité de se référer aux droits humains pour penser les enjeux sectoriels.

De cette manière, **la Coalition Eau a permis une politisation et une socialisation de la question de l'eau**, ouvrant la voie à une prise en compte accrue du point de vue des ONG humanitaires, d'urgence et de développement. Aujourd'hui, alors que la notion de droit à l'eau est répandue, la Coalition Eau identifie comme enjeu clé de veiller à l'effectivité du droit à l'eau au-delà - en particulier dans le contexte de crises systémiques à venir - et d'ouvrir des perspectives sur les responsabilités collectives face aux menaces sur les ressources planétaires.

**La diffusion de l'approche par les droits humains apparaît comme l'effet le plus transformatif conduit par la Coalition Eau ces dernières années**, ayant donné du sens à l'articulation de la société civile en faveur d'un plaidoyer politique, et créant des ponts entre les enjeux techniques, financiers, sociaux, juridiques de l'EAH et les parties prenantes et organisations investies sur ces différents sujets.

---

<sup>32</sup> Parution de la brochure « L'Eau pour tous, 12 propositions à destination des élus ».

<sup>33</sup> Notamment par le biais des campagnes, des expositions qu'elle a organisées (Eau et Climat, Les Toilettes, une question de dignité) et des interventions publiques qu'elle a réalisées (journée mondiale de l'eau, des toilettes : année internationale de l'agriculture, de la coopération internationale).



**« Sans la Coalition Eau, on serait vraiment en arrière au niveau du portage de la question de l'eau, de droits humains à l'eau et à l'assainissement dans le débat public d'une façon coordonnée. La Coalition Eau a tellement martelé la question des droits humains ces dernières années que ça a dû résonner à quelques endroits. » (Partenaire de la Coalition Eau)**



### **Universalisation et liens entre les échelles géographiques**

L'approche par le droit à l'eau et à l'assainissement, reconnu comme droit humain fondamental en 2010 par les Nations Unies, suggère d'adopter un prisme mondial sur les questions relatives au droit à l'eau et de soutenir l'ambition d'objectifs universels, applicables partout et tout le temps.



**« Le combat est universel. » (Membre de la Coalition Eau)**



Par son approche internationale, la Coalition Eau inscrit son action dans un cadre global. Dès 2010, la Coalition Eau se donne pour objectif dans son deuxième programme "l'atteinte des OMD et plus particulièrement de l'ODD 7 : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pérenne pour tous qui reste au cœur de son action". Entre 2012 et 2015, la Coalition Eau a ensuite porté ses messages en faveur de l'intégration d'un objectif de développement universel spécifique sur l'eau et l'assainissement, adopté en 2015 (l'ODD n°6 sur l'eau et l'assainissement).

En outre, l'échelle internationale d'action de ses OSC membres induit un angle de vue sur l'EAH fortement axé sur la solidarité internationale. Au-delà des aspects nationaux et régionaux, la Coalition Eau met en lumière le caractère imbriqué des enjeux d'EAH au Nord et au Sud. Son soutien à l'AAFEA, en particulier, incarne l'ambition d'adopter cet angle de vue global sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en favorisant l'émergence d'une société civile structurée, experte et force de proposition en Afrique de l'Ouest et du Centre, tout en contribuant à légitimer le prisme international du plaidoyer de la Coalition Eau. A ce propos, l'un des membres interrogés indiquait :



**« Aujourd'hui la société civile qui est organisée est plus occidentale. Les intérêts des pays des Suds ne sont pas forcément bien représentés, d'où l'intérêt d'appuyer l'Alliance. » (Membre interrogé)**



Par sa capacité à faire le lien entre des organisations et des réseaux de la société civile en France et à l'international, à faciliter des rencontres et des échanges quelles que soient les zones d'intervention, la Coalition Eau établit ainsi des liens entre les effets des interventions et des décisions à différentes échelles. De plus, son choix de se positionner tantôt en moteur tantôt en relai des initiatives de plaidoyer de ses membres et partenaires instaure une certaine horizontalité et une réciprocité entre organisations de la société civile, cohérente avec les enjeux de solidarité internationale identifiés : l'eau est l'affaire de tous et toutes, tout le temps, ici et là-bas – nécessitant l'émergence de coalitions et la mise en œuvre de pratiques collaboratives.

## Prise en compte de la thématique EAH comme sujet à part entière

Enfin, la Coalition Eau favorise la prise en compte de l'eau et de l'assainissement comme sujet à part entière, plutôt que comme une sous-thématique dans les débats publics sur le changement climatique ou le développement.

Pour cela, elle a souligné le caractère complexe et spécifique des enjeux sectoriels. L'obtention d'un ODD spécifique à l'eau (ODD 6) est perçue par le collectif comme une avancée majeure à ce titre, traduisant l'évolution des visions et des préoccupations pour ériger l'eau comme cause prioritaire. A cette fin, la Coalition Eau nourrit et diffuse des **connaissances sectorielles, tout en enrichissant une vision systémique** des ressources, caractérisées par leur interconnexion. Les capacités de décryptage et la pertinence des analyses de la Coalition Eau constitue sa valeur, notamment aux yeux de ses membres qui la décrivent comme « éclairceuse » des enjeux et défis sectoriels, « poil à gratter », ressource intellectuelle partagée permettant de s'orienter dans un secteur en rapide évolution.

La Coalition Eau a également œuvré à la transversalisation des enjeux eau - climat.

Faisant du climat l'un de ses axes stratégiques en 2015, le processus de plaidoyer sur la gouvernance mondiale de l'eau et les processus internationaux s'est fortement orienté autour des enjeux eau et climat à partir de 2015. **En 2015 et 2016, la Coalition Eau a travaillé à accroître la visibilité de la thématique eau lors des négociations climatiques dans le cadre des COP21 et COP22** via la campagne #ClimatelsWater, la participation à des side-events et à des panels, la mise en œuvre d'un plaidoyer envers les délégations nationales. La Coalition Eau a contribué à l'intégration des ONG / OSC dans le "Water Day" officiel de la COP 21, journée officielle qui a été systématisée par la suite.

En 2016, **la Coalition Eau a intégré ses messages dans la Déclaration finale du Sommet Climate Chance 2016** des acteurs non-étatiques du climat, renforçant ainsi la prise en compte des enjeux eau et climat à l'échelle internationale. Enfin, la Coalition Eau a œuvré à ce que le sujet eau et climat soit pris en compte de façon accrue par les réseaux et les collectifs dont elle est membre et / ou partenaire, à l'image du PFE, de l'Effet Papillon et des collectifs africains d'Afrique de l'Ouest et du Centre. En interne, le plaidoyer sur cette thématique s'est également traduit par l'approfondissement d'une expertise dédiée, notamment via la rédaction d'une note de plaidoyer "Eau et Climat : Agir maintenant".

Le programme 5 (2018 - 2021) s'est caractérisé par la conduite d'un chantier stratégique interne important, incarné notamment dans la dépriorisation de certaines thématiques, comme celle des ODD et du climat et pour lequel elle n'effectue plus désormais qu'un travail de veille et de renforcement des capacités opérationnelles de ses membres. Sur le climat en particulier, sujet central de plaidoyer entre 2013 et 2016, il semble désormais que l'objectif de la Coalition Eau vis-à-vis du chantier climat ait été atteint : visibiliser et intégrer la question de l'eau dans les COP, au-delà des side events. En outre, à la suite de la COP 21, la dynamique autour du climat a été difficile à maintenir en dépit de l'enjeu thématique reconnu par les membres.

### 3.3 Caractérisation et comparaison des effets du plaidoyer par domaine de changement

Domaine de changement	Marqueurs de progrès	Intensité des effets observés	Degré d'effets
POLITIQUE - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE	Mise à l'agenda	<p><i>Positive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Coalition Eau a contribué à la clarification de la position diplomatique française sur l'EAH et a œuvré pour la mise à l'agenda d'un ODD sectoriel</li> <li>✓ Du côté de ses partenaires français et internationaux, elle a contribué à la priorisation du secteur EAH dans leurs positionnements et messages</li> <li>✓ Cependant, son pouvoir d'influence reste relativement faible au niveau des décideurs de haut niveau, entravant la mise à l'agenda politique</li> </ul>	● ● ●
	Engagements	<p><i>Transformative :</i></p> <p><i>En France :</i> La Coalition Eau a favorisé l'engagement diplomatique de la France en faveur de la gouvernance mondiale de l'eau et a eu un rôle majeur dans l'impulsion d'une stratégie internationale de la France en matière d'EAH.</p> <p><i>A l'international :</i> Elle a été motrice d'un processus de plaidoyer, dont le résultat est l'adoption par l'ONU d'un ODD 6</p>	
	Inflexions législatives	<p><i>Transformative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Si le rejet de la proposition de loi Lesage a pu apparaître comme un échec législatif, c'est aussi le 1<sup>er</sup> vrai succès parlementaire de la Coalition Eau.</li> <li>✓ En dépit du rejet, le plaidoyer de la Coalition Eau a conduit à des effets législatifs et réglementaires continus les années suivantes.</li> <li>✓ L'inscription de l'eau et l'assainissement comme l'une des priorités sectorielles de la Loi LOP DSLIM</li> </ul>	
DÉMOCRATIQUE - GOUVERNANCE	Information	<p><i>Positive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les OSC ont accès à une information consolidée et transparente sur les grandes orientations sectorielles, les montants investis, les espaces et les processus de décision. Centre de ressources, la Coalition Eau effectue des analyses sectorielles et relaie les productions de ses membres et partenaires. A l'avenir, les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle accru dans la diffusion de l'information.</li> </ul>	● ● ○
	Consultation	<p><i>Neutre / Positive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En France, la Coalition Eau participe à des consultations publiques (MEAE, AN, CESE...). En l'absence de cadres de consultation formalisés, la Coalition émet des revendications, des propositions et des tribunes pour faire valoir ses positions</li> <li>✓ A l'international, il existe peu de cadres de consultation formalisés. La Coalition Eau émet des recommandations via SWA et l'Effet Papillon.</li> </ul>	
	Co-construction	<p><i>Neutre / Positive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elle participe à des travaux/processus préparatoires de stratégies, lois, politiques publiques. Elle oriente le contenu des textes officiels.</li> <li>✓ A l'international, les espaces visant l'élaboration de cadres globaux restent très centralisés et opaques, laissant peu de place à la co-construction.</li> </ul>	
	Contrôle citoyen	<p><i>Positive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En France, la Coalition Eau a favorisé des efforts de redevabilité (de l'AFD mais aussi de l'Etat avec le suivi de l'ODD 6 et la stratégie internationale EAH), permettant en même temps une meilleure intégration des préoccupations de la société civile</li> <li>✓ Le suivi des engagements politiques est un processus continu et chronophage, dans lequel la Coalition Eau joue un rôle de vigilance.</li> </ul>	
SOCIOCULTUREL	Approche droits humains	<p><i>Transformative :</i></p> <p>L'approche par les droits humains a permis une politisation et une socialisation des sujets EAH, dépassant l'approche technique de l'eau comme "service". Ce changement de paradigme modifie l'approche des ONG, mais également des décideurs et bailleurs - en France comme à l'international</p>	● ● ●
	Universalisation	<p><i>Positive :</i></p> <p>Les liens existants entre les différentes échelles géographiques sont mieux compris et les solidarités internationales sont renforcées</p>	
	Montée en puissance de l'EAH	<p><i>Transformative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Coalition Eau favorise une prise en compte de l'EAH comme un sujet à part entière (et non uniquement comme une sous-thématique)</li> <li>✓ Expertise de la Coalition Eau comme "éclaireuse" des enjeux sectoriels pour ses membres, ses partenaires, ses cibles</li> <li>✓ La Coalition Eau a atteint son objectif de visibilité et d'intégration de la question de l'EAH dans les COP, au-delà des side-event</li> <li>✓ La Coalition Eau a également contribué à intégrer l'EAH dans le grand ensemble des services sociaux de base et à décloisonner les approches sectorielles en défendant une approche globale de ces services aux côtés de ses partenaires</li> </ul>	



## 3.4 Leviers et freins à l'impact du plaidoyer

### 3.4.1 Leviers d'impact

- **La culture professionnelle de la Coalition Eau**

La rigueur professionnelle et l'excellence analytique, la posture de médiation et la recherche de consensus, caractérisent les méthodes de travail du collectif, en interne et avec ses partenaires, en permettant de construire des relations de confiance, des cadres de dialogue inclusifs et constructifs. Les valeurs fortes du collectif, inscrites dans la charte de fonctionnement, constituent sa colonne vertébrale et facilitent l'émergence de consensus et la capacité du collectif à se positionner sur des thématiques émergentes. Le bon fonctionnement du collectif - satisfaction des membres, reconnaissance externe forte, capacités de coordination et d'animation élevée au regard des ressources internes - est une illustration probante des perspectives ouvertes par des dynamiques collectives équilibrées fondées sur la réciprocité, le partage et l'horizontalité et l'informalité.

- **La cohérence stratégique**

La Coalition Eau inscrit son action dans le temps long, avec des valeurs fondatrices immuables, une grande continuité dans les chantiers conduits et les positionnements portés, une capacité à faire évoluer ses méthodes et à affiner sa stratégie. Au fil des différents programmes, la Coalition Eau a dépriorisé certains chantiers et en a accentué d'autres, tout en conservant des objectifs récurrents, ce qui facilite la lisibilité de ses interventions et garantit sa crédibilité.

*Evolution des objectifs et des groupes de travail*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	P1		P2		P3			P4			P5			P6		
<b>Objectifs</b>	<p>OG : Placer la Coalition Eau comme force d'analyse, de proposition et d'action, pour l'atteinte des OMD et plus particulièrement de l'OMD 7.</p> <p>OS 1 : Renforcer les connaissances et les capacités</p> <p>OS 2 : Mobiliser les réseaux</p> <p>OS 3 : Informer, communiquer et sensibiliser l'opinion publique</p> <p>OS 4 : Soutenir les réseaux au Sud</p> <p>OS 5 : Veiller sur l'évolution de l'APD et des financements</p>				<p>OG : Contribuer à atteindre l'objectif d'un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en préservant les ressources en eau</p> <p>OS 1 : Influencer les décideurs, les politiques publiques et la gouvernance du secteur, tant en France qu'à l'international</p> <p>OS 2 : Valoriser et renforcer l'expertise et la force de proposition de la SC</p> <p>OS 3 : Informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens sur les enjeux du secteur</p>				<p>OS 1 : Exiger des politiques publiques ambitieuses et porter les messages des ONG sur les enjeux majeurs liés à l'EAD</p> <p>OS 2 : Approfondir notre connaissance collective des défis du secteur pour être force de proposition et pour nous renforcer</p> <p>OS 3 : Consolider notre soutien au renforcement d'une société civile forte et entendue en Afrique de l'Ouest et du Centre</p>							
<b>Pôles / Groupe de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pôle Partenariats et mobilisation des réseaux;</li> <li>- Pôle Dynamiques Africaines;</li> <li>- Pôle Veille sur l'APD et les financements</li> <li>- Pôle Mobilisation des maîtres;</li> <li>- Pôle Formation interne;</li> <li>- Pôle Sensibilisation, communication, événements intégrant la seule coordination de la Coalition Eau</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pôle Partenariats et mobilisation des réseaux;</li> <li>- Pôle Dynamiques Africaines;</li> <li>- Pôle Financements</li> <li>- Pôle Formation interne;</li> <li>- Pôle Sensibilisation, communication, événements (ouverture aux ONG membres)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Dynamiques africaines (6 ONG membres)</li> <li>- Pôle Communication/ Événementiel/Sensibilisation (5 ONG)</li> <li>- Eau et Climat (6 ONG membres)</li> <li>- Agenda 2030 et Climat (10 ONG)</li> <li>- Politique de développement et financements (13 ONG)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Politique de développement et Financements », (13 ONG).</li> <li>- « Agenda 2030 et Climat », (10 ONG, tranche 1).</li> <li>- Préparation du FME (14 membres /ad hoc)</li> <li>- « Droit à l'eau en France » (members &amp; partenaires / informel).</li> <li>- 2 GT pour « L'eau est un Droit » : communication et plaidoyer : 30 ONG (dont 10 membres de la Coalition Eau et 20 ONG non membres)</li> </ul>					

Le mouvement des ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.



- **L'expertise**

La Coalition Eau s'est fait connaître et reconnaître grâce à des productions emblématiques, utilisées par les experts du secteur, à l'image de ses études sur l'APD de la France dans le domaine de l'EAH, ou ses notes d'analyse sectorielles. Si le travail récurrent d'analyse et de production documentaire est chronophage, il a fondé la légitimité et la crédibilité du collectif pour participer aux processus décisionnels et législatifs. Aujourd'hui, l'expérience commune de plaider continue de corroborer cette expertise et la Coalition Eau apparaît crédible pour porter des positionnements à haut niveau.

- **L'articulation partenariale**

Pour la Coalition Eau, le nombre fait la force et au fil du temps, la Coalition Eau a constitué un écosystème partenarial cohérent, solide et pérenne pour faire bouger les lignes politiques et diplomatiques. La Coalition Eau a démontré depuis 2007 sa capacité à faire émerger des dynamiques collectives (la création de l'Effet Papillon est à ce titre l'exemple le plus emblématique), mais également à appuyer la structuration de dynamiques collectives de grande ampleur, à l'image de l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA).

Cette articulation partenariale constitue aujourd'hui une spécificité des leviers de plaider de la Coalition Eau, mais également le socle pour renforcer et fédérer un tissu associatif solide et percutant pour la défense du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement. C'est ce que nous aborderons ultérieurement dans la partie SMA.

Notons enfin que la stratégie partenariale de plaider de la Coalition Eau lui a également permis de renforcer certains de ses modes d'action de plaider, à l'image des campagnes de communication de grande ampleur conduites depuis 2020 avec ses partenaires français et dont les formats et les modalités d'expression - interpellation directe, communication percutante, etc. - apparaissent plus tranchées.

- **La logique de coopération**

Jusqu'à présent, la Coalition Eau a fait montre d'un positionnement avant-gardiste sur les grandes thématiques de l'EAH et la façon de les approcher, sans toutefois défendre une posture de militantisme politique. Sa posture de médiation plutôt que d'opposition frontale est une posture qui la caractérise - bien que ses interpellations directes aux décideur.se.s et les campagnes de communication dont elle est à l'origine ou auxquelles elle participe renvoie à une posture d'opposition de plus en plus affirmée.

La Coalition Eau a en effet déployé depuis 2007 une logique coopérative plutôt que confrontationnelle dans ses actions de plaider, fondée sur le partage d'informations, le dialogue, le conseil, l'organisation de réunions avec les décideur.se.s, la production d'expertise, plutôt que sur des campagnes de mobilisation publique, un travail fort auprès des médias ou la mise en place d'action contestataire, ce qui ne l'empêche pas de défendre un discours alternatif.



« La Coalition Eau est sur les deux volets : du côté institutionnel et du côté des ONG qui développent un discours alternatif. » (Cible du plaidoyer de la Coalition Eau)



La logique de consensus que la Coalition Eau déploie en interne infuse ses pratiques de plaidoyer, partant du postulat implicite que ses actions produiront plus d'effets par le maintien du dialogue et la création de liens de confiance, plutôt que par la confrontation.

### 3.4.2 Freins

- **Les ressources internes limitées**

Depuis 2014, la Coalition Eau a fait le choix d'affirmer ses spécificités, liées en particulier à son Secrétariat fort et à l'expertise de plaidoyer de celui-ci.

Ainsi, le Secrétariat s'est professionnalisé pour porter les dossiers prioritaires (APD, suivi des engagements, post 2015, etc.), épaulé par les membres pour les dossiers secondaires. Du point de vue de la coordination et de la vie du collectif, ce sont le Secrétariat et le Groupe de Coordination qui portent la cohérence globale, bien que le GC ait avant tout un rôle consultatif plutôt qu'un rôle de pilotage et d'animation. Le nombre restreint de personnel salarié permanent favorise la recherche d'efficience mais fait peser la détention d'un grand nombre d'informations stratégiques sur deux personnes.



« On a mis du temps à se rendre compte que le Secrétariat de la Coalition Eau, c'était deux personnes. » (Partenaire interrogé)



« Pour ce qu'elles [Edith Guiochon et Sandra Métayer] font, elles pourraient être dix. » (Cible du plaidoyer de la Coalition Eau)



L'agrandissement du Secrétariat permettrait, au stade actuel de maturité du collectif, de répartir davantage les responsabilités d'animation, de coordination, de pilotage, mais surtout d'approfondir certains chantiers de plaidoyer. Aujourd'hui, l'implication croissante de certains membres, allant jusqu'à leur structuration en interne pour devenir moteur de certains chantiers de plaidoyer, peut également être un levier d'efficience pour le collectif.

- **Une difficulté à toucher les décideur.se.s de haut niveau**

Si la Coalition Eau a progressivement affiné une stratégie de plaidoyer ciblant les décideur.se.s de haut niveau, elle exprime également sa difficulté à atteindre certaines sphères politiques (cabinets ministériels, chef.fe.s d'Etat, etc.).



**« A l'échelon infra politique - au niveau des ministères et au niveau administratif - la Coalition Eau est plutôt bien introduite. Au niveau des cabinets politiques c'est très variable. » (Cible du plaidoyer de la Coalition Eau)**



Si l'on peut expliquer cette difficulté par un déficit d'intérêt pour le secteur EAH à ce niveau de prise de décision (bien que le contexte récent permette d'observer une évolution allant dans le sens d'un intérêt croissant), l'on peut également imputer cela à l'absence de démarche politicienne et de personnalisation du collectif. En effet, à l'inverse de Coordination SUD dont les membres clés sont fortement identifiés par le personnel politique, le Secrétariat de la Coalition Eau, pourtant expert du plaidoyer, peine à être identifié personnellement par ses cibles. Faisant reposer sa légitimité sur son expertise et sa connaissance pointue du secteur, la Coalition Eau gagnerait à mettre en avant des "figures de proue" auprès de ses cibles de haut niveau. Alors que le plaidoyer technique de la Coalition Eau s'enrichit d'un plaidoyer plus politique ces dernières années, à mesure que son expertise et sa légitimité s'installent, les questions d'incarnation se posent en effet de manière accrue.

- **Un déficit de valorisation des effets sur le plan de la gouvernance mondiale**

Interrogé.e.s sur la pertinence de participer à des événements sectoriels mondiaux, au premier rang desquels les Forums Mondiaux de l'Eau (FME), les membres de la Coalition Eau ont en majorité exprimé leurs doutes sur la capacité réelle de la Coalition Eau à influencer ces espaces, la représentation de la société civile, et la prise en compte effective de sa voix et de ses problématiques. Ce sont plutôt les efforts associés à la participation des ONG dans les espaces majeurs sur l'EAH qui sont pointés du doigt, plutôt que les résultats acquis et observés.

En effet, faire une place à la société civile dans ces espaces de dialogue et l'imposer comme une troisième voix crédible et légitime est un travail récurrent, de longue haleine peu reconnu aujourd'hui, et parfois infructueux. Pourtant, les effets de la Coalition Eau en termes de gouvernance mondiale de l'eau sont significatifs, l'adoption d'un ODD 6 étant l'exemple le plus connu, ainsi que la clarification de la position de la France sur le sujet.

Pour finir, comme nous le verrons par la suite, les principaux effets observables de la participation de la Coalition Eau dans les espaces majeurs français et internationaux, réside principalement dans la structuration du milieu associatif - volet d'activités peu pris en compte et souvent mal compris, que nous analyserons en détail dans la partie suivante. La clarification et la valorisation de ces effets est cruciale pour soutenir l'implication du collectif, en interne et auprès de ses partenaires, et mobiliser des soutiens.

### **3.5 Conclusions et recommandations**

**La Coalition Eau est perçue avant tout comme une coalition de plaidoyer par ses membres.** En particulier, la professionnalisation de son Secrétariat en matière de plaidoyer et l'élaboration de stratégies collectives depuis 2014 ont conduit les membres à appréhender la Coalition Eau comme leur relais de plaidoyer - permettant de combler leur manque de ressources ou d'expertise en la matière. Les chantiers de plaidoyer poursuivis par la Coalition Eau renvoient à un plaidoyer sectoriel, qui

n'aborde pas en direct les intérêts des membres (il ne s'agit pas d'un plaidoyer syndical) mais ceux du secteur en général, révélant une posture désintéressée des membres, qui ne participent pas à la dynamique par corporatisme, mais pour se nourrir et nourrir l'intelligence collective.

Les processus de plaidoyer définis par les membres et intégrés à la stratégie 2021 - 2025 doivent servir de guide pour les actions à conduire, au-delà des programmes triennaux, sans toutefois entraver la souplesse de l'approche déployée. Ainsi, récemment, le constat par les membres d'une évolution du contexte de l'EAH à France les a conduits à **identifier la thématique de la ressource en eau comme un chantier prioritaire à intégrer aux activités de plaidoyer** pour les prochaines années.



**« Il y a deux ans on ne parlait pas d'eau du tout dans l'actualité. Aujourd'hui, politiquement c'est très visible, donc c'est comme si ça accélérât un peu les choses. » (Membre de la Coalition Eau)**



Ce chantier pourra être approfondi grâce au développement et au renforcement de leur expertise sur le sujet, via des notes d'expertise, des formations, des temps d'échange d'expériences entre membres et, in fine, l'élaboration de positionnements communs.

Plus largement, l'expertise sectorielle de la Coalition Eau (membres et Secrétariat) et en particulier l'expertise pointue de son Secrétariat en matière de plaidoyer est l'un des fondements du plaidoyer de la Coalition Eau. C'est en s'affirmant au fil du temps comme experte du secteur EAH, que celle-ci a été reconnue comme crédible et légitime par ses cibles. L'expertise de la Coalition Eau constitue aussi le terreau de sa dynamique collective, la garantie de l'intérêt de ses membres et, dans une certaine mesure, de leur implication et de leur stabilité. Ainsi, pour la suite, nous préconisons d'**associer étroitement l'expertise au plaidoyer, en admettant que le renforcement de l'expertise s'oriente avant tout vers ses chantiers de plaidoyer.**

Outre l'expertise, l'articulation partenariale constitue l'une des caractéristiques fortes du plaidoyer de la Coalition Eau, en France et à l'international. Depuis la création du collectif, le Secrétariat de la Coalition Eau s'est autant positionné à l'initiative de dynamiques collectives, qu'en soutien, en étant parfois membre de ses réseaux partenaires ou en mettant son expertise au service de groupes thématiques. Les partenariats qu'elle entretient sont souvent pérennes et la Coalition Eau a un rôle moteur soit pour alimenter le plaidoyer sectoriel de ses partenaires ou des collectifs dont elle est membre (Effet Papillon, Coordination SUD), soit pour faire valoir la place et la voix des OSC (pS-Eau, PFE, SWA, etc.). Au global, on observe que **les efforts de la Coalition Eau pour faire adopter ses messages clés ont été fructueux**, même si la Coalition Eau, par le biais de son Secrétariat, doit veiller à ne pas surinvestir des groupes de travail thématiques - ses ressources internes étant déjà très limitées. Autrement dit, sa position lui permet aujourd'hui de ne pas être "la petite main" de ces collectifs-partenaires, mais plutôt de les prendre pour cibles de son plaidoyer en les incitant à adopter ses messages et ses positionnements clés.

Parmi les trois domaines de changement identifiés - Politique / Diplomatique / Juridique ; Démocratique / Gouvernance mondiale ; socio-culturel - nous avons identifié que les effets des

activités de plaidoyer conduites par la Coalition Eau sur la gouvernance mondiale étaient les plus faibles, relativement aux autres, ce qui pourrait renvoyer à un écart entre les efforts déployés et les effets observés du processus de plaidoyer sur l'influence des ONG dans les espaces majeurs sur l'EAH en France et à l'international. La structuration d'une gouvernance mondiale est en effet un processus de long terme, aux résultats incertains et parfois infructueux. Dès lors, la pertinence d'investir des espaces de dialogue multilatéraux et multipartites, à l'image des FME, a pu être interrogée par ses membres et par ses partenaires. Bien que la participation à ces événements nécessite un temps de préparation important et chronophage qui concentre beaucoup d'efforts, notamment lorsque la Coalition Eau est impliquée dans les processus préparatoires, **la représentation de la société civile dans ces espaces nous semble être une condition essentielle à l'émergence d'une troisième voix.** Puisque l'existence d'une société civile forte et structurée n'est jamais acquise et peut se voir menacée en fonction des environnements politiques, la défense d'une gouvernance mondiale inclusive et partagée apparaît comme l'un des premiers combats de la Coalition Eau, et son effet majeur. En outre, **le contexte actuel laisse entrevoir la structuration d'une gouvernance mondiale de l'eau au sujet de laquelle il apparaît crucial que le collectif se mobilise et favorise la mobilisation de ses partenaires du Sud.**

Ainsi, **si les effets politiques, juridiques et diplomatiques du plaidoyer de la Coalition Eau apparaissent plus tangibles à appréhender, la mise en place d'un dialogue structuré, international et multipartite peut devenir tout aussi transformatif** et s'appuie sur une évolution des représentations sociales et des rapports de pouvoir donnant une place accrue à la société civile dans la gouvernance mondiale de l'EAH.

Notons enfin que les actions de plaidoyer déployées par la Coalition Eau depuis quinze ans ont concouru à faire évoluer les représentations sur le secteur de l'EAH en France et à l'international. Ce domaine de changement s'appréhende de façon moins évidente que les autres, car ses effets ne découlent pas d'objectifs visés de façon explicite par la Coalition Eau. Pourtant, en défendant systématiquement une approche par les droits humains, en opérant des ponts entre les enjeux techniques, financiers, sociaux, juridiques de l'EAH, en transversalisant les enjeux eau et climat et en faisant le lien entre "ici" et "là-bas", la Coalition Eau a largement influencé les représentations et la vision du secteur.



**« Je suis assez admirative avec du recul, de ce qu'a fait la Coalition Eau, de ce qu'en ont fait ses membres, de l'engagement des salariées et de leur expertise. Pour moi, la Coalition Eau est l'un des collectifs qui fonctionne le mieux, qui est le plus efficace, et qui a le plus de résultats au regard de la place politique qu'on peut lui donner. »**



**(Ancien membre de la Coalition Eau)**

Pour finir, si la question du rapport entre les efforts et les effets du plaidoyer a pu être l'une des questions clés des équipes de la Coalition Eau, s'interrogeant sur les cibles et les modes d'action à privilégier pour décupler son impact, notons que **le succès du plaidoyer de la Coalition Eau repose sur une combinaison de différents modes d'action, de différentes cibles et de différents chantiers.**

Du point de vue de ses cibles, **la Coalition Eau est particulièrement reconnue auprès des bailleurs et des services techniques des ministères, mais moins identifiée par les décideur.se.s de haut niveau et**

**par les élu.e.s, notamment les parlementaires.** L'évolution du contexte récent, qui a mis en lumière les enjeux de raréfaction des ressources en eau, notamment en France, ouvre la voie à un dialogue plus soutenu avec les décideur.se.s de haut niveau ciblé à l'échelle nationale, en particulier les cabinets ministériels. Pour les décideur.se.s de haut niveau comme pour les parlementaires, **la Coalition Eau gagnerait à adopter une approche plus "politicienne" avec une représentation forte de son Secrétariat.**

Du point de vue de ses modes d'action, si c'est bien l'expertise a été - et continue à être - le socle de son plaidoyer, **l'articulation avec des partenaires français sur des campagnes de plaidoyer de grande ampleur lui a permis d'être plus confrontante dans ses messages** auprès des décideur.se.s, renforçant dès lors sa capacité d'interpellation indirecte.

## Recommandations clés

**1. Conserver les processus de plaidoyer définis dans la stratégie 2021- 2025**, et intégrer deux enjeux majeurs : la structuration d'une gouvernance mondiale de l'eau à l'ONU, et la question des ressources en eau. La stratégie 2021-2025 reste le socle sur lequel s'appuient les activités de plaidoyer de la Coalition Eau. La gestion de l'eau et celui de la gouvernance mondiale ont été identifiés comme des sujets centraux, au vu du contexte, avec des stratégies et messages à définir. En particulier, dans un contexte où la perspective d'une gouvernance mondiale de l'eau semble de plus en plus ouverte, l'articulation internationale de la société civile est à préserver et à renforcer.

**2. Associer étroitement l'expertise au plaidoyer**, l'étude ayant identifié l'expertise comme l'un des modes d'action clé du plaidoyer de la Coalition Eau. Pour le prochain programme triennal (2024-2027), il s'agira notamment de réintégrer à l'OS 1, centré sur le plaidoyer, la production d'expertise, puisque les études et documents publiés par la Coalition Eau le sont au service de ses chantiers de plaidoyer.

**3. Renforcer la mobilisation des ONG membres dans le groupe de travail "Appui aux collectifs africains"** et les liens entre l'appui à l'Alliance et les activités de plaidoyer de la Coalition Eau. En particulier, il s'agira de redynamiser le GT « appui aux collectifs africains », relancé en 2023, pour faciliter l'engagement des membres auprès de l'AAFEA, permettre les échanges d'expériences sur les projets d'appui à la société civile et la mobilisation autour de plaidoyers communs, principalement au niveau des processus internationaux (gouvernance mondiale à l'ONU, événements internationaux etc.).

**4. Continuer le travail d'influence auprès de ses partenaires pour l'adoption de messages clés.** Ainsi, les récents positionnements et les mobilisations d'influence sur les services sociaux de base sont à poursuivre, d'une part du fait de la pertinence de la convergence thématique dans un contexte post-pandémie, d'autre part pour les effets en termes de rapprochement avec de nouveaux partenaires qui pourra être approfondi par la suite.

# **4. Intégration transversale des enjeux liés au genre et à la jeunesse**



## 4.1 Propos introductif

La Coalition Eau œuvre en faveur d'un monde où les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement sont une réalité pour toutes et tous et où les ressources en eau, bien commun, sont préservées et gérées de façon durable. C'est de cette manière qu'elle résume sa vision dans sa stratégie 2021 - 2025. Or les inégalités d'accès à l'EAH varient selon les individus, leurs caractéristiques sociales, notamment de genre et d'âge, qui renvoient plus largement à des inégalités structurelles s'inscrivant dans des systèmes de domination - patriarcale, âgiste, etc.

Pour combattre ces rapports de pouvoir, la prise en compte de ces enjeux est posée comme une priorité par de plus en plus d'acteurs, dont certains bailleurs, au rang desquels l'AFD.

Depuis des décennies, les OSC du Nord comme des Suds agissent depuis des décennies en faveur de l'égalité de genre, de la prise en compte des populations jeunes et / ou vulnérables dans les politiques publiques, de leur intégration à la vie sociale, économique et démocratique, ou encore pour l'accès aux droits fondamentaux. Ces dernières années, le nexus genre - EAH a en particulier fait l'objet d'études croissantes, tendant à faire émerger les liens entre les problématiques de genre et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que les normes de genre et les inégalités à l'œuvre. Comme tous les secteurs, ceux de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et des déchets n'échappent pas aux dynamiques de genre, puisqu'ils révèlent et produisent des inégalités, découlant des stéréotypes socioculturels et d'une répartition différenciée des rôles et des responsabilités.

Depuis sa création, la Coalition Eau a quant à elle adressé de différentes façons des sujets liés au genre et à la jeunesse. Elle les a pris en compte dans ses réflexions internes, dans son organisation, mais aussi dans certaines activités déployées au titre du plaidoyer ou de la structuration du milieu associatif. Cependant, à rebours de l'approche par les droits humains, les enjeux liés au genre et à la jeunesse n'ont pas été intégrés de façon systématique ou structurante, bien que l'approche pas les droits humains induise la réduction des inégalités, notamment des inégalités de genre ou liées à l'âge.

Pour ces raisons, nous avons identifié dès la phase de cadrage de potentiels risques à intégrer ces enjeux dans le cadre du champ de l'étude des effets et de l'impact, au premier rang desquels l'instrumentalisation des approches genre et jeunesse qui reviendrait à mesurer rétrospectivement l'importance de l'intégration des enjeux liés au genre et à la jeunesse quand celles-ci n'ont pas été visées spécifiquement.

Dès lors, pour mettre l'analyse au service de la réflexion du collectif, nous avons choisi d'adopter pour ces enjeux une vision plus prospective, en partant de ce qui a été fait jusqu'à présent pour identifier des leviers d'intégration plus forte et plus systématique du genre et de la jeunesse à l'avenir.

## 4.2 Intégration transversale des enjeux liés au genre et à la jeunesse ... De quoi parle-t-on ?

Avant de démarrer l'analyse, nous proposons de revenir aux définitions de base et à ses principaux enjeux.

L'**approche genre / jeunesse** correspond à la prise en compte des enjeux liés au genre / à la jeunesse par les organisations en interne et au sein de leurs activités. Elle peut être plus ou moins aboutie en se limitant à la mise en place de projets dédiés aux femmes, aux minorités de genre ou aux jeunes, ou bien en contribuant à la révision des rapports de pouvoir au sein des organisations et à toutes les étapes des projets, quelle que soit leur thématique.

Selon l'*Interagency Gender Working Group (IGWG)*, il existe trois types d'approches :

- **Approches exploitatives** : qui renforcent ou exploitent les inégalités et certains stéréotypes de genre ;
- **Approches accommodantes** : qui travaillent autour des différences et des inégalités de genre telles qu'elles existent actuellement ;
- **Approches transformatives** : qui effectuent un examen critique des normes et des dynamiques de genre / liées à l'âge, qui visent au renforcement ou à la création de systèmes qui soutiennent l'égalité de genre / liée à l'âge et qui œuvrent au changement des normes et des dynamiques inéquitables.

L'**intégration du genre et de la jeunesse n'est pas un but en soi** mais bien un processus pour réduire les inégalités entre les personnes, quel que soit leur genre ou leur âge.

L'**intégration transversale du genre / de la jeunesse** correspond à l'intégration systématique des enjeux liés au genre et à la jeunesse dans les politiques publiques, au sein de l'ensemble des composantes d'une organisation et dans les projets, à toutes les étapes de leur cycle de vie et quelles que soient leurs thématiques d'action.

Celle-ci a donné naissance à de nombreux cadres pour caractériser et évaluer la prise en compte de ces approches dans les projets, à l'image du [marqueur](#) de la politique d'aide à l'appui de l'égalité femmes-hommes élaboré par le CAD de l'OCDE qui établit un système de notation qui régit l'application du marqueur. À noter que ces valeurs ne permettent pas de hiérarchiser les projets mais ont vocation à les caractériser. Si ce marqueur porte spécifiquement sur le genre, l'on pourrait l'appliquer à la prise en compte de la jeunesse de la façon suivante :

Objectifs	Genre	Jeunesse
<b>Objectif non inclus</b> (Valeur 0)	Il n'a pas été constaté que le projet visait l'égalité femmes-hommes.	Il n'a pas été constaté que projet visait la prise en compte de la jeunesse.

<b>Objectif significatif</b> (Valeur 1)	L'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.	La prise en compte de la jeunesse est un objectif important et délibéré du projet mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.
<b>Objectif principal</b> (Valeur 2)	L'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.	La prise en compte de la jeunesse constitue l'objectif principal du projet et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, tous les projets doivent respecter le principe de “ne pas nuire” à l'égalité entre les femmes, les minorités de genre et les hommes, ou aux jeunes. Ceux-ci ne doivent ni renforcer, ni créer de nouvelles inégalités.

L'intégration transversale des enjeux liés au genre et à la jeunesse peut être adossée à des **actions spécifiques** en faveur des femmes, des minorités de genre ou des jeunes pour réduire des inégalités qui les touchent spécifiquement et générer des transformations concrètes. Sur le genre, ces actions peuvent prendre la forme de cercles de discussion en non-mixité (femmes, minorités de genre, hommes) ou encore de la mise en place d'une exigence de parité dans les instances décisionnaires.

Enfin, pour être transformatives, les approches genre et jeunesse doivent être abordées en interaction avec d'autres caractéristiques et construits sociaux comme la classe, la race sociale ou le handicap. Considérer ces caractéristiques comme des facteurs d'oppression qui s'articulent, se renforcent mutuellement et se combattent simultanément permet d'élargir les approches genre et jeunesse à une approche intersectionnelle.

## 4.3 Etat des lieux : quelle prise en compte par la Coalition Eau ? Quelles pistes pour la suite ?

### 4.3.1 Structuration du milieu associatif

La Coalition Eau a déployé une approche sensible au genre et à la jeunesse de façon plus ou moins structurante et pérenne sur les trois volets de la SMA (renforcement des capacités, vie du collectif, articulation partenariale).

*En matière de renforcement des capacités*, la Coalition Eau, par le biais de son Secrétariat et de son ONG membre WECF France, a dispensé des formations ponctuelles sur l'approche genre dans les projets EAH. Elle a également produit une note d'expertise sur l'intégration du genre dans les projets EAH, pilotée par WECF France, en octobre 2020, revenant sur les enjeux, les obstacles et les leviers pour une meilleure intégration des enjeux liés au genre dans les projets EAH. À noter également qu'en large majorité, les ONG membres adhèrent à la nécessité d'intégrer les enjeux liés au genre et à la jeunesse dans les activités de la Coalition Eau, sans toutefois se sentir légitimes à se saisir des sujets, par manque de connaissances plutôt que par désintérêt ou incompréhension. Enfin, bien que les problématiques spécifiques rencontrés par les femmes en l'absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement avaient été identifiés dès la création de la Coalition Eau, le déploiement d'activités dédiées en interne s'est amplifié à partir de 2019 avec la mise en œuvre de la première formation, puis avec la rédaction d'une note d'expertise.

*En matière de vie du collectif*, l'analyse rétrospective de l'organisation interne de la Coalition Eau et de ses membres met en exergue une représentation des femmes majoritaires à celle des hommes parmi les points focaux des ONG membres et de son GC. Le Secrétariat lui, a toujours été composé à 100% de femmes. Au sein des espaces de travail, ce sont la plupart du temps les femmes qui sont les plus présentes et les plus actives.

Au-delà de la parité numérique, l'étude du fonctionnement de la Coalition Eau révèle le déploiement d'une approche « féministe » en interne fondée sur l'horizontalité, l'absence de mise en concurrence, le dialogue constructif, le consensus, la promotion de logiques collaboratives et la vigilance aux stéréotypes ou aux normes de genre qui peuvent, par exemple, s'exercer dans les espaces de travail ou de prise de décision. En somme, la culture organisationnelle de la Coalition Eau, si elle ne vise pas explicitement le renversement des rapports de pouvoir entre les genres constitue un terreau fertile à la mise en œuvre d'une approche sensible au genre plus intégrée.

En matière de jeunesse, la Coalition Eau forme au sein de son Secrétariat des étudiant.e.s en apprentissage au plaidoyer (l'actuelle coordinatrice ayant elle-même été formée au sein du Secrétariat).

*En matière d'articulation partenariale* : la mobilisation sur les enjeux liés à la jeunesse se fait surtout à travers son partenaire et membre SIE-EEE qui appuie notamment la participation des jeunes aux espaces de dialogue multilatéraux du secteur de l'EAH. Le SIE-SEE ayant par ailleurs la charge du secrétariat d'animation de l'Effet Papillon, le rapprochement des activités du mouvement mondial de la jeunesse pour l'eau et de la société civile en est facilité, comme ce fut le cas par exemple lors du Forum Mondial de l'Eau de Dakar en 2022, où l'Effet Papillon a co-organisé avec la Coalition Eau un side event « Jeunesse et Société civile : comment porter ensemble nos efforts de plaidoyer ? ».

En matière de genre, la prise en compte des enjeux de genre intersectionnel apparaît cruciale au regard de son rôle vis-à-vis de l'AAFEA. En effet, ses activités de soutien à l'Alliance - pour son animation, pour le renforcement des capacités de ses membres, pour la transmission d'information, pour la participation à des événements du secteur ou pour le financement de projets spécifiques - invite à une vigilance exacerbée sur les logiques de domination Nord-Sud et les enjeux de localisation de l'aide. La logique de la Coalition Eau vis-à-vis de l'Alliance fondée sur la consolidation des liens transnationaux entre les collectifs, le partage d'expériences et la mise en alliance, les réflexions menées conjointement sur l'autonomisation progressive de l'AAFEA et sa posture d'horizontalité et de consensus qu'elle étend à son écosystème partenarial révèle une intégration poussée des questionnements sur les logiques de domination Nord-Sud et les rapports de pouvoir qui peuvent s'exercer dans les rapports entretenus.

Ainsi, si l'on ne parle pas ici spécifiquement du genre, mais de l'adoption d'un prisme intersectionnel plus large, notons que celui-ci est un préalable à l'intégration transversale des enjeux liés au genre dans ses relations partenariales.

**Pour la suite :** plusieurs activités / leviers spécifiques peuvent être renforcés pour accroître la prise en compte des enjeux liés au genre / à la jeunesse sur le plan de la SMA :

- **Sur le renforcement des capacités :**
  - Former des référent.e.s et / ou les futur.e.s référent.e.s des groupes de travail à la prise en compte des enjeux liés au genre et la jeunesse en interne, au sein de l'organisation.
  - Continuer à dispenser des formations ponctuelles sur les enjeux liés au genre, en axant sur le lien entre le genre et le plaidoyer dans l'EAH.
  - Dans la mesure du possible, dispenser a minima une formation sur les enjeux liés à la jeunesse relatives au plaidoyer dans l'EAH.
- **Sur la vie du collectif :**
  - Continuer à être vigilant.e.s sur les rapports de domination liés au genre ou à la jeunesse pouvant s'exercer au sein de la gouvernance ou en matière de participation. Au-delà de la participation ou de la représentation quantitative, privilégier notamment en réunion l'utilisation d'outils d'animation favorisant une participation qualitative des femmes et des jeunes.
- **Sur l'articulation partenariale :**
  - Collaborer étroitement avec les partenariats avec les acteur.ice.s spécialisé.e.s sur les enjeux liés au genre / à la jeunesse dans une logique de complémentarité sans chercher à internaliser ces compétences.
  - Encourager la participation paritaire des femmes et des hommes lors des ateliers annuels de l'AAFEA (en proposant par exemple des binômes composés d'une femme et d'un homme).

### **4.3.2 Plaidoyer**

Au sein du volet plaidoyer, les approches genre et jeunesse ont été intégrées de façon non systématique, mais sans toutefois y être aveugle. Aujourd'hui l'approche sensible au genre ou à la jeunesse ne constitue pas une grille de lecture permanente permettant d'orienter les stratégies et les actions du plaidoyer du collectif. Il est de fait complexe d'apprécier les effets du plaidoyer de la Coalition Eau autour de ces thématiques, étant donné le nombre et la portée des actions – encore relativement limitées – sur ces thématiques.

Plus spécifiquement, sur les enjeux liés au genre, la Coalition Eau a défini un positionnement commun dans sa stratégie 2021-2025 relatif à la promotion d'une approche inclusive du genre dans les politiques publiques pour l'eau et l'assainissement. L'intégration des enjeux liés au genre dans le secteur EAH est également citée comme l'une des expertises transversales du collectif. Enfin, les messages de plaidoyer de la Coalition Eau intègrent souvent, voire régulièrement des messages clés en lien avec le genre, plus rarement avec la jeunesse.

**Pour la suite :** plusieurs activités pourraient être mises en oeuvre pour le renforcement de la prise en compte des enjeux liés au genre et à la jeunesse dans le plaidoyer de la Coalition Eau, parmi lesquelles :

- La constitution d'un groupe de travail ad hoc sur l'intégration des enjeux liés au genre et à la jeunesse dans le plaidoyer de la Coalition Eau. On l'a noté, l'expertise étant le socle du plaidoyer de la Coalition Eau, l'approfondissement des thématiques transversales du genre et de la jeunesse devront s'appuyer sur un travail d'approfondissement et de défrichage du sujet en interne.
- L'élaboration de notes de positionnement spécifiques et de messages clés de plaidoyer, en particulier sur la jeunesse.
- L'intégration de ces enjeux dans la communication interne et externe du collectif : visibilisation de ces thématiques, relai d'informations / de publications, utilisation systématique de l'écriture inclusive.

## **4.4 Conclusions et recommandations**

S'approprier les enjeux liés au genre et à la jeunesse est un processus itératif, long, parfois complexe et souvent nouveau pour les acteurs, qui nécessite une prise de recul constante pour évaluer ses pratiques en interne, au sein du collectif, et en externe, avec ses partenaires et au sein des projets conduits. Dès lors, bénéficier d'une culture organisationnelle favorable aux approches genre et jeunesse et de l'adhésion de ses ONG membres constituent un levier notoire pour approfondir l'intégration de ces thématiques dans les différents volets d'action.

Rappelons enfin que l'intégration de ces enjeux n'est pas un but en soi et qu'elle a vocation, avant tout, à favoriser la mise en oeuvre d'actions et de politiques et de cultures organisationnelles plus égalitaires et plus justes. Dans le cas de la Coalition Eau, si l'intégration des enjeux liés au genre et à la jeunesse n'a pas été systématique, elle a été, dans le cas du genre, parfois délibérée mais souvent constatée notamment au niveau interne. En outre, si la Coalition Eau peut intégrer les enjeux liés au genre et à la jeunesse dans son fonctionnement et dans ses activités, elle n'a en revanche pas la main sur les activités et la stratégie de ses ONG membres et de ses partenaires sur ces sujets. Auprès d'elles

et eux sont rôle consiste donc avant tout à créer une culture organisationnelle favorable au renforcement de la prise en compte des enjeux liés au genre et à la jeunesse.

Comme mentionné, plusieurs leviers peuvent être identifiés pour aller plus loin et approfondir les démarches initiées : pour mieux intégrer les approches transversales de genre et de jeunesse, la Coalition Eau peut s'appuyer sur ses partenaires et ses membres qui disposent de ces expertises spécifiques. Elle peut renforcer leur prise en compte effective dans ses activités de plaidoyer en constituant un groupe de travail ad hoc sur ces questions. Elle peut envoyer des signaux faibles pour indiquer sa sensibilité à ces problématiques en communiquant plus proactivement sur celles-ci. Enfin, elle peut maintenir sa vigilance et ses réflexions en interne sur les logiques de domination qui peuvent sous-tendre ses relations en interne et avec son écosystème partenarial, en particulier avec l'AAFEA.

# ANNEXES

- Guide méthodologique détaillé de l'évaluation
- Questionnaire auprès des membres de la Coalition Eau
- Résultats du questionnaire
- Histoire de la Coalition Eau
- Théorie du changement de la Coalition Eau
- Frise sur l'évolution du fonctionnement interne
- Note sur les trois chantiers de plaidoyer et les résultats associés
- Schéma de l'écosystème partenarial
- Historique de l'appui de la Coalition Eau à l'Alliance
- Liste d'indicateurs de plaidoyer
- Liste d'indicateurs de SMA